

COMPAGNIE DE MARIE - MISSIONNAIRES MONTFORTAINS

**ENSEMBLE ... SUR LES TRACES DES PAUVRES
APÔTRES**

Formation à la vie montfortaine
Volume II : directives et normes

Rome 2022



CONGREGATIO
PRO INSTITUTIS VITAE CONSECRATAE
ET SOCIETATIBUS VITAE APOSTOLICAE

Dal Vaticano, 29 luglio 2022

Prot. n. 58787/2022

Reverendo Padre,

lo scorso 27 luglio Ella aveva premura di sottoporre all'attenzione di questo Dicastero, per la debita approvazione, il testo della *Ratio Formationis Monfortana* dal titolo *Insieme ... sulle orme degli Apostoli poveri*. La formazione alla vita monfortana. Volume II - Orientamenti e Norme, Roma 2022.

Il testo, elaborato alla luce della *Ratio Fundamentalibus Institutionis Sacerdotalis* (2016) e dei principi ispiratori della formazione monfortana contenuti nel Volume I - Lo spirito della formazione monfortana (2005), si presenta nel suo complesso ben organizzato e in grado di offrire direttive e contenuti unitari e gradualmente per la formazione monfortana iniziale e permanente e per far sì che sia i giovani candidati che i missionari monfortani possano crescere nell'adesione libera e sempre nuova alla chiamata di Dio e alla missione affidata, animati dallo spirito apostolico del Fondatore, San Luigi Maria di Montfort (cf. II, 2.1).

Pertanto, dopo attenta lettura del testo presentato, tenuto conto delle correzioni apportate a seguito dei suggerimenti indicati dalla Congregazione per il Clero con lettera prot. N. 2021-0848 del 10 maggio 2021, questo Dicastero esprime il suo beneplacito e, per quanto di sua competenza, approva il testo presentato in lingua italiana, ritenendo il contenuto conforme all'insegnamento del magistero ecclesiale e alle norme canoniche. Una volta stampato il testo, Le chiediamo, Rev. Padre, di inviarcene copia.

L'occasione mi è gradita per porgere a Lei e a tutti i religiosi della Compagnia di Maria - Missionari Monfortani, fraterni saluti che accompagno con l'augurio di pace e bene nel Signore.


P. Pierluigi Nava, S.M.M.
Sottosegretario


✠ José Rodríguez Carballo, O.F.M.
Arcivescovo Segretario

(Con allegato: *testo approvato*)

Rev.do Padre LUIZ AUGUSTO STEFANI
Superiore Generale
Compagnia di Maria - Missionari Monfortani
Via dei Monfortani, 65
00135 ROMA

AVANT-PROPOS

Entre nos mains le volume II de la Ratio Formationis Montfortaine (Ratio II). Fruit de nombreuses années de recherches, d'études et d'actualisations dans le domaine de la pédagogie de la formation religieuse de diverses manières, Ratio II vient donner une continuité et préciser l'itinéraire, le cheminement et le principe inspirateur du volume I.

Chaque chapitre nous présente une démarche concrète pour l'accompagnement des candidats et des religieux dans chacune des étapes de la formation. Sans oublier la nécessité de la formation des formateurs eux-mêmes afin que les candidats aient un accompagnement sérieux et qualitatif. Ratio II propose un long cheminement d'intégration personnelle, communautaire et congrégationnelle dans la Compagnie de Marie.

De jeunes candidats viennent à nous, généralement mus par la foi, avides d'une profonde expérience de Dieu. Ils veulent approfondir cette expérience dans la Compagnie de Marie. La plupart du temps, surtout dans le domaine international de l'éducation, ils ont dû surmonter des résistances culturelles, sociales et familiales. D'où le besoin d'une proposition claire, des directives et des normes qui leur permettent d'identifier l'étape où ils sont et ce qui les attend dans l'immédiat.

Certes, tout au long du processus de formation, jeunes et moins jeunes continuent à ressentir la tension du désir réel, les motivations de la vie religieuse et la fragilité de leur réponse : « Portons ce trésor dans des pots d'argile » (2 Corinthiens 4, 7) . Le processus d'intégration dans les différentes étapes de la formation,

en plus de tous les efforts des formateurs, doit consister en se laisser surprendre par la puissance de la grâce de Dieu.

Nous croyons que Ratio II, en tant qu'outil indispensable pour guider la pédagogie de la formation dans la Compagnie de Marie, est également utile pour comprendre que l'intégration souhaitée est une dynamique complexe, à la fois psychologique et théologique, en vue de compléter, d'attirer, de créer l'unité, pour rassembler et corriger les candidats, mais aussi pour éclairer, réchauffer la vie religieuse et les religieux montfortains dans le chemin de la formation permanente.

Saint Louis-Marie de Montfort puisse continuer à inspirer d'avoir de bons missionnaires dans la Compagnie de Marie pour le service de l'Église, pour le service de l'Évangile.

P. Luiz Augusto STEFANI, SMM
Supérieur Général

LISTE DES ABRÉVIATIONS

DOCUMENTS DES PAPES

- AL François, *Amoris Laetitia*. Exhortation apostolique, 2016.
- CV François, *Christus Vivit*. Exhortation apostolique, 2019.
- EE Jean-Paul II, *Ecclesia de Eucharistia*. Lettre encyclique sur l'Eucharistie dans sa relation avec l'Église, 2003.
- EG François, *Evangelii Gaudium*. Exhortation apostolique, 2013.
- EN Paul VI, *Evangelii Nuntiandi*. Exhortation apostolique, 1975.
- FR Jean-Paul II, *Fides et Ratio*. Lettre encyclique sur les relations foi et raison, 1998.
- FT François, *Fratelli Tutti*. Lettre encyclique sur la fraternité et l'amitié sociale, 2020.
- GE François, *Gaudete et Exultate*. Exhortation apostolique, 2018.
- LS François, *Laudato Si*. Lettre encyclique sur le soin de la maison commune, 2015.
- LC Paul VI, *Laudis Canticum*. Constitution apostolique sur l'Office divin renouvelé, 1970.
- MV François, *Misericordiae Vultus*. Bulle de proclamation du Jubilé Extraordinaire de la Miséricorde, 2015.
- PDV Jean-Paul II, *Pastores Dabo Vobis*. Exhortation apostolique post-synodale sur la formation des prêtres dans les circonstances présentes, 1992.
- RVM Jean-Paul II, *Rosarium Virginis Mariae*. Lettre apostolique sur le Saint Rosaire, 2002.
- SCa Benoît XVI, *Sacramentum Caritatis*. Exhortation apostolique sur l'Eucharistie, source et sommet de la vie et de la mission de l'Église, 2007.
- VC Jean-Paul II, *Vita Consecrata*. Exhortation apostolique, 1996.
- VDQ François, *Vultum Dei Quaerere*. Constitution apostolique, 2016.
- VG François, *Veritatis Gaudium*. Constitution apostolique sur les universités et facultés ecclésiastiques, 2017.

AUTRES DOCUMENTS DU SAINT-SIEGE

- CIC *Code de Droit Canonique*, 1983.
- CTB Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, *Contemplez*. Aux hommes et femmes consacrés sur les traces de la beauté, 2015.
- CTV Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, *Annoncez*. Aux consacrés et témoins de l'Évangile parmi les peuples, 2016.
- DC Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation, *Directoire pour la Catéchèse*, 2020.
- DO Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, *Directoire Homilétique*, 2015.
- DSC Conseil Pontifical Justice et Paix, *Recueil de la Doctrine sociale de l'Église*, 2004.
- FLS Congrégation pour l'éducation catholique, *Instruction sur la formation liturgique dans les séminaires*, 1979.
- FP Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, *Le don de la Fidélité e la joie de la Persévérance*, 2020.
- FTD Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, *Faciem Tuam Domine Requis*. Le service de l'autorité et de l'obéissance. Instruction, 2008.
- HP Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *Lettre Homosexualitatis problema*, 1986.
- IGMR *Institutio Generalis Missalis Romani*, (editio typica tertia, 2000).
- IMF Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, *Identité et mission du religieux frère dans l'Église*, 2015.
- MMD Congrégation pour le Clergé, *Le prêtre ministre de la miséricorde divine*. Aide aux confesseurs et aux directeurs spirituels, 2011.
- OEC Congrégation pour l'Éducation Catholique, *Orientations éducatives pour la formation du célibat sacerdotal*, 1974.
- OLM Congrégation sacrée pour les sacrements et le culte divin, *Ordre pour les Lectures de la Messe*, 21 janvier 1981.
- PES Congrégation pour l'Éducation catholique, *Lines directrices sur la Préparation des Éducateurs dans les Séminaires*, 1993.

- PMF Congrégation pour l'Éducation catholique, *Directives pour la formation des séminaristes sur les problèmes relatifs au mariage et à la famille*, 1995.
- PoI *Potissimus Institutioni*. Directives sur la formation dans les Instituts religieux, 1990.
- PPL Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, *Directoire de la Piété et de la Liturgie populaires*. Principes et directives, Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements, 2002.
- PTO Congrégation pour l'éducation catholique, *Instruction sur les critères de discernement vocationnel à l'égard des personnes à tendance homosexuelle en vue de l'admission au séminaire et aux ordres sacrés*, 2005.
- RdC Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, *Repartir du Christ*. Un engagement renouvelé pour la vie consacrée au troisième millénaire, 2002.
- RFIS Congrégation pour le Clergé, *Le don de la vocation sacerdotale*. Ratio Fundamentalis Institutionis Sacerdotalis, 2016.
- RE *Rituale Romanum*. Rite de communion hors Messe et culte eucharistique, 1979.
- RP *Rituale Romanum*. Rite de la Pénitence, 1973.
- SCS Congrégation pour l'Éducation catholique, *Orientations pour la formation des futurs prêtres concernant les instruments de communication sociale*, 1986.
- SDS Congrégation pour l'Éducation catholique, *Lignes directrices pour l'étude de la doctrine sociale de l'Église dans la formation sacerdotale*, 1988.
- UCP Congrégation pour l'Éducation Catholique, *Lignes directrices de pour l'utilisation des compétences psychologiques dans l'admission et la formation des candidats à la prêtrise*, 2008.
- VFC Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, *Vie Fraternelle en Communauté*, 1994.
- VMF Congrégation pour l'Éducation Catholique, *La Vierge Marie dans la formation intellectuelle et spirituelle*, 1988.
- VN Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, *Vin nouveau en outres neuves*. La vie consacrée et les défis toujours ouverts depuis Vatican II. Orientations, 2017.

ÉCRITS DE SAINT LOUIS-MARIE DE MONTFORT

ACM	Aux Associés de la Compagnie de Marie
ASE	L'Amour de la Sagesse éternelle
C	Cantiques
L	Lettres
LAC	Lettre aux amis de la croix
PE	Prière embrasée
RM	Règle manuscrite
S	Livre des sermons
SAR	Secret admirable du très saint Rosaire pour se convertir et se sauver
VD	Traité de la vraie dévotion à Marie

BIOGRAPHIES DE SAINT LOUIS-MARIE DE MONTFORT

BESNARD	Besnard, Ch., Vie de Messire Louis-Marie Grignon de Montfort, Centre International Montfortain, Rome 1981.
BLAIN	Blain, J.B., Abrégé de la vie de Louis-Marie Grignon de Montfort, Centre International Montfortain, Rome 1973.

DOCUMENTS DE LA COMPAGNIE DE MARIE

Const.	Constitutions
Critères de base	<i>Critères de base pour le traitement des cas d'abus de mineurs et mauvaise conduite sexuelle avec les adultes</i> , Rome 2015.
DA22	Directoire Administratif, Rome 2022.
DE22	Directoire pour l'Administration des Biens Temporels, Rome 2022.
FMP	La Famille Montfortaine en Prière, Rome 2005.
Ratio I	<i>Ensemble... sur les traces des pauvres apôtres</i> . Formation à la vie montfortaine - Volume I : principes inspirateurs, Rome 2005.
Ratio II	<i>Ensemble... sur les traces des pauvres apôtres</i> . Formation à la vie montfortaine - Volume II : directives et normes, Rome 2022.
RPR	Rituel de la Profession Religieuse, Rome 2022.

St.	Statuts généraux
GL 1986	G. LEMIRE, <i>Prière et disponibilité montfortaines à service de l'Église</i> . Lettre circulaire, 1986.
GL 1989	G. LEMIRE, <i>Les exigences actuelles de la formation</i> . Lettre circulaire, 1989.
GL 1990	G. LEMIRE, <i>L'intolérance une caractéristique de notre époque</i> . Lettre circulaire, 1990.
GL 1991	G. LEMIRE, <i>La mission montfortaine</i> . Lettre circulaire, 1991.
GL 1992	G. LEMIRE, <i>Formation permanente</i> . Lettre circulaire, 1992.
LAS 2021	L. A. STEFANI, <i>La participation des Associés Laïcs dans la mission montfortaine</i> , Lettre circulaire 2021.
SB 2007	S. BREMBILLA, <i>La sagesse, la profondeur et la vitalité de se laisser « accompagner »</i> . Lettre circulaire, 2007, dans : Écho Montfortain 528.
SB 2008	S. BREMBILLA, <i>Nos biens au service de la mission</i> . Lettre circulaire, 2008, dans : Écho Montfortain 532.
SB 2009	S. BREMBILLA, <i>Communautés fraternelles internationales au service de la mission</i> . Lettre circulaire, 2009, dans : Écho Montfortain 535.
SB 2013	S. BREMBILLA, <i>Marie éducatrice en humanité. Former et grandir sur les traces de Jésus à l'école de Marie</i> . Lettre circulaire, 2013, dans : Écho Montfortain 547.
WJC 1996	W. J. CONSIDINE, <i>La communauté apostolique montfortaine</i> . Lettre circulaire, 1996.
WJC 1998	W. J. CONSIDINE, <i>Profession temporaire et perpétuelle. Du Noviciat aux vœux définitifs</i> . Lettre circulaire, 1998.
WJC 2000	W. J. CONSIDINE, <i>Le message du Pape Jean-Paul II et des missionnaires montfortains aujourd'hui</i> . Lettre circulaire, 2000.

INTRODUCTION

1. Genèse de la Ratio de la Formation montfortaine

Dans l'intention de fonder une Compagnie de missionnaires, en 1713 le Père de Montfort se rend à Paris au séminaire du Saint-Esprit pour demander aux Supérieurs de s'occuper de la formation des jeunes qui ont une vocation pour la mission de la Compagnie de Marie. Le sceau de cet accord est une statue en bois de la Vierge Marie qui rassemble sous son manteau douze petites figures de prêtres qui « les mains jointes et le regard fixé sur cette bonne mère, semblent heureux d'être admis dans sa Compagnie » (BESNARD, page. 128).

Montfort n'a rien transmis de précis sur la formation de ses missionnaires, bien qu'il se souciât de leur bonne préparation, à tel point qu'il leur a laissé un règlement au séminaire parisien qui correspond probablement au texte de la Règle Manuscrite (cfr. Ibidem).

Le processus de formation commence à naître dans la Compagnie de Marie à partir de 1872, pour donner suite à une urgence « missionnaire » : la demande de l'évêque d'Haïti, Mgr Guilloux aux Montfortains afin de prendre en charge son séminaire en France pour former les jeunes français en vue de la mission en Haïti. Le séminaire, né à Pontchâteau, n'était donc pas de la Compagnie de Marie.

Cependant, quelques années plus tard, la Congrégation s'est demandé s'il ne serait pas approprié d'avoir son propre séminaire pour la formation des futurs Montfortains et de là, en un peu plus

d'un demi-siècle, les « écoles apostoliques » sont nées. C'était un souci des Chapitres Généraux de standardiser la formation de tous les candidats Montfortains, même si l'on ne peut parler d'une vraie Ratio de la Formation que depuis 1987.

1.1. Aperçu historique de la Ratio de la Formation montfortaine

La Compagnie de Marie n'a pas toujours eu une Ratio Formationis au vrai sens du terme. Dans le passé, comme par exemple dans les Constitutions de 1949, les deux parties du même livre intitulées Constitutions et Coutumier contenaient des éléments qui servaient à la formation des candidats.

Comme toutes les autres congrégations, la Compagnie de Marie a également utilisé la Constitution apostolique *Sedes Sapientiae* de Pie XII (1956), avec les statuts généraux ci-joints pour la formation religieuse, cléricale et apostolique des clercs dans les états de perfection, comme base pour l'élaboration d'un projet de formation.

En 1959, le Conseil Général prépara un projet en latin et consulta toutes les Provinces sur le contenu du texte. Après les modifications apportées, la première Ratio de la Formation montfortaine a été approuvée par la Congrégation des Religieux le 31 juillet 1961 et a été officiellement publiée, également en latin, en 1962 sous le titre de *Ratio Studiorum presbyterorum Societatis Mariae Montfortanae*. Le titre montre qu'il s'agissait d'un programme d'études (*studiorum*) et uniquement pour les prêtres (*presbyterorum*) : un programme disciplinaire de formation sacerdotale, dans lequel les références aux traits montfortains étaient réduites au minimum (cfr. nn. 100 et 180). En fait, c'est l'étude des Constitutions qui offrait le spécifique montfortain aux jeunes candidats.

A la suite du Concile Vatican II, et en particulier du document *Perfectae Caritatis*, la Compagnie de Marie a également renouvelé sa propre Règle de Vie (Montfortain Aujourd'hui). Parallèlement, l'Administration Générale a entrepris une étude sur la formation montfortaine dans la Congrégation, impliquant les confrères directement chargés de la formation.

C'est le Conseil Général Ordinaire par lettre de décembre 1982, à l'invitation du Chapitre Général de 1981 et du Conseil Général Extraordinaire (CGE) de 1982, qui a demandé à toutes les Entités qui avaient des jeunes en formation d'envoyer à Rome les projets de formation du Noviciat et de la période des vœux temporaires.

Après une lecture attentive, le CGE de 1983 a envoyé un résumé du matériel à tous les formateurs afin qu'ils puissent l'étudier et comparer leur action éducative avec celle des autres Entités. Un questionnaire adressé aux formateurs a collecté des données complémentaires sur les programmes de formation et de la pastorale des vocations. Un dossier sur la formation a commencé à prendre forme, présenté au CGE de 1984, concernant le Noviciat, la période des vœux temporaires et la formation continue. De là, les travaux ont conduit à la rédaction du texte provisoire de la Ratio de la Formation montfortaine (1986), envoyé aux capitulants en préparation du Chapitre Général de 1987. Les motivations de la Ratio de la Formation montfortaine, présentées dans les trois premiers numéros, sont intéressantes. : 1) répondre à la question de l'Église concernant la formation ; 2) mettre en évidence les spécificités de la formation montfortaine ; 3) offrir des conseils à tous les acteurs du processus de formation. Deux grandes parties suivent l'introduction : la première traite des principes généraux de la formation montfortaine et la seconde des étapes de formation.

Pendant le Chapitre Général, la structure et la division du document restent inchangées et, après les amendements nécessaires, la Ratio de la Formation montfortaine est approuvée le 17 juillet 1987. Strictement parlant, elle est définie comme un directoire, c'est-à-dire un code annexé aux Constitutions, dans lequel sont placées les normes qui correspondent à l'époque actuelle, aux conditions physiques et psychologiques des membres et aux circonstances particulières.

1.2. La nécessité d'une nouvelle Ratio de la Formation montfortaine

Bien que celle de 1987 ait été un bon document, on se rend compte que le monde, l'Église et la Congrégation ont beaucoup changé depuis.

Dans le rapport d'ouverture du Chapitre Général de 2005, parmi les changements, le Père William Considine a souligné avant tout l'internationalité et la manière de comprendre et d'accueillir les richesses du charisme par les missionnaires montfortains.

En outre, après 1987, deux Exhortations Apostoliques très importantes pour la formation à la vie sacerdotale et religieuse sont apparues, à savoir *Pastores Dabo Vobis* (PDV) en 1992 et *Vita Consecrata* (VC) en 1996. D'autres documents pertinents pour la formation montfortaine étaient les Lettres circulaires du Supérieur Général d'alors, le père William Considine, comme celle de 1998 intitulée Profession temporaire et perpétuelle.

L'invitation de Jean-Paul II aux Instituts de Vie Consacrée a été décisive pour une nouvelle approche de la Ratio de la Formation montfortaine, c'est-à-dire un projet pédagogique inspiré du charisme institutionnel, dans lequel est présenté sous une forme

claire et dynamique le chemin à suivre pour assimiler pleinement la spiritualité de son propre Institut » (VC 68).

Ces prémisses expliquent pourquoi au sein du Conseil Général, il a été décidé de s'engager sur la voie d'un nouveau projet pédagogique de la Congrégation. Les étapes suivantes ont conduit à sa rédaction :

2001 Rome (4-25 février) : rencontre internationale des formateurs au Scolasticat. Par la suite, le Conseil Général constitue un Comité de rédaction composé des Pères Ivo Libralato (Responsable Général), Donald La Salle, Olivier Maire, Jean-Louis Courchesne et Marco Pasinato.

2001 Rome (10-15 novembre) : le Comité étudie le dossier de la réunion des formateurs et décide que le document sur la formation sera en deux volumes : le premier présentera les principes d'inspiration de la formation montfortaine, tandis que le second, avec un langage plus juridique et normatif, contiendra les aspects spécifiques des différentes étapes de la formation.

En outre, des efforts seront faits pour maintenir le souffle montfortain afin que le texte puisse parler plus facilement et directement à tous les confrères, jeunes et moins jeunes, engagés dans les différents domaines du ministère. Au cœur de ce projet pédagogique se trouve l'idée de la « formation continue » comme chemin de croissance et de conversion qui dure toute une vie.

Le titre est choisi : *Ensemble ... sur les traces des pauvres apôtres*. Une première ébauche est envoyée à toute la Congrégation appelée : *Projet d'une nouvelle Ratio Institutionis Montfortanae*, qui recueille le contenu du premier volume. Il est accompagné d'une lettre du Supérieur Général, le Père William Considine, datée du 11 février 2002, qui explique les nouveautés du projet pédagogique et la table des matières du deuxième volume.

1.3. Premier volume (Ratio I - 2005)

Le processus qui a conduit à la rédaction du premier volume est le suivant :

2002 Rome (11-20 novembre) : le Comité collecte les réponses au questionnaire adressé aux Entités, les intégrant dans un projet amendé qui sert de base à un premier projet en français.

2003 Montréal (janvier - mars) : première mouture en français par le P. Jean-Louis Courchesne, soumise ensuite à l'évaluation d'un groupe de confrères.

2003 Rome (17-21 novembre) : le Comité recueille les contributions et observations des confrères consultés. Après la révision finale, on arrive à une rédaction définitive en anglais, faite par le P. Donald La Salle.

2004 Rome (8 décembre) : le Supérieur Général le Père William Considine promulgue le premier volume du projet montfortain de formation, intitulé *Ensemble ... sur les traces des pauvres apôtres*. Formation à la vie montfortaine - Volume I : principes d'inspiration, Rome 2005 (Ratio I).

2005 Rome (avril - mai) : le premier volume est traduit et publié en 4 langues (français, anglais, italien et espagnol) et est officiellement remis aux capitulaires, lors d'une célébration au Chapitre Général de 2005. Dans les Orientations du Chapitre, on recommande à la nouvelle Administration Générale d'appliquer la nouvelle Ratio. A partir de ce moment, la Ratio I est envoyée à tous les confrères de la Congrégation.

1.4. Deuxième volume (Ratio II - 2022)

La chronologie suivante résume le processus qui a conduit à la publication du deuxième volume :

2002 Rome (11-20 novembre) : les membres du Comité organisent la matière et d'ici juin 2003 un premier projet est rédigé, envoyé à tous les formateurs de la Congrégation, pour qu'ils examinent et présentent leurs observations.

2003 Rome (17-21 novembre) : après avoir pris en considération les observations des formateurs, le Comité remet le texte au P. Josu Mirena Alday, clarétain, expert en la matière, pour un apport méthodologique. Ensuite, on décide d'attendre la publication et la réception du premier volume de la Ratio avant de procéder à la rédaction du second.

2005 Rome, Chapitre Général : dans les Directives des Actes capitulaires, la rédaction du deuxième volume de la Ratio de la Formation montfortaine est recommandée à la nouvelle Administration Générale. L'Administration Générale nomme un Comité : le P. P. La Salle (Responsable Général), P. Marco Pasinato, P. Alexandre Randriamiharisa, P. Yoseph Putra Dwi Darma Watun.

2011 Rome, Chapitre Général : le deuxième volume de la Ratio de la Formation montfortaine, est approuvé *ad experimentum* et est livré aux Entités et aux maisons de formation.

2012-2016 Rome : l'Administration Générale organise plusieurs sessions internationales pour les formateurs, apportant des améliorations et des mises à jour au texte *ad experimentum*. L'application du document se déroule sous la supervision de la Commission Générale de Formation composée du P. Jorge

Enrique González Vásquez (Reponsable Général), P. Pierre Bonhommeau, P. Jos Van den Bergh, P. Tom Poth, P. Luigi Gritti et P. Yoseph Putra Dwi Darma Watun.

2017 Rome, Chapitre Général (1-21 mai) : dans les Actes du Chapitre, il est recommandé à la nouvelle Administration Générale de publier le deuxième volume de la Ratio « dès que possible » (cfr. CG 2017, Actes 9.4).

2017 Rome (27 octobre) : le Conseil Général nomme une Commission de formation, comprenant des confrères de tous les continents, chargée de mettre en œuvre la recommandation du Chapitre Général : le P. Marco Pasinato (Responsable Général), le P. Luis Salvador Avila, le P. Reni Joseph Punnappanal, le P. Kristianus Jumi Ngampu et le P. Jackson Fabius, remplacé plus tard par le P. Louis John Nkukumila.

2018 Rome (5-13 avril) : la Commission Générale décide de procéder à la rédaction à partir du texte approuvé *ad experimentum* en 2011 et en gardant à l'esprit les objectifs suivants: 1) continuité avec l'inspiration montfortaine et donc avec le premier volume; 2) mise à jour sur la base de nouveaux documents du Magistère de l'Église, en particulier la Ratio Fundamentalis Institutionis Sacerdotalis publiée en 2016 et les lettres circulaires des Supérieurs généraux; 3) cohérence avec le genre littéraire d'une Ratio; 4) le maintien du niveau général du document par rapport au niveau plus spécifique d'une Ratio locale.

2019 Rome (11 mars) : sur proposition de la Commission, le Conseil Général nomme un Comité de rédaction : le P. Marco Pasinato et le P. Alfio Mandelli. L'édition typique sera en italien.

2020 Rome (23-30 octobre) : le Conseil Général examine le projet préparé par le Comité de rédaction. Le texte est traduit en français

et en anglais pour être soumis à des réviseurs experts dans diverses disciplines, en particulier le droit canonique, la psychologie et la protection des mineurs et des adultes vulnérables.

2021 (janvier) : réception des amendements des différents réviseurs.

2021 (février-mars) : révision du texte par la Congrégation pour le Clergé (Prot N. 0840/2021) et réception des observations de la part de Mgr. Jorge Carlos Patrón Wong, Secrétaire pour les Séminaires près de la Congrégation du Clergé.

2021 (mars avril) : envoi du texte aux Supérieurs des Entités pour la lecture et observations dans les Entités.

2021 (7 mai) : réception des réactions des Entités au Conseil General Extraordinaire.

2022 (29 Juillet) : le texte est approuvé par le Décret du Dicastère pour la Vie Consacrée et les Instituts de Vie Apostolique (Prot. N. 58787/2022).

2022 Rome (15 Août) : Le Supérieur Général, le Père Luiz Augusto Stefani, promulgue le deuxième volume du Projet de Formation à la vie montfortaine (Ratio II), intitulé : *Ensemble... sur les traces des pauvres apôtres*. Formation à la vie montfortaine - Volume II : directives et normes, Rome 2022, et ordonne qu'il soit publié en six langues (français, anglais, italien, espagnol, portugais, indonésien).

2. Caractéristiques et contenus fondamentaux

2.1. Regard d'ensemble

En continuité avec le premier volume (Ratio I), le présent volume (Ratio II) propose des lignes directrices et des contenus unitaires et progressifs pour la formation montfortaine initiale et continue, afin d'assurer que le candidat et le missionnaire Montfortain puissent grandir dans l'adhésion libre et toujours nouvelle à l'appel de Dieu et à la capacité de servir l'Évangile dans le monde contemporain, animés par l'esprit apostolique de saint Louis-Marie de Montfort.

Le premier chapitre, intitulé *Continuité avec l'inspiration montfortaine*, présente de manière organique et synthétique les traits, les dimensions et les moyens spécifiques de la formation montfortaine, en s'inspirant de ce qui a déjà été indiqué dans la Ratio I.

Le deuxième chapitre, intitulé *Les étapes de la formation tout au long de la vie*, décrit les étapes de la formation initiale et continue, soulignant la nature, les objectifs, le contenu du chemin de croissance dans les différentes dimensions de la personne et les critères d'évaluation de chacun.

Le troisième chapitre, intitulé *Formation des Supérieurs et des formateurs*, suit, avec des lignes directrices pour la formation spécifique du leadership au service de la mission et de la formation. Le Ratio II décrit la physionomie des formateurs selon les différentes étapes durant lesquelles ils sont appelés à effectuer leur service.

Le quatrième chapitre, intitulé *Questions particulières*, propose des critères et des normes pour le discernement et l'accompagnement de situations particulières.

Le cinquième chapitre contient *l'Organisation des études*. Il ne donne pas de listes de matières académiques, mais il indique des domaines d'étude pour une intégration fructueuse avec la spiritualité et le charisme montfortain en vue de se préparer adéquatement à la mission montfortaine.

Dans le sixième et dernier chapitre, intitulé *Procédures administratives*, la Ratio II rappelle les démarches que les Supérieurs et les formateurs sont tenus de suivre pour un service efficace à la formation dans la Compagnie de Marie.

2.2. Le souffle montfortain

La note caractéristique de ce document est sans aucun doute son souffle montfortain. L'attention continue à placer le processus de formation dans l'horizon de la spiritualité et du charisme montfortains, évite qu'il soit générique et favorise sa spécificité et son unicité.

Le souffle montfortain se nourrit de la référence constante à l'expérience et aux écrits du Fondateur, en particulier à la *Prière embrasée* où saint Louis Marie de Montfort renvoie à sa source la vocation montfortaine : la pensée, les mains, le cœur de la Trinité (cfr. PE 1). Il offre aussi le point de tension de tout le processus de formation : se laisser posséder, « séduire » par l'Amour de Jésus Sagesse et devenir « Liberos » pour une nouvelle appartenance, pour un service, pour un don dans la mission.

Dans la même *Prière embrasée*, le fondateur de la Compagnie de Marie offre les traits de l'homme apostolique. Particulièrement suggestif et stimulant est le choix d'organiser les cinq dimensions qui, dans l'ensemble, tracent et structurent l'identité du missionnaire Montfortain et distinguent une vie apostolique, autour de l'icône de l'œil et du regard (cfr. PE 21- 22). C'est le fil conducteur d'un sage équilibre et d'une vision intégrale de la formation initiale et continue qui ne s'identifie pas à un seul aspect,

au détriment des autres. C'est étonnant, par son actualité, que le premier regard à se former selon Louis-Marie de Montfort soit l'humain, pour une maturité dans le signe d'un amour désintéressé et de relations authentiques et libres. Il fait référence à l'urgence, aujourd'hui, d'avoir un soin particulier pour la formation à la dimension humaine, car le grand défi pour l'avenir de la vie religieuse, même montfortaine, est d'avoir des personnes consacrées et des prêtres profondément humains.

Le souffle montfortain se nourrit également de la référence vitale à la Vierge Marie, dans les différentes étapes de la formation initiale et continue. « Donnez des enfants à votre Mère » (PE 6) : la relation avec Marie, Mère et formatrice spirituelle, marque le chemin de la conformation avec le Christ Sagesse qui dure toute la vie, dans un processus créatif. Ce projet de formation à la vie montfortaine se nourrit de la conscience que personne, comme Marie, ne réalise la pleine conformité de tout candidat et missionnaire Montfortain au Christ, son Fils qui habite en elle. En introduisant Marie dans l'espace de sa propre intériorité, chacun reçoit la même pensée et les mêmes sentiments du Christ (cfr. 1Co 2,15-16; Phil 2,5ss), son cœur pour pouvoir vivre et aimer comme lui. Dans le processus de formation, Marie est « l'arbre parfait » qui produit le fruit de Jésus-Christ (cfr. SM 78); c'est le « moyen parfait » d'aller à Jésus-Christ (cfr. VD 55.139) ; c'est le « modèle parfait » (cfr. VD 46) ; et c'est le « moule parfait » qui façonne les traits fidèles de son Fils (cfr. SM 16).

Enfin, l'Amour de la Sagesse éternelle devient un guide dans tout le processus de formation, en particulier dans le discernement et l'évaluation d'une vocation montfortaine (cfr. WJC_1998 16).

2.3. L'horizon : le disciple missionnaire

Ce texte, s'appuyant sur la richesse des documents les plus récents des Papes, du Saint-Siège et de la Compagnie de Marie, assimile les nouvelles sensibilités qui ont émergé ces dernières années en

matière de formation à la vie consacrée et au Sacerdoce. En particulier, assumant le statut de « disciple » dans le cheminement pédagogique, il précise que la formation initiale et continue est un unique et ininterrompu chemin de disciple (cfr. RFIS 54), qui commence par le baptême et se perfectionne avec les autres sacrements de l'initiation chrétienne, il est accueilli comme le centre de sa vie au moment de son entrée dans la Compagnie de Marie et se poursuit tout au long de sa vie. En ce sens, la formation en est une.

La vocation naît toujours d'une rencontre d'amour avec Jésus et avec le Peuple de Dieu, il s'ensuit que le religieux et le prêtre Montfortain se situe toujours entre Jésus et le peuple. L'autre note caractéristique de ce document est donc la perspective d'une formation à partir de la mission et du Peuple de Dieu.

Pour discerner, accueillir, accompagner les candidats et religieux qui peuvent s'insérer aujourd'hui dans une vision d'une Église missionnaire et devenir partie intégrante de son « dynamisme en sortie », le projet pédagogique s'inspire de l'icône du disciple missionnaire (cfr. EG 120). L'Église, en effet, et avec elle et en elle aussi la Compagnie de Marie (cfr. BLAIN, n. 80) est née « en sortie », c'est-à-dire missionnaire. La Ratio II est proposée comme une aide à la formation de disciples missionnaires avec un cœur qui brûle pour le Maître et pour le Peuple de Dieu, toujours en chemin, prophètes qui éveillent dans les profondeurs de l'homme le désir de la Sagesse. Certainement pas le savoir-tout religieux et prêtres, installés dans leur propre bien-être et tièdes qui préfèrent la vie tranquille.

2.4. Des aspects particuliers

Formation des Supérieurs et des formateurs

Le document consacre un chapitre entier à la formation du leadership, dans lequel il ne se limite pas à offrir des indications à

ceux qui effectuent directement un service dans la formation des candidats à la vie religieuse et au Sacerdoce, mais aborde également le sujet de la formation des Supérieurs.

A la base, il y a la conscience que la formation est un processus dans lequel chacun est inséré, chacun dans son propre rôle et à partir de sa propre condition et de la mission reçue. Personne n'est exempt du chemin de la configuration au Christ et cela est encore plus vrai pour les Supérieurs et les formateurs.

La qualité du service d'autorité et de formation dépend de la préparation adéquate de ceux qui sont appelés à l'exercer. Les Supérieurs et les formateurs doivent avant tout avoir la physionomie du disciple du Seigneur, accompagnée des traits humains et spirituels.

Spécifiquement pour les formateurs, la Ratio II reconnaît que Dieu est le potier divin qui façonne les sentiments du Fils Jésus chez les candidats, religieux et prêtres Montfortains, à qui on demande la *docibilitas* face à l'action divine. Maintenant, les mains du Seigneur travaillent à travers le soin de ceux qui, dans l'Église, sont appelés à être les premiers formateurs de la vie religieuse et sacerdotale et de ceux qui sont impliqués dans la formation continue.

*Formation et protection des mineurs et des adultes
vulnérables*

L'Église s'est maintenant fermement engagée dans la lutte contre le triste phénomène des abus sexuels, du pouvoir et de la conscience dont de nombreux clercs et personnes consacrées ont été responsables au fil du temps. Chaque membre de la Compagnie de Marie est également appelé à faire tout son possible pour que de tels abus ne se reproduisent plus.

Ce document apporte sa contribution avec une série d'indications à intégrer aux différentes étapes du processus de la formation initiale et continue.

En particulier, elles concernent le sérieux du discernement avant l'entrée dans le chemin de formation, l'insistance dans la formation humaine sur les aspects psychosociaux et psychosexuels d'une vie saine, la formation à la prévention des abus sexuels qui implique préparation, étude et connaissance de la dynamique sous-jacente, l'accompagnement des candidats ayant subi des abus.

La contribution de la Ratio II concernant les critères d'acceptation ou de renvoi des candidats impliqués dans des délits ou des situations problématiques dans les relations avec des mineurs et des adultes vulnérables est très précieuse.

Organisation d'études

La proposition du projet de formation montfortaine vise la croissance des religieux et prêtres qui répondent aux besoins de l'Église de notre temps, capables d'élan missionnaire et d'évangélisation, dans un contexte multiculturel et multi-religieux.

Pour cette raison, elle a choisi de privilégier les sujets « ministériels », c'est-à-dire des disciplines dont les connaissances sont plus spécifiquement liées aux besoins du ministère, de l'évangélisation et de la charité pastorale.

3. Normes générales

3.1. Autorité du document

Dans la mesure où chaque Montfortain s'approprie l'inspiration du Fondateur, il pourra valoriser ce second volume comme un guide dans le processus de formation montfortaine et acceptera les règles qu'il contient comme faisant autorité. En fait, dans ce document, il

existe différents types d'orientations et normes - spirituelles, pédagogiques, canoniques - qui ne sont pas rigoureusement séparées, même si la valeur normative de chaque passage en est explicitée.

3.2. Ratio générale et Ratio locale

Ce document se situe au niveau général de toute la Congrégation. Sur la base de ce document, chaque Entité devra établir une Ratio locale de formation initiale et continue, qui rend compte et actualise dans son contexte les dispositions de la Ratio générale. À cette fin, elle contiendra les éléments suivants :

- a) une brève description du contexte social, culturel et ecclésial dans lequel les Montfortains exercent leur ministère ;
- b) une description et un développement des stratégies et des moyens à adopter pour la prise en charge des dimensions de la formation, selon la réalité du pays ;
- c) l'organisation des études ;
- d) un résumé de tout accord international de collaboration pour la formation initiale ou continue.

3.3. Application du document

Ce document est pleinement appliqué dans toutes les Entités de la Compagnie de Marie, avec la Ratio locale préparée par l'Entité et approuvée par le Supérieur Général. Des révisions et approbations devront être périodiquement effectuées et demandées, lorsque cela semble nécessaire. Les normes du document général et leurs applications particulières doivent entrer dans la Ratio locale et les programmes de formation des Entités.

Chapitre I - CONTINUITÉ AVEC L'INSPIRATION MONFORTAINE

1. Le premier volume de la Ratio de la Formation montfortaine (Ratio I) présentait les principes inspirateurs de la formation montfortaine, ainsi que les dimensions et les moyens qui aident à devenir de plus en plus missionnaires de la Compagnie de Marie. Conscient que la formation est la tâche de tous, dans la Ratio I, on a également traité de l'aspect de l'organisation et de la coordination de la formation, dans ses agents et ses niveaux de responsabilité (cfr. Ratio I 180-221). Le premier chapitre de ce deuxième volume reprend le contenu de la Ratio I de manière synthétique et systématique.

1. CRITÈRES POUR UNE FORMATION MONFORTAINE

1.1. Formation de l'homme apostolique

2. Montfort voulait que nous soyons des missionnaires (cfr. Const. 8). La mission étant l'élément vital de la vocation montfortaine, tout le processus de formation vise à mûrir les traits de l'homme apostolique, dans toutes les dimensions de la personne, et à acquérir un esprit apostolique (cfr. Ratio I 64) selon les quatre éléments constitutifs et non dissociables de la mission montfortaine : « Évangélisation », « Marie », « Désinstallation », « Faire ensemble » (cfr. Const. 63b). Saint Louis-Marie de Montfort dans son expérience et dans les écrits fondateurs leur a donné les traits caractéristiques de l'homme apostolique. Le chemin de la formation s'inspire de ces traits, les relisant à la lumière de l'actualité de l'Église et du monde (cfr. Ratio I 119-122).

1.2. Formation comme réponse à l'attrait de la grâce

3. « Il y a un paradis qui veut nous séduire », aimait chanter Saint Louis-Marie de Montfort (cfr. C 155,1). Au début du chemin de la formation, il y a une séduction de la grâce, qui est intimement liée au désir du cœur humain et à son aspiration à la plénitude de la vie (cfr. Ratio I 9). Tout le processus de formation, à la fois permanent et initial, est une réponse en disciple au mouvement de la Sagesse qui « va à la recherche de ceux qui sont dignes d'elle » (ASE 4; cfr. Ratio I p. 18). Il favorise une rencontre personnelle avec la Sagesse éternelle et incarnée, en tant que centre vital autour duquel s'intègrent les nombreux fragments de son histoire et de sa personne dans l'unité et le respect de son identité et de sa vérité.

1.3. Formation « à l'école de Marie »

4. Saint Louis-Marie de Montfort, dans son chemin de configuration à Jésus-Christ, Sagesse éternelle et incarnée, a pu comprendre et accepter le rôle maternel de la Vierge Marie (cfr. Ratio I 146). Il a fait l'expérience qu'« on progresse plus en peu de temps de soumission et de dépendance à Marie que durant des années entières d'initiatives personnelles et basées uniquement sur soi-même » (VD 155). Comme le disciple bien-aimé, chaque personne en formation emmène Marie avec lui, l'introduit dans son monde émotionnel et se jette en elle, le grand moule de Dieu (cfr. SM 17), pour se transformer en Jésus-Christ. Dans son parcours de formation, elle se laisse guider par Marie (cfr. Ratio I 13.154) et reste constamment sous son regard maternel (cfr. Ratio I 166).

1.4. Formation au dynamisme pascal

5. Pour atteindre la pleine maturité dans le Christ Jésus, il est nécessaire de passer par la mort et de renaître à une vie nouvelle (cfr. WJC_2000 7). La croix glorieuse est donc le point de repère du processus de formation. Sur le chemin de la formation, comme

« disciple de la Sagesse », il faut s'attendre à être taillé, rugueux et ciselé par le marteau de la croix (cfr. Ratio I 17; LAC 28), pour avoir la forme de Jésus, qui est la forme de vie donnée, livrée et offerte.

1.5. Formation montfortaine spécifique

6. Le parcours de formation même si original, unique et irremplaçable, il s'inspire toujours de l'exemple et des intuitions de saint Louis-Marie de Montfort (cfr. Ratio I 5). En valorisant l'héritage charismatique à chaque étape de la vie, la formation contribue à grandir continuellement à l'image d'un vrai Montfortain, « afin que notre saint Fondateur puisse « reconnaître finalement en nous les disciples qu'il désirait si intensément, qu'il attendait et pour lesquels il priait avec tant d'ardeur » (Ratio I 30).

1.6. Formation incarnée et « ouverte »

7. « Le Père de Montfort désirait une Compagnie venant de toutes les nations, sous la conduite de Marie, prête à bâtir le Royaume de Dieu [...], il rêvait d'un groupe de missionnaires qui voudraient vivre ensemble, au-delà des barrières nationales et culturelles » (Ratio I 222). L'intuition du Fondateur engage à sauvegarder une approche de la formation qui s'incarne dans les différents milieux de vie dans lesquels la Compagnie de Marie est présente et dans les différentes cultures. La formation se situe dans la perspective d'un monde ouvert et d'un cœur ouvert sur le monde, vise à cultiver consciemment une fraternité sans frontières qui se traduit par une éducation au dialogue, par la découverte de la réciprocité et l'enrichissement mutuel en tant que valeurs (cfr. FT 103).

1.7. Formation continue

8. Le chemin de la transformation en Jésus-Christ est un processus d'assimilation continue des sentiments de la Sagesse éternelle et incarnée envers le Père (cfr. Ratio I 33). La formation est donc, par sa nature, un processus qui dure toute une vie puisque « la personne consacrée ne pourra jamais supposer qu'elle a achevé la gestation de cet homme nouveau qu'elle expérimente en elle-même » (VC 69). Nous sommes toujours des disciples et la formation est configurée comme un chemin unique et ininterrompu de disciples (cfr. RFIS 54), dans lequel nous nous laissons modeler par le Saint-Esprit.

1.8. Formation à la « *docibilitas* »

9. Il est important que la formation initiale se lie avec la formation continue, créant chez le sujet la volonté de se laisser former par la vie quotidienne (cfr. VC 69 ; cfr. Ratio I 146). Il s'agit de former une conscience docile, capable d'écoute obéissante, un cœur sage et intelligent (cfr. 1Rois 3,9.12b), qui sait saisir toutes les opportunités de croissance cachées dans les situations, même négatives, et discerner la volonté de Dieu en paroles et en événements, avec le désir de se conformer à lui dans la liberté (cfr. Lc 2,19.51b ; cfr. Ratio I 147). L'attitude de la « *docibilitas* » présuppose un sentiment fondamentalement positif envers la réalité, soi-même et les autres. Dans le processus de formation, elle s'exprime dans une attitude humble, flexible, réceptive et entreprenante.

1.9. Formation progressive

10. Le Saint-Esprit, présent dans les cœurs, connaît les temps de maturation de chacun. Montfort lui-même a eu besoin de temps pour devenir ce qu'il est devenu (cfr. Ratio I 28). Le respect des

rythmes personnels est une condition indispensable pour assurer une croissance progressive de la personne dans ses différentes dimensions, intégrant progressivement les attitudes et les comportements. L'offre des contenus formatifs est également progressive, ce qui accentue les aspects spécifiques de chaque phase, sans négliger les autres. Chaque étape de la formation est la continuation de la précédente et la préparation de la suivante.

1.10. Formation personnalisée

11. La personne dans son individualité irremplaçable, d'une part caractérisée par les dons et la richesse et façonnée par la grâce, d'autre part marquée par les limites et la fragilité (cfr. RFIS 28), est toujours au centre du processus de formation, en tant que première responsable de sa croissance (cfr. Ratio I 188). Toute formation personnalisée part du potentiel, des richesses et des limites de chacun : avec la personne et non malgré la personne.

1.11. Formation intégrale

12. Intégralité et harmonie forment l'homme apostolique, en tant que personne équilibrée. La formation à la sagesse missionnaire nécessite l'intégration des différentes dimensions de la personne humaine (cfr. Ratio I 34), qui composent et structurent l'identité du religieux Montfortain. La formation doit donc impliquer la personne tout entière, dans tous les aspects de son individualité, dans son comportement ainsi que dans ses intentions (cfr. VC 65).

1.12. Formation basée sur l'expérience

13. Une formation authentique garantit que chacun « agit selon un choix conscient et libre, c'est-à-dire mu et motivé de l'intérieur » (AL 267). C'est pourquoi il ne se préoccupe pas simplement du

comportement, mais favorise la maturation des convictions et des décisions. Cela se passe grâce à l'expérience qui incarne les valeurs de la vie et des situations quotidiennes. Pour que l'expérience porte le fruit d'une transformation et d'une liberté intérieure, il est important qu'elle soit traversée de réflexion et portée par la prière, à l'exemple de la Vierge Marie, qui « a gardé toutes ces choses, les méditant dans son cœur » (cfr. Lc 2, 19).

1.13. Formation à la relation

14. La formation sera efficace dans la mesure où elle accorde de l'importance aux relations génératrices de communion (cfr. RFIS 50; FT 87). Le premier volume de la Ratio présente une longue liste d'acteurs impliqués dans la formation avec qui la personne entre en relation formatrice : la Trinité, la Sainte Vierge, Montfort, la communauté ecclésiale, la personne elle-même, le Conseil Général et le Supérieur de l'Entité et de la communauté, les formateurs, le directeur spirituel, les laïcs et les pauvres (cfr. Ratio I 184-202). Une formation à la relation s'oppose à une vision individualiste qui, centrant tout intérêt sur le progrès de sa personne, peut tomber dans l'auto appréciation. Toute relation authentique, vécue à partir de sa propre identité la plus profonde, est une opportunité de se former et de se laisser former. Au contraire, toute action formatrice qui ne se réalise par des relations vitales court le risque de devenir désincarnée et égocentrique, et donc également stérile.

2. LES DIMENSIONS DE LA FORMATION MONTFORTAINE

15. Dans le processus de formation initiale et continue, cinq dimensions interagissent simultanément et chacune d'entre elles « vise la transformation ou l'assimilation du cœur à l'image de celui

du Christ » (RFIS 89). Les nn. 18-22 de la *Prière embrasée* de saint Louis-Marie de Montfort éclairent chacune de ces dimensions.

2.1. Dimension humaine. « Ils auront un œil d'homme » (PE 21)

16. Notre Fondateur demande le don de personnes libres de la liberté des enfants de Dieu, qui aient un œil humain sur eux-mêmes et sur leur prochain (cfr. PE 21; cfr. Ratio I 49). Facteur décisif dans le chemin de la configuration à Jésus-Christ, la Sagesse incarnée est une humanité profonde. Pour cette raison, « dès le début, et tout au long de sa vie, la personne consacrée devra se soucier de la conquérir et de faire grandir une maturité authentique, qui en fait un être profondément humain » (cfr. Ratio I 49). Le soin de la croissance humaine aura nécessairement des caractéristiques différentes au cours des différentes saisons de la vie (cfr. Ratio I 51).

2.2. Dimension spirituelle. « Ils auront un œil d'aigle pour vous » (PE 21)

17. L'homme apostolique aura un œil d'aigle (cfr. PE 21), c'est-à-dire qu'il ne sera pas aplati à l'horizon des choses terrestres, mais capable de pénétrer le ciel le regard fixé sur Dieu, sans craindre le vertige des grandes hauteurs. Pour cette raison, les apôtres des derniers temps seront « très unis à Dieu », écrit notre Fondateur dans VD 56. L'ensemble du processus de formation, à la fois permanent et initial, vise à favoriser une rencontre personnelle avec Jésus-Christ, en cultivant la dimension contemplative de la vie et de la relation d'amour avec Dieu le Père. Cela implique de prendre soin de son intériorité, de se laisser entraîner au niveau du cœur, là où Jésus nous invite à entrer (cfr. Mt 6,6). La formation à la dimension spirituelle consolide l'expérience de la communion

avec Dieu et de la suite du Christ, Sagesse incarnée, connue, recherchée et aimée (cfr. Ratio I 55).

2.3. Dimension intellectuelle. « Vous leur donnerez votre sagesse » (PE 22)

18. La formation à la dimension intellectuelle ne se réduit pas à l'obtention de diplômes universitaires et de compétences professionnelles, mais est une expérience savoureuse et pleine du goût de Dieu et de la vérité (cfr. PE 22 ; ASE 13). Il est proposé d'intégrer les études dans le cheminement spirituel afin d'atteindre une connaissance qui vient du cœur (cfr. Ratio I 60). La formation intellectuelle et culturelle développe la capacité de penser clairement et de manière critique afin de pouvoir distinguer la vraie de la fausse sagesse (cfr. Ratio I 59). Elle répond à l'urgence d'incarner l'annonce dans la complexité de l'histoire en se préparant à affronter les défis qui interpellent l'Église et la Compagnie de Marie, appelée à rendre compte de l'espérance qui l'anime. La formation intellectuelle vise le développement continu des aptitudes et des talents requis par la mission d'évangélisation (cfr. Ratio I 60).

2.4. Dimension apostolique. « Ils auront un œil de lion contre vos ennemis et un œil de bœuf contre eux-mêmes » (PE 21)

19. L'homme apostolique aura l'œil et le froncement des sourcils du lion pour ses ennemis, c'est-à-dire un zèle ardent et prudent et la fermeté pour affirmer la vérité et dénoncer le mal (cfr. PE 21). Il aura aussi un œil de bœuf envers lui-même, c'est-à-dire la force de supporter le fardeau des travaux apostoliques avec patience et constance, renonçant au confort et aux commodités, acceptant les épreuves d'une vie apostolique non sédentaire et non une vie tranquille (cfr. PE 21; RM 2).

La formation à la dimension apostolique ne se réduit pas « à un simple apprentissage d'une technique pastorale. En favorisant la croissance de la configuration à l'agir du Christ, apôtre du Père, elle vise à développer une communion toujours plus profonde avec son désir pastoral » (Ratio I 67). De plus, elle nourrit l'amour apostolique et la passion pour l'Évangile, pour l'Église et la mission évangélisatrice de la Compagnie de Marie. En particulier, elle éduque à la sagesse du missionnaire Montfortain qui consiste dans la capacité d'entreprendre toujours quelque chose de nouveau pour l'Évangile, dans le courage de risquer pour Dieu, dans le choix de quitter la sécurité du Cénacle pour sortir de Jérusalem (cfr. WJC_1996 5).

2.5. Dimension de la vie religieuse. « Ils seront une triette de prédestinés que vous devez faire dans le monde et du monde » (PE 18)

20. De la rencontre avec l'amour unique et global de Dieu, naît la réponse de la vie de consécration montfortaine. Désirant imiter Jésus Sagesse, pauvre, chaste et obéissant (cfr. Ratio I, 56), dans le chemin de formation on devient de plus en plus « Liberos » : des gens détachés des richesses qui passent, pour embrasser Celui qui reste, avec un cœur libre de tout bien pour aimer pleinement Dieu et les autres, qui choisissent pour eux-mêmes l'humble obéissance comme la plus grande liberté (cfr. PE 7-10).

En se consacrant à Dieu seul, l'homme apostolique accepte de recevoir de Lui des frères et sœurs, qu'il lui demande d'aimer d'un amour authentique et personnel (cfr. Const. 80). Il n'est donc pas un isolé ou un solitaire ; au contraire, il se reconnaît comme faisant partie d'une congrégation, d'une assemblée, d'une compagnie (cfr. PE 18), au sein de laquelle il partage les mêmes racines, les valeurs et la mission.

Le charisme montfortain nourrit la formation initiale et continue, favorisant en chaque personne la conscience du don reçu et son

incarnation dans un style de vie « apostolique », « à l'exemple des pauvres apôtres » (cfr. RM 60, 2).

La formation initiale et continue, par une assimilation continue de la spiritualité montfortaine (cfr. Ratio I 36), offre la possibilité de grandir dans l'identité missionnaire de la Compagnie de Marie. En même temps, le sentiment d'appartenance à notre Famille religieuse mûrit en offrant le même contenu à tous, prêtres et frères (cfr. Ratio I 44).

3. MOYENS DE FORMATION

21. Pour grandir en configuration à Jésus-Christ et atteindre les objectifs dans les différentes dimensions du religieux Montfortain, on valorise les moyens que la tradition chrétienne, la vie consacrée et notre Famille religieuse considèrent comme particulièrement efficaces.

3.1. Moyens généraux pour prendre soin de la relation avec Jésus-Christ

22. **Lecture priante de la Parole de Dieu (*Lectio divina*).** Saint Louis-Marie de Montfort a toujours nourri sa vie spirituelle par la lecture et la méditation des Écritures Saintes (cfr. Ratio I 38). Les Écritures, qui sont « comme une lettre d'une aimante à son amant pour gagner son affection » (ASE 65), façonnent le cœur du disciple du Seigneur sur le chemin de la formation. Lues et méditées chaque jour, personnellement et en communauté, dans une atmosphère de prière, elles révèlent le désir divin de notre amitié et ses promesses qui se réalisent dans le Christ, conduisant à une plus grande connaissance de Jésus (cfr. Ratio I 83), elles tracent le chemin de la conversion (cfr. Ratio I 84), elles avancent dans une authentique spiritualité de communion (cfr. Ratio I 86).

23. Célébration eucharistique. Saint Louis-Marie de Montfort contemple dans l'Eucharistie l'autre grand signe qui témoigne du désir que la Sagesse a pour nous. C'est son « secret admirable pour mourir et pour vivre tout à la fois, et demeurer avec l'homme jusqu'à la fin des siècles » (ASE 71). L'Eucharistie est une véritable source de formation continue qui introduit dans le mystère pascal, associe sa propre offrande à celle du Christ (cfr. Ratio I 91,92), se conforme à son oblation totale (cfr. VC 65) et unit chacun avec un lien de communion et de fraternité. Pour cette raison, à l'école de Marie, femme eucharistique et du Fondateur, il faut toujours réveiller « l'émerveillement » devant l'Eucharistie (cfr. EE 6.53-58), mystère à célébrer, vivre, annoncer et offrir au monde (cfr. SCa ; CEC 1322-1419).

24. Adoration eucharistique. Saint Louis-Marie de Montfort ne se lasse pas de proposer le Saint Sacrement comme « une bonne école / pour apprendre en peu de temps / sans art et sans paroles / la science des vertus / la divine Sagesse ! » (C 130,1). Pour que l'Eucharistie libère toute sa force, elle a besoin d'un cœur capable d'adorer : « Ce n'est qu'à travers de longues périodes passées en présence du Père, dans le Christ Jésus, par l'Esprit, que cette transformation s'opère en nous et apporte ses effets » (Ratio I 173). L'adoration de l'Eucharistie en dehors de la Messe augmente aussi le désir d'être avec le Seigneur, ouvre à la prière d'intercession, d'action de grâce et même de réparation, et nourrit en nous la capacité de don de soi (cfr. RE 87-89).

25. Sacrement de la Pénitence. La célébration régulière et fréquente du sacrement de la Pénitence, sous forme individuelle et communautaire, ainsi que la pratique quotidienne de l'examen de conscience (cfr. GE 169), confèrent efficacité et continuité au processus de croissance dans l'authenticité de la vie. Le sacrement de la Pénitence forme l'attitude constante de conversion du cœur (cfr. RP 7). C'est par la grâce du pardon que s'effectue le passage

de la logique du vieil homme à celle de la nouvelle créature, de la fausse à la vraie Sagesse.

26. Année liturgique. L'année liturgique est un itinéraire précieux pour l'insertion progressive dans le Christ et la configuration graduelle à lui. Célébrant avec l'Église, dans la succession des temps liturgiques, les différents mystères de la personne et de l'œuvre du Rédempteur, nous approfondissons et pénétrons de plus en plus dans son insondable richesse (cfr. Ep 3,8). Au cours de l'année liturgique, les dévotions et les formes de piété populaire qui y sont liées peuvent renforcer la croissance spirituelle et la vie fraternelle (cfr. PPL 1) et offrir une manière concrète de vivre centrés sur le Christ, notre unique tout qui doit nous suffire (cfr. VD 61).

27. Liturgie des heures. « Dieu est au cœur de notre pèlerinage quotidien et la Liturgie des Heures vient donner un rythme à notre accueil de sa présence » (Ratio I 15). Vécue « en union avec la prière de l'Église, elle manifeste la vocation de louange et d'intercession propre aux consacrés » (VC 95). Harmonisée avec les autres exercices de piété, elle nourrit la prière et la contemplation personnelles (cfr. FLS, 29). La progressive expérience de la Liturgie des Heures aidera à goûter, comprendre et aimer de plus en plus les richesses de l'Office, qui peut raviver, guider et exprimer toute prière chrétienne (cfr. LC 8).

28. Prière personnelle. La vocation apostolique de Saint-Louis Marie de Montfort est « née de la contemplation et s'est régénérée dans des moments intenses et prolongés de communion et d'amitié avec le Christ » (cfr. Ratio I 87). La vocation de chaque Montfortain mûrit également dans une intimité constante avec le Christ. La prière - annonce le Fondateur - « est pour l'âme ce qu'est l'eau pour le poisson, l'âme pour le corps, puis le souffle pour la vie ! » (cfr. S 494). L'assimilation des méthodes de prière

personnelle recommandées par l'Église, telles que la prière contemplative (oraison), la méditation, l'examen de conscience et l'appréciation d'autres modèles de prière aident à grandir dans l'intimité avec le Christ (cfr. Ratio I 16).

29. Prière communautaire. En tant que Compagnie, groupe choisi, assemblée (cfr. PE 18), la prière a une dimension communautaire. Vécue ensemble, elle nous rend un cœur et une âme, exprime de manière significative l'identité des Montfortains et « aide à demeurer fidèles à notre relation avec Dieu au long des années » (Ratio I 89).

30. Dévotion mariale. La Vierge Marie « est la montagne divine sur laquelle nous demeurons. C'est là, qu'avec elle, nous apprenons à prier, à écouter le Christ et à entrer dans le mystère de sa mort et de sa résurrection (cfr. PE 25) » (Ratio I 13). La dévotion à Marie, qui ne se réduit pas à des pratiques extérieures, mais devient une relation personnelle, établie dans le cœur (cfr. VD 107.108), ouvre à une conscience plus profonde de l'amour de Dieu et à la transformation de soi en Jésus-Christ.

31. Prière du Rosaire. La prière du Rosaire, « ancrée dans la tradition et en même temps ouverte à la créativité » (Ratio I 15), est un moyen très précieux de configuration à Jésus-Christ. Par cette prière contemplative, la Vierge Marie introduit de manière naturelle dans la vie du Christ et fait « respirer » ses sentiments (cfr. RVM 15).

3.2. Moyens généraux de cultiver l'intériorité et le discernement

32. Lecture spirituelle. Saint Louis-Marie de Montfort chante : « Je lis après l'Écriture / des livres de piété / dont la doctrine soit

pure / et pleine de charité » (C 139,56). La lecture spirituelle nourrit l'âme, lui permet de mieux comprendre les richesses de la foi, lui montre comment l'incarner concrètement dans la vie, aide à surmonter les routines, crée une atmosphère intérieure noble et pure, plonge le cœur dans de grands idéaux de sainteté et d'apostolat, élargit les horizons et multiplie la joie de suivre le Christ.

33. Exercices et retraites spirituelles. Ce sont des échos de l'invitation à « s'écarter », adressés par Jésus aux disciples. Dans les temps où ils sont proposés, ils sont un espace précieux pour la croissance et l'auto-évaluation spirituelle et vocationnelle (cfr. RFIS 88c). Leur efficacité consiste à favoriser la rencontre avec le Seigneur et sa volonté, grâce à l'atmosphère de silence et de réflexion. Le fruit des exercices spirituels est une résolution qui oriente et renouvelle notre programme de vie. La flamme allumée lors des exercices annuels est gardée vivante grâce à des temps de recollection spirituelle au cours de l'année.

34. Direction spirituelle. « Nos désirs doivent être purifiés, car nous avons mille désirs, ou plutôt mille velléités du bien [cfr. ASE 182], qui peuvent paraître authentiques sans l'être vraiment. (...) C'est à ce discernement que le Père de Montfort nous invite en faisant l'élection de la vraie Sagesse [cfr. ASE 74-83] » (Ratio I 131). L'entretien avec le directeur spirituel, non occasionnel, mais systématique et régulier (cfr. RFIS 107), favorise l'objectivité et la vérité du désir de fidélité aimante au Christ et à sa propre vocation. Cela aide à éviter les illusions dans la vie spirituelle et apostolique. Puisqu'il s'agit d'écouter l'Esprit, dans le sens spirituel il faut ouvrir non seulement le cœur, mais aussi la conscience (cfr. CIC, can. 246 § 4), avec simplicité et confiance surnaturelle.

35. **Étude et cours.** L'étude est une exigence intrinsèque de la vocation et de la mission et en tant que telle, elle absorbe une partie significative des énergies de chaque Montfortain. Indispensable pour une compréhension adéquate et profonde de Dieu et des autres, de soi-même, l'étude permet d'avoir un cœur sage et intelligent (cfr. 1 Rois 3,12). L'étude ne vise pas le simple apprentissage de notions, mais veut encourager l'acquisition d'outils de plus en plus efficaces pour « annoncer, de manière crédible et compréhensible pour l'homme d'aujourd'hui, le message évangélique » (RFIS 116).

3.3. Moyens généraux de croissance en fraternité

36. **Vie fraternelle en communauté.** « Personne ne mûrit ou n'atteint sa plénitude en s'isolant » (FT 95). C'est pourquoi la communauté est une école privilégiée et un laboratoire d'humanisation, de liberté, d'obéissance et d'humilité (cfr. Ratio I 194), dans la mesure où les relations s'inspirent d'une « fraternité mystique et contemplative » (cfr. EG 92). La communauté accompagne la maturation personnelle quand elle n'est pas seulement une coexistence, mais un espace de relations profondes et engageantes, « où on vit l'entraide, la correction fraternelle, le partage des talents, le soutien dans les moments de difficulté, la mise en commun des biens matériels, un souffle de vie pour la présence du Seigneur qui unit les cœurs » (SB 2007, p. 9).

37. **Dialogue personnel avec le Responsable de la communauté.** Aussi bien dans la formation initiale que continue, c'est un moyen précieux qui permet au religieux de vivre plus cordialement sa consécration au Christ dans l'obéissance, favorise une meilleure intégration dans la vie fraternelle en communauté, soutient l'engagement dans la formation continue. Le Responsable de la communauté, pour sa part, favorise la croissance de la vie

fraternelle à travers le service de l'écoute, conscient que c'est l'un de ses principaux ministères (cfr. FTD 20). L'ouverture mutuelle lui permet de prendre des décisions plus prudentes adaptées à son rôle de médiateur de la volonté de Dieu.

38. Conversations fraternelles et partage de la vie. La communication est l'un des facteurs pertinents pour grandir dans la vie fraternelle. Particulièrement important est le partage des biens spirituels, qui valorise les différentes formes de communication dans une attitude d'écoute et d'ouverture (cfr. VFC 32; cfr. Ratio I 71). De plus, chaque occasion formelle et informelle est précieuse pour partager des lumières, des expériences, des désirs et des connaissances, et l'échange entre des personnes de différentes générations ajoute richesse et profondeur à la vie et à la mission.

39. Réunions communautaires. Elles sont un moyen de développer la capacité de partager les défis, les aspirations et les projets de la communauté, de la Congrégation et de l'Église. « Ce sont aussi des moments utiles pour écouter les autres, partager leurs réflexions, revoir et évaluer le chemin parcouru, réfléchir et planifier ensemble » (VFC 31).

40. Correction et promotion fraternelle. La correction et promotion fraternelle, dans le processus de maturation, est avant tout une manière d'être et de grandir ensemble qui implique l'intelligence et le sens de la valeur de la personne. La correction-promotion fraternelle, la révision de la vie et d'autres formes typiques de la tradition déversent dans la communauté les dons que l'Esprit accorde abondamment pour son édification et sa mission dans le monde (cfr. VFC 32).

41. Repas en commun. Prendre les repas ensemble permet de redécouvrir, de préserver et d'augmenter l'attitude de gratitude

envers le Seigneur, donneur de tout bien, et envers la communauté. C'est l'occasion d'apprendre à se connaître, à s'écouter, à s'apprécier et à surmonter l'étrangeté par des échanges amicaux (cfr. RFIS 88d). L'exercice de la maîtrise de soi à table ouvre aux besoins de l'autre, faisant prendre conscience du gaspillage et devenant expression d'une vraie pauvreté.

42. Travail et temps de détente. Le travail, bien fait et de manière responsable, partagé avec les confrères, façonne le caractère, développe les compétences, contrecarre l'oisiveté, aide à vivre la pauvreté évangélique et l'attention concrète aux pauvres avec authenticité et vérifie la fiabilité de la personne. En même temps, cela renforce le sentiment d'appartenance à la Congrégation. Consacrer du temps à la détente et au repos, se ressourcer dans des choses simples et se réjouir des petites choses (cfr. LS 222), aide à vivre des relations fraternelles sereines, rend plus capable pour assumer et accomplir ses tâches et favorise une croissance harmonieuse (cfr. Ratio I 50).

3.4. Moyens spécifiques de formation

43. La relation formatrice. Le chemin de la croissance se déroule lentement dans la vie quotidienne, dans une relation réciproque entre le formateur et celui qui est en formation, fondée sur la confiance mutuelle (cfr. WJC_1998 23). Conscient de la singularité de la personne, le formateur trouve, par des entretiens fréquents, les moyens « de mieux la connaître et d'apprécier son intériorité et de l'éclairer dans la recherche de la volonté de Dieu pour sa vie » (cfr. SB_2013 page 5). En même temps, la personne, en cultivant des conversations régulières avec le formateur, se rend de plus en plus disponible à l'action de la grâce (cfr. RFIS 46).

44. Entretien d'accompagnement. L'accompagnement est un moyen de formation indispensable à la suite du Christ (cfr. RFIS 44) et en même temps un art qui demande une initiation car il faut apprendre à enlever ses sandales devant la terre sacrée de l'autre (EG 169). Dans le service d'accompagnement, « le principal outil de formation est l'entretien personnel, à tenir régulièrement et avec une certaine fréquence » (VC 66). Par un dialogue direct, la personne est aidée à relire son expérience, à prendre contact avec elle-même, à mettre un mot sur son expérience émotionnelle. L'accompagnateur fournit à la personne les outils pour discerner la présence et l'action du Père dans son histoire, « ce qui plaît plus au Seigneur, son projet pour sa propre vie qui s'exprime dans une inclination du cœur, au-delà de l'enveloppe des goûts et des sentiments » (CV 294). Tout cela pour correspondre à la grâce de l'appel avec liberté et responsabilité, à la manière du Fils Jésus.

45. Auto-évaluation et relecture de la foi. Aujourd'hui l'attitude au discernement est particulièrement nécessaire : « même si elle inclut la raison et la prudence, elle les surpasse, car il s'agit d'entrevoir le mystère du plan unique et irremplaçable que Dieu a pour chacun » (GE 170 ; cfr. CV 280). Dans le processus de discernement, la capacité de s'auto-évaluer est d'une grande aide pour approfondir de plus en plus les différentes dimensions de la personnalité. La relecture de sa vie, à la lumière de l'amour et de la bienveillance du Christ, conduit à reconnaître la présence et l'œuvre de l'Esprit Saint. A cet égard, « l'autobiographie spirituelle » est un outil pour se connaître, se faire connaître et s'approprier l'histoire de sa vocation dès ses premiers pas et dans ses motivations et offre l'opportunité de mettre des mots à l'expérience de Dieu.

46. Évaluation du formateur. L'évaluation personnelle, aussi fondamentale soit-elle, ne suffit pas. Ce n'est qu'en s'appuyant sur des instances extérieures, qui contribuent à donner de l'objectivité

à sa vision, que la personne se forme. Parmi les instances d'évaluation, la principale est celle du Responsable de la formation (cfr. WJC_1998 23-24). Un outil précieux est le rapport rédigé avec la plus grande cohérence et objectivité, le respect, la délicatesse et la confidentialité que chaque personne mérite. Les principaux critères d'évaluation se trouvent dans le droit canonique, dans les Constitutions et dans la présente Ratio.

47. Expériences apostoliques. Les expériences apostoliques, en lien avec le charisme de la Compagnie de Marie, compte tenu des attitudes et aspirations personnelles (cfr. PoI 62), sont un moyen de maturation. En se laissant former par la mission, on apprend à faire de la mission le critère de discernement des choix personnels et communautaires (cfr. Ratio I 102). Pour être efficaces, les expériences apostoliques nécessitent du discernement, de la préparation, mais surtout d'un accompagnement et d'une évaluation (cfr. Ratio II 13 ; 305).

48. Recours à une aide professionnelle dans le domaine psychologique. La contribution des professionnels du domaine psychologique est précieuse tant dans le discernement vocationnel que dans l'accompagnement pour éclairer les problèmes et aider à la croissance de la maturité humaine (cfr. RFIS 147 ; UCP 5). Accepté dans un esprit de foi, l'aide professionnelle confirme la vocation (cfr. VC 70), favorise une réponse créative dans les différentes phases de l'existence et nourrit la fidélité.

49. Période sabbatique. Comme saint Paul a exhorté son disciple Timothée (cfr. 1Tm 4,14; 2Tm 1,6), il est important de raviver le don reçu de Dieu. La personne consacrée a besoin d'une période sabbatique plus ou moins prolongée, consacrée exclusivement au renouveau spirituel. Il s'agit de faire le point sur sa vie pour retrouver la priorité d'être avec Dieu dans la prière, renouveler sa façon de vivre avec les frères, grandir dans l'engagement d'une

âme consacrée et redonner force à la mission reçue. Le temps sabbatique est une aide pour découvrir et comprendre l'action de Dieu dans les changements naturels de l'âge (psychologiques, physiologiques, émotionnels) et pour pouvoir reprendre la course, les yeux fixés sur Jésus, qui est à l'origine et au terme de la foi (cfr. Hébr 12,2).

3.5. Moyens de la tradition montfortaine

50. Moyens pour obtenir la Sagesse. Saint Louis-Marie de Montfort a laissé quatre moyens privilégiés pour grandir dans le processus de formation à l'Amour de la Sagesse éternelle.

- Le désir ardent (cfr. ASE 181-183). Le travail sur ses propres désirs, visant à faire émerger le véritable désir de la Sagesse, est le point de départ du chemin de croissance de chaque Montfortain (cfr. Ratio I 124).

- La prière continue (cfr. ASE 184-193). C'est « le grand canal / par lequel passe tout bien / par lequel un Dieu généreux / communique sa grâce » (C 15,7). Une prière vécue avec une foi pure, qui renonce à vouloir posséder Dieu et, au contraire, se laisse posséder par lui, et une prière persévérante (cfr. Ratio I 132-137).

- Mortification universelle (cfr. ASE 194-202). C'est une partie normale de tout processus de croissance (cfr. Ratio I 138), comme « une conséquence du choix radical de suivre le Christ (cfr. LAC 7-12), en devenant disciples d'un Dieu crucifié (cfr. LAC 26) » (Ratio I 139). La mortification maîtrise les désirs terrestres et renforce le désir de Sagesse (cfr. Ratio I 140). Elle contribue à discipliner la volonté, la rendant progressivement capable d'adhérer aux exigences de la *sequela* et élargit la liberté d'aller au-delà de ses propres besoins (cfr. Ratio I 141).

- Une vraie et tendre dévotion à Marie (cfr. ASE 203-227). En particulier, les pratiques intérieures proposées par le

Père de Montfort (cfr. VD 257-265) « sont une véritable pédagogie, parce qu'elles visent à rendre disponible à Marie notre être tout entier d'une manière progressive – nos comportements, nos attitudes, nos sentiments, nos motivations et même nos choix fondamentaux - afin que notre vie entière et notre mission de Montfortains deviennent celles du Fils de Dieu, celles d'un vrai disciple du Christ, conduit par l'Esprit » (Ratio I 154).

51. La consécration à Jésus par Marie. La pratique du renouvellement de la consécration montfortaine et du don quotidien est un moyen important de persévérance pour connaître et aimer Jésus-Christ, Sagesse éternelle et incarnée et demeurer en lui (cfr. Ratio I 99). Le Mois montfortain, proposé par le Fondateur pour préparer la consécration à Jésus pour Marie ou son renouvellement (cfr. VD 233), est encore aujourd'hui un moyen précieux, recommandé en vue de la première Profession et de la Profession perpétuelle (cfr. St. 148.1) que l'on peut vivre en suivant les indications du Père de Montfort (cfr. VD 227-232) ou en utilisant les propositions disponibles dans les différentes langues.

52. Célébrations et prières de la Famille montfortaine. Au cours de l'année, les célébrations des solennités et les mémoires du « Propre » de la Famille montfortaine sont des moments privilégiés de croissance spirituelle. La tradition de l'*Angelus*, du *Regina Coeli* et des autres antiennes mariales, simples pauses dans la journée, ouvrent les activités quotidiennes sur Marie dans le mystère du Christ et de l'Église. De plus, des prières telles que la *Petite couronne*, la *Prière embrasée* nourrissent la dévotion mariale et le sens d'appartenance à la Compagnie de Marie.

53. Assimilation de la spiritualité et du charisme montfortains. Dans le processus de formation, l'exemple et les intuitions de saint Louis-Marie occupent une place centrale. Sa vie et la manière dont

il a exercé son ministère offrent une clé d'interprétation importante pour comprendre sa spiritualité (cfr. Ratio I 41).

De plus, la formation s'inspire de ses écrits. En eux, nous découvrons l'identité et la mission spécifique de la Compagnie de Marie.

Le parcours formatif est notamment guidé par l'approfondissement des textes de fondation. La *Règle fondamentale* (le Triptyque) contient, en effet, le portrait de ceux que saint Louis-Marie de Montfort souhaitait pour la Compagnie de Marie (cfr. Ratio I 8).

Un moyen d'assimiler ce qui est propre à l'Institut est aussi l'étude et la pratique des Constitutions (cfr. Ratio I 37). Avant d'être un code de conduite, elles sont la narration pour aujourd'hui de ce que le Père de Montfort croyait et aimait.

L'histoire de la Congrégation et des confrères qui nous ont précédés éclaire également notre inspiration. Visiter, seul ou en groupe, les hauts lieux de la vie et du ministère de saint Louis-Marie de Montfort, en France et en Italie est une ressource qui, bien préparée, permet d'approfondir les connaissances et le lien spirituel avec le Fondateur et avec notre histoire¹.

¹ Un exemple en est le pèlerinage à pied d'une semaine, appelé « Marche montfortaine », inspirée des règlements donnés par Montfort en 1716 aux 33 pénitents blancs en route pour Notre-Dame de Saumur [cfr. *Œuvres Complètes*, Edition du Seuil, Paris 1966, pp.817-822]. Habituellement, la Marche montfortaine est proposée en France, dans son parcours classique, ou reproduite dans d'autres pays du monde avec le même objectif d'obtenir de vrais missionnaires abandonnés à la Providence et le don de la Sagesse par Marie. Dans certaines Entités de la Congrégation on organise un pèlerinage sur les traces des pionniers de la mission montfortaine.

Chapitre II - LES ÉTAPES DE FORMATION DANS LA DURÉE DE VIE

54. La vie consacrée est un chemin de croissance qui embrasse toute la durée de l'existence, des premiers pas à l'abandon final de soi-même. C'est dans ce processus continu que trouvent leur place et leur signification les différentes phases évolutives et étapes de formation, par lesquelles le missionnaire Montfortain tentera de se conformer pleinement au Christ et d'assimiler ses sentiments dans son offrande totale au Père » (VDQ 13), à travers « un travail patient et rigoureux sur la personne ouverte à l'action du Saint-Esprit » (RFIS 55). Dans ce chemin de transformation en Christ, à l'exemple du Fondateur, il reconnaît et accueille la Vierge Marie comme formatrice et guide (cfr. Ratio I 146).

55. En tant qu'action du Père qui forme le cœur du Fils en chacun, le chemin de transformation et de configuration au Seigneur Jésus, Sagesse éternelle et incarnée n'est jamais achevé (cfr. Ratio I 35). La formation accompagne donc toute la vie du religieux Montfortain et concerne sa personne en entier qui demeure *un disciple*, toujours à l'écoute du Maître, *un pèlerin*, toujours attentif à chaque pas à la direction à prendre et *un serviteur* dans la communauté et dans la mission (cfr. Ratio I 220 ; cfr. St. 158.1).

1. ANIMATION DES VOCATIONS

1.1. Nature

56. Dans la certitude que Montfort demande encore aujourd'hui le don de missionnaires et dans la conviction que l'Esprit Saint continue de susciter des vocations à la vie religieuse et au Sacerdoce, il est possible de « jeter à nouveau les filets » au nom du Seigneur, en toute confiance (cfr. CV 274).

Le service des vocations est au cœur de l'évangélisation et de l'action pastorale de l'Église. Elle trouve son « humus » le plus adéquat dans la pastorale des jeunes qui est dynamique, complète, efficace et véritablement formatrice dans la mesure où elle aide les adolescents et les jeunes à relire leur propre vie selon une perspective vocationnelle et missionnaire. Dans le cadre de la pastorale des jeunes, l'animation vocationnelle est l'action de l'Église qui guide la personne à discerner sa propre vocation.

1.2. Objectifs

57. **Objectif général.** L'animation vocationnelle n'a pas pour but de recruter des vocations, mais plutôt de favoriser la recherche vocationnelle, le discernement sérieux et le choix de vie spécifique.

58. Objectifs spécifiques.

a) Susciter et accompagner chez la personne le processus de discernement spirituel de sa vocation (cfr. CV 286 ; 297), afin qu'elle reconnaisse comment mieux remplir la mission qui lui a été confiée à partir de son Baptême (cfr. GE 174).

b) Vérifier que, dans la personne, il y a les dispositions minimales pour la croissance humaine et spirituelle et pour la vie d'un missionnaire Montfortain.

c) Encourager la responsabilité de chaque confrère et de chaque communauté à « se soucier de l'éveil et du soutien des vocations montfortaines » (Const.132), « par une prière incessante et hardie, « à la Montfort », par son témoignage de vie et ses activités missionnaires » (Const. 133).

1.3. Durée

59. La durée est flexible puisqu'elle doit tenir compte de l'âge et du niveau de maturité humaine et chrétienne de l'éventuel candidat, en lui permettant de connaître la vie montfortaine et c'est à la personne, en charge de l'accompagnement, de saisir les signes de cohérence vocationnelle. Cette étape se termine par la demande d'admission au Pré-noviciat.

1.4. Chemin de croissance

60. **Dimension humaine.** Le candidat éventuel prend soin de la connaissance de lui-même selon ses qualités, ses inclinations, ses dons et ses charismes comme dans la conscience sereine de ses propres limites.

Il mûrit l'expérience de la liberté authentique, comme la capacité de toujours choisir ce qui le fait grandir et de concentrer son désir sur la réalité qui est vraiment importante pour un choix de style de vie engagée. Dans sa maturité psychosexuelle il est confronté avec la capacité de vivre dans le célibat.

Dans cette étape, où une attention particulière est portée à l'information et à la connaissance, le but est une ouverture de la personne à son histoire et à la connaissance, de la part de la Congrégation, de ses qualités et des éventuels obstacles à un cheminement vocationnel.

61. **Dimension spirituelle.** Pour que la décision du candidat soit le fruit d'un authentique acte de foi et se traduise par une réponse

la plus libre et généreuse possible, il s'agit de proposer un véritable itinéraire spirituel qui conduit à une rencontre personnelle avec le Christ à travers Marie.

Reconnaissant son expérience comme un lieu dans lequel s'exerce son discernement, la personne sera aidée à écouter la voix de Dieu qui résonne dans la vie concrète pour saisir sa volonté et la direction à donner à l'existence.

Avec docilité, elle se laisse former à la pensée et à la mentalité du Christ, apprenant « à se nourrir des mêmes sentiments de Jésus-Christ, en assumant les critères de ses choix et les intentions de son action » (cfr. CV 281).

62. Dimension intellectuelle. Au cours de cette étape, le possible candidat sera aidé à comprendre la vie comme vocation, à apprécier toutes les vocations spécifiques et en particulier le choix de la consécration pour la mission.

63. Dimension apostolique. Au cours de cette étape, il est important que l'attrait pour Dieu ne soit pas intimiste et autoréférentiel, mais ouvert à des gestes d'amour, de service et d'attention aux autres. On veillera également à nourrir chez l'éventuel candidat un intérêt réel et suffisant pour certains traits de la mission « à la Montfort ».

64. Dimension de la vie religieuse. Le possible candidat doit être placé devant les exigences de l'Évangile pour accepter de manière responsable les conséquences de sa propre foi à la suite du Christ. C'est pourquoi il est invité à mûrir certains choix de rupture avec la mentalité mondaine. Il est également important d'encourager une première approche du charisme, de la spiritualité et du style de vie montfortain.

1.5. Évaluation

65. Au cours de cette étape, il est nécessaire de s'assurer que la personne ait une santé psychophysique saine et équilibrée, en évaluant également les pathologies héréditaires² et la dépendance à l'alcool, aux drogues et autres addictions, qu'elle montre une maturité adéquate, en particulier un équilibre affectif et relationnel. À cet égard, il faut vérifier qu'il n'y ait pas de précédents qui contredisent la protection des mineurs ou des adultes vulnérables (cfr. Ratio II 224).

66. En outre, la capacité d'adaptation selon l'âge aux besoins concrets de la vie, tels que le sérieux dans le travail, les études et les relations humaines, et la flexibilité aux changements, devrait être soigneusement évaluée.

67. En ce qui concerne la motivation et la rectitude vocationnelle, il est important de vérifier chez la personne la disponibilité à grandir dans la vie spirituelle, à suivre cordialement le chemin du discernement vocationnel avec un guide, à s'ouvrir joyeusement à la perspective de la vie consacrée.

68. Enfin, déjà dans cette première phase, les signes d'estime pour le Père de Montfort et l'attrait pour certaines dimensions de sa spiritualité et de sa mission, en particulier la sensibilité pour l'annonce et la passion pour les pauvres.

² Une approche bio-psychosociale est souvent utilisée pour les conditions héréditaires (par exemple bipolaire, schizophrénie) car ce sont des facteurs de risque qui interagissent avec des facteurs psychosociaux. Par exemple pour des jumeaux identiques, avec un jumeau souffrant de schizophrénie, l'autre jumeau n'a que 50% de chances de contracter la schizophrénie. Il faut donc noter que les facteurs de risque à considérer ne doivent pas se limiter à la génétique.

69. Pour être admis au Pré-noviciat (cfr. Const. 141), la personne doit :

- avoir une bonne santé physique et psychologique ;
- avoir l'âge approprié sur la base des critères établis dans chaque Entité (au moins 16 ans) ;
- avoir terminé l'éducation de base (école secondaire) ;
- avoir reçu les sacrements de l'initiation chrétienne ;
- avoir une saine autonomie par rapport à sa famille ;
- avoir une implication suffisante dans la vie sociale et ecclésiale ;
- avoir terminé la période de discernement de la vocation en tant qu'aspirant ;
- avoir une demande écrite est faite au Supérieur légitime pour être admis au Pré-noviciat.

70. En outre, le possible candidat doit démontrer :

- une maturité adaptée à son âge : connaissance et acceptation de soi ; reconnaissance de sa sexualité et de son équilibre émotionnel ; sincérité, respect et acceptation des autres, responsabilité et capacité à partager, à changer et à évoluer ; cohérence avec le choix effectué ; capacité de s'engager dans le processus de formation et de collaborer avec les formateurs ;
- un désir sincère de suivre le Christ ; une bonne disposition à la prière ; la volonté de parcourir un chemin de conversion ;
- une préparation culturelle et intellectuelle adéquate pour entreprendre des études et assumer progressivement les obligations d'un choix de vie ;
- un intérêt pour la vocation montfortaine, la spiritualité montfortaine et la mission de la Congrégation ; une ouverture à la vie communautaire ;
- pour celui qui aspire à devenir religieux frère, il faut une connaissance suffisante et objective de la vocation spécifique ; une motivation positive en harmonie avec le choix de cette forme de consécration (cfr. IMF 34).

1.6. Autres indications formatives

71. Plan d'animation vocationnelle. Les Entités, en prenant en charge l'animation vocationnelle (cfr. St. 138.1), élaborent un plan qui tient compte des phases dans lesquelles s'articule l'action pastorale au service des vocations.

a) *Proposition.* Il s'agit de « faire retentir l'appel à la sainteté, chercher à l'incarner dans le contexte actuel, avec ses risques, ses défis et ses opportunités » (GE 2). On s'attache à solliciter, avec courage, le questionnement vocationnel chez tous les jeunes, en particulier la possibilité de se consacrer à Dieu dans la vie religieuse (cfr. CV 274).

b) *Accompagnement.* Cette phase est proposée de manière particulière, mais non exclusive, aux personnes qui manifestent un intérêt pour embrasser la vie consacrée montfortaine.

c) *Choix.* Le point d'arrivée du processus est le choix pour une vie de consécration. Ce choix se traduit en action et démarre un processus d'implication progressive auprès de la Compagnie de Marie.

72. Limite d'âge. Il appartient à chaque Entité de fixer la limite d'âge pour accepter un candidat. Si une Entité choisit de fixer une limite d'âge maximum, celle-ci se basera sur des critères issus de la mentalité locale, en fonction de la capacité à intégrer un candidat plus âgé et en tenant compte des conditions spécifiques de la mission montfortaine.

73. Évaluation du développement psychosexuel. Au cours du processus de discernement, il sera nécessaire de commencer une évaluation du développement psychosexuel de l'aspirant. Dans une atmosphère de confiance mutuelle et d'ouverture de cœur, la personne est tenue de faire connaître tout problème psychologique antérieur. Dans tous les cas, il conviendra de procéder à une évaluation psychologique (cfr. RFIS 193).

74. L'Aspirantat. L'expérience de l'Aspirantat, présente dans certaines Entités, se déroule pendant la phase d'animation des vocations. L'aspirant peut vivre dans une maison de la congrégation pour des circonstances et des raisons particulières. Pendant cette période, il entre dans un processus explicite de discernement pour vérifier l'appel à être un missionnaire Montfortain. Cette expérience est encadrée par les Responsables de la promotion vocationnelle ou par d'autres confrères désignés par le Supérieur compétent. La durée de cette période est déterminée par la situation de chaque candidat. Pour ceux qui n'ont pas encore terminé leurs études de base, cette période peut s'étendre sur plusieurs années. Les objectifs de cette expérience sont : faciliter le contact de l'aspirant avec l'animateur des vocations ou le formateur, créer les conditions d'une première expérience de vie en communauté, évaluer et assurer une formation humaine, intellectuelle et chrétienne de base.

75. Préparation à l'entrée au Pré-noviciat. Lorsque l'aspirant approche le moment d'entrer au Pré-noviciat, il convient de traiter avec lui des points pratiques relatifs au mode de vie et au statut d'un candidat non encore religieux avec vœux concernant l'appartenance à la congrégation, l'autonomie financière et les relations avec la famille. La situation financière du candidat doit être clarifiée dès le départ. Si nécessaire, des dispositions appropriées doivent être prises pour que d'autres puissent s'occuper de ses affaires financières (cfr. Ratio II 263).

2. PRE-NOVICIAT

2.1. Nature

76. Le Pré-noviciat est un temps de discernement, au cours duquel le candidat, par rapport au charisme montfortain, évalue l'authenticité de la vocation à la vie consacrée dans la Compagnie de Marie.

En devenant plus conscient de ce qu'implique la suite de Jésus, le candidat vérifie la volonté de répondre à l'appel et pose des bases solides pour l'assimilation des valeurs de la vie de consécration.

2.2. Objectifs

77. **Objectif général.** Le but du Pré-noviciat est de promouvoir chez le candidat une maturité humaine et chrétienne adéquate en vue d'un choix libre et responsable de la vie consacrée dans la Compagnie de Marie.

78. Objectifs spécifiques.

- a) Vérifier l'appel de Dieu à la vie religieuse montfortaine, en consolidant la relation personnelle avec le Seigneur.
- b) Discerner les motivations et la capacité de répondre à l'appel à la vie religieuse, en s'éloignant de certaines modes vie antérieure.
- c) Expérimenter progressivement ce qu'implique la vie fraternelle, tester l'aptitude à vivre en communauté.
- d) Assurer une préparation adéquate pour le Noviciat et vérifier l'aptitude du candidat à commencer cette étape.

2.3. Durée

79. Le Pré-noviciat commence lorsque le candidat y est admis et entre dans un environnement communautaire pour continuer le

chemin de discernement de sa propre vocation. La durée peut varier pour favoriser le discernement adéquat et la croissance de la maturité humaine et chrétienne exigée du candidat. En prenant soin de ne pas précipiter l'admission au Noviciat ou de la reporter indûment, mais en arrivant à un certain jugement sur les garanties offertes par le candidat (cfr. PoI 43 ; cfr. GL_1989 3.3.3), chaque Entité déterminera la durée de cette étape qui se terminera par l'entrée au Noviciat.

2.4. Chemin de croissance

80. **Dimension humaine.** Au stade du Pré-noviciat où une attention particulière est portée au discernement, le but est la maturation affective, qui permet de vivre la liberté de donner et de recevoir de manière adulte.

C'est la capacité de reconnaître et de nommer ses incohérences dans tous les domaines de la personnalité et notamment dans le domaine affectif-sexuel, de pouvoir maîtriser ses faiblesses, en vue de les surmonter.

Dans le même temps, grandissant dans la capacité de solitude et de relations pacifiques, le candidat devra faire preuve d'un niveau suffisant d'estime de soi et d'autonomie pour prendre des décisions pour sa propre vie.

81. **Dimension spirituelle.** Au cours de cette étape, l'objectif est une plus grande intégration et maturation dans la foi, ce qui permet de relire la vie et de se réconcilier avec le passé à la lumière de l'amour paternel de Dieu : à la fois avec l'inévitable négatif, dans une attitude responsable, et avec le positif, à reconnaître avec reconnaissance envers Dieu ; et avec les figures significatives de son histoire dans leurs richesses et leurs faiblesses.

En redécouvrant son propre baptême, le candidat accueille progressivement le dynamisme mort-vie et fait l'expérience de la fécondité de la Croix dans sa propre histoire.

En appréciant la valeur de la vie intérieure, dans le silence et l'écoute, la relation personnelle avec le Seigneur grandit dans la vie de prière, dans la vie sacramentelle et liturgique, sous la conduite de Marie, Mère de Dieu et modèle de fidélité au plan du Père.

82. Dimension intellectuelle. Au cours de cette étape, l'objectif est une ouverture mentale prudente et critique pour affronter l'année de Noviciat avec un jugement bien formé et éclairé, avec une vision cohérente et réfléchie de la réalité. De plus, il est temps de vérifier la préparation culturelle de base et éventuellement de terminer les études.

83. Dimension apostolique. Au cours de cette étape, l'attention est portée au contact expérimenté avec la mission montfortaine vécue par le Fondateur et incarnée aujourd'hui par ses missionnaires. Le candidat, prenant conscience que l'appel à la vie consacrée implique toujours la volonté d'être envoyé, pourra disposer d'éléments suffisants pour demander à faire partie de la Compagnie de Marie.

84. Dimension de la vie religieuse. Pendant le Pré-noviciat, l'attention est portée sur la découverte et la décision en faveur d'un projet de vie montfortaine qui est un don, mais aussi un appel exigeant à vivre pour les autres et avec les autres, dans une « sequela Christi » spécifique au sein de l'Église. Saisissant et appréciant la diversité et la complémentarité des charismes, le candidat s'ouvre à une connaissance suffisante de la vocation montfortaine, dans la rencontre de ses idéaux avec les valeurs proposées par le charisme et la spiritualité de saint Louis-Marie de Montfort. La spiritualité montfortaine, dans laquelle le candidat est introduit, commence à façonner sa personnalité en vue d'une maturation psychologique, affective et croyante.

2.5. Évaluation

85. Pour être admis au Noviciat, le candidat doit remplir les conditions indiquées par le Droit universel (cfr. PoI 43; cfr. CIC, cann. 641-645), à savoir :

- un degré suffisant de maturité humaine et chrétienne ;
- une culture générale de base et un niveau intellectuel suffisant pour comprendre les valeurs et les exigences de la vie consacrée montfortaine ;
- l'équilibre de l'affectivité ;
- la capacité de vivre des relations sereines en communauté, même avec ceux qui y exercent un service d'autorité.

86. En outre, il est nécessaire que le candidat au Noviciat :

- ait reçu une formation adéquate pour le Noviciat ;
- soit venu à une décision libre et responsable, juste dans la motivation et joyeuse, de vivre pour Dieu Seul et de suivre Jésus-Christ Sage dans la pauvreté, l'obéissance et la chasteté ;
- ait fait des ruptures importantes avec le mode de vie précédent ;
- montre une affinité avec le charisme et la spiritualité montfortains et une capacité initiale à participer à la mission dans le style de la Compagnie de Marie.

2.6. Autres indications formatives

87. **Les différentes modalités du Pré-noviciat.** Les formes de réalisation du Pré-noviciat peuvent être différentes : accueil en communauté, sans toutefois en partager toute la vie ; des périodes de contact avec l'Institut ou avec l'un de ses représentants ; vie commune dans un foyer pour les candidats. Au-delà des structures

d'accueil, il est important d'assurer l'approche personnelle du pré-novice (cfr. PoI 44).

88. Dimension formatrice de la maison du Pré-noviciat. Le Pré-noviciat vécu dans une maison spécifique offre la possibilité d'un chemin en groupe et l'accompagnement stable d'une équipe. Si le Pré-noviciat est inséré dans une maison apostolique montfortaine, tout en partageant la vie de la communauté, il garde ses propres espaces, en suivant un programme de formation spécifique, sous la direction d'une personne directement responsable.

89. Expérience de pauvreté. Pendant le temps du Pré-noviciat, il est important d'aider le candidat à découvrir le travail comme une grâce et une opportunité, en encourageant la volonté d'effectuer des services simples et domestiques. Il est également utile d'introduire le pré-novice aux principes de la pauvreté montfortaine et de la gestion économique.

90. Moyens de communication et nouvelles technologies. Il est nécessaire de former le pré-novice à une utilisation consciente, sûre et utile des médias numériques. Ils ne devraient pas gérer leurs profils sociaux en marge de la communauté.

91. Formation au respect des mineurs et des adultes vulnérables. Pour ce sujet, voir les indications proposées dans le quatrième chapitre de ce document (cfr. Ratio II 228-233).

92. Études universitaires. Il est préférable que les cours institutionnels de philosophie et de théologie ne soient pas suivis pendant le Pré-noviciat. Cependant, certaines disciplines préparatoires sont étudiées (cfr. RFIS 157) et la priorité est donnée à l'achèvement des études de base et autres approfondissements en ligne avec les objectifs de cette étape.

93. **Appartenance.** Le Pré-noviciat est le moment pour le candidat de se situer par rapport à d'autres appartenances (par exemple la famille d'origine, les groupes d'amis, des mouvements ecclésiastiques) et celle de la Famille montfortaine dont il souhaite faire partie (cfr. RFIS 148).

94. **Consultation des spécialistes.** Si nécessaire, le Responsable du Pré-noviciat motive le candidat à profiter de cette aide. Si le candidat refuse ou montre trop de réticence, il y a des raisons de remettre en question sa pleine disponibilité à discerner la volonté de Dieu (cfr. RFIS 192-193).

95. **Préparation à l'entrée au Noviciat.** A proximité du passage au Noviciat, il est conseillé de traiter avec le candidat des aspects pratiques liés au mode de vie dans la nouvelle étape afin qu'il puisse comprendre et en respecter les exigences. En particulier, il sera informé des critères relatifs à l'utilisation d'Internet, du courrier électronique, du téléphone portable, ainsi que des contacts avec la famille et les amis. Si le Noviciat a lieu dans un pays autre que celui d'appartenance, le pré-novice commence à apprendre la langue qui y est utilisée.

3. NOVICIAT

3.1. Nature

96. Le Noviciat est le temps fort d'initiation à la vie religieuse apostolique montfortaine (cfr. Const. 138b) à la suite radicale de Jésus-Christ, Sagesse éternelle et incarnée. A ce titre, il est ordonné de faire en sorte que le novice devienne plus conscient de la vocation divine, qu'il expérimente le style de vie de la Compagnie de Marie et se laisse imprégner de son esprit. C'est aussi le temps où ses motivations et ses réelles capacités à devenir membre de l'Institut sont mises à l'épreuve.

3.2. Objectifs

97. **Objectif général.** Le but général du Noviciat est de renforcer une expérience authentique de Dieu, en initiant à la forme de vie que le Fils de Dieu, Sagesse éternelle et incarnée, a embrassée et proposée dans l'Évangile (cfr. PdI 45) et en guidant l'intégration progressive de l'identité personnelle autour du charisme spirituel et missionnaire de la Compagnie de Marie.

98. Objectifs spécifiques.

- a) Faciliter une expérience profonde de prière et d'écoute de Dieu, en suivant le chemin spirituel proposé par saint Louis-Marie de Montfort.
- b) Aider à grandir dans la liberté intérieure, pour que le don à Jésus-Christ soit motivé par un amour généreux.
- c) Permettre la compréhension et l'assimilation des exigences de la vie religieuse, des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

- d) Offrir une expérience de vie fraternelle en communauté.
- e) Discerner l'authenticité de la vocation et la réelle aptitude à vivre les besoins de la consécration dans la Compagnie de Marie.

3.3. Durée

99. Pour la durée, il faut se référer aux Const. 146. Le Noviciat commence par un rite d'entrée le jour fixé par le Supérieur qui admet au Noviciat et se termine par une célébration liturgique au cours de laquelle, selon la formule de la Profession, le candidat s'engage par des vœux.

3.4. Chemin de croissance

100. **Dimension humaine.** Au cours de cette étape d'initiation, le novice continuera l'approfondissement de sa connaissance et l'acceptation de lui-même. Dans le même temps, il mesurera sa propre attitude à vivre le style de vie consacrée montfortaine, en veillant en particulier à la croissance de la capacité à établir des relations matures avec les autres à la lumière de la dynamique de la vie communautaire. Il s'intéressera aux aspects psychologiques et éthiques des vertus humaines de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. Il tentera de découvrir et d'expérimenter en elles une réelle possibilité de réaliser sa propre humanité, modelant progressivement sa manière de vivre et d'aimer sur celle du Seigneur.

101. **Dimension spirituelle.** En ce qui concerne la dimension spirituelle, le novice se consacrera à une forte expérience de la primauté de Dieu comme amour unique et totalisant et à la connaissance sapientielle du Christ qui appelle à le suivre et à poursuivre sa mission de salut. En particulier, il tendra vers l'assimilation progressive des sentiments de Jésus-Christ,

approfondissant sa foi et sa relation personnelle avec lui dans une prière quotidienne intense. En cultivant la dimension contemplative, il tachera d'assimiler les critères évangéliques en fréquentant la Parole de Dieu, il laissera façonner sa spiritualité par une vraie dévotion à Marie et le chemin de consécration montfortaine « à Jésus par Marie ».

102. Dimension intellectuelle. En ce qui concerne la dimension intellectuelle, lors de cette étape une attention est portée à la connaissance approfondie de la vie consacrée, du charisme et de la spiritualité montfortains. En particulier, le novice connaîtra l'inspiration originelle de saint Louis-Marie, exprimée dans le Triptyque, mais aussi les articulations contemporaines de la mission, à la lumière des Documents de l'Église et de la Congrégation.

103. Dimension apostolique. Quant à la dimension apostolique, il est proposé au novice d'assimiler l'aspiration du Fondateur à faire connaître et aimer Jésus et sa sainte Mère et le style de son service apostolique. De plus, la possibilité est offerte de vivre des expériences apostoliques significatives pour une découverte et une rencontre vitale avec l'esprit missionnaire de la Compagnie de Marie.

104. Dimension de la vie religieuse. Le novice est initié à la forme de vie pauvre, obéissante et chaste du Christ en acceptant la rupture nécessaire avec la sagesse mondaine que cela implique. En particulier, il vérifie son propre appel à vivre progressivement les conseils évangéliques qui élargissent la liberté du don de soi à Dieu et aux autres. Pour cela, il accueille le Père de Montfort comme guide privilégié, à qui le novice se confie en disciple intéressé et fidèle, désireux de reproduire ses traits et de revivre de manière personnelle les aspirations de son cœur. Il découvre en profondeur l'identité montfortaine et les notes distinctives du

charisme, grandissant dans le sens d'appartenance, d'estime et de gratitude pour le don de la Compagnie de Marie.

3.5. Évaluation

105. Pour l'admission du candidat à la Profession temporaire, outre les principes prévus par le Droit Commun (CIC, can. 656), les critères suivants sont à considérer :

- Un engagement constant pour surmonter l'immatunité, par l'acceptation de ses limites et une capacité suffisante à les gérer.
- Une capacité de choix libre et responsable, dans l'harmonisation progressive entre l'idéal et le réel.
- Une recherche constante de la volonté du Père, à travers la prière et la familiarité avec les Écritures, et une aptitude à la solitude pour vivre « Dieu Seul » et l'intimité avec Lui à travers l'appréciation du silence et de l'intériorité.
- Une prise de conscience de la valeur de suivre Jésus-Christ Sage et un engagement constant à la vivre, manifestée dans un amour humble et gratuit, ouvert à tous, en particulier aux pauvres.
- Une capacité à vivre des relations sereines et équilibrées en communauté avec les confrères et avec les autorités, à accepter les différences, à prendre soin des autres, servir, à collaborer et à contribuer de manière concrète et pratique à la vie fraternelle.
- Une aptitude au dialogue sincère et à l'ouverture transparente de sa conscience devant le Seigneur, les formateurs et lui-même.
- Une intériorisation suffisante et une intégration personnelle des valeurs de la vie consacrée montfortaine et des signes clairs que la personne est prête à s'engager sérieusement et inconditionnellement à vivre la chasteté, la pauvreté et l'obéissance, même si les premiers vœux sont légalement temporaires.
- Une connaissance adéquate et une intégration personnelle du charisme et de la mission de la Compagnie de Marie et un sens croissant d'appartenance à la communauté et à la Congrégation.

3.6. Autres indications formatives

106. **Programme de formation.** En ce qui concerne l'organisation et le déroulement du programme de formation, chaque Ratio locale prend la Const.139 comme référence (cfr. CIC 652 § 2).

107. **Siège du Noviciat.** Il faut faire en sorte que le Noviciat se trouve dans un environnement favorable à la prière, au silence et à une certaine solitude qui aide le novice à s'enraciner profondément dans l'expérience de Dieu (cfr. PoI 50). Pour l'emplacement du Noviciat, voir Const. 142-144.

108. **Milieu formatif du Noviciat.** La maison du Noviciat insérée dans un milieu culturel familier à la culture et à la langue des novices facilite les relations avec le Maître des novices et leur épanouissement mutuel avec toutes les nuances requises par un cheminement spirituel initial et intensif (cfr. PoI 47). Les exigences de formation et l'ambiance favorable à un enracinement profond dans la vie avec le Christ déconseillent d'accomplir le temps de Noviciat en communautés insérées (cfr. PoI 50).

109. **Noviciat international.** Dans le cas d'un Noviciat international, il faut s'assurer qu'il y ait suffisamment de temps pour permettre au novice de s'adapter au nouveau milieu et d'entrer dans la nouvelle communauté. Pour cette raison, une période d'intégration peut être planifiée avant le début officiel de l'année canonique. L'année canonique peut également être prolongée au-delà de douze mois, selon les exigences des statuts du Noviciat international.

110. **Évaluation périodique.** Le Maître des novices procédera périodiquement à une évaluation du parcours du novice, notamment à l'issue des sessions sur les différents thèmes de formation et les principales périodes du Noviciat, après des

expériences particulièrement significatives, par exemple des stages apostoliques et en fin d'année canonique, en vue de de la Profession religieuse. Par un dialogue ouvert et respectueux, le Maître et le novice opéreront un discernement commun sur l'aptitude à la Profession temporaire.

111. Admission à la Profession temporaire. Pour les procédures d'admission à la Profession temporaire, voir le sixième chapitre de ce document (cfr. Ratio II 281-284).

112. Rite de la Profession temporaire. Pour le rite de la Profession temporaire, voir le Rituel de la Profession Religieuse, nn. 31-51.

113. Départ pendant le Noviciat. Dès le début de l'expérience du Noviciat, le candidat doit être mis au courant que s'il quitte le Noviciat avant la Profession temporaire (de sa propre initiative ou non) il n'aura droit à aucune compensation financière ; cependant, un traitement conforme à la justice et à la charité sera utilisé à son égard.

4. PÉRIODE DE PROFESSION TEMPORAIRE

4.1. Nature

114. La période des vœux temporaires est une période de croissance et de consolidation de la vocation, dans laquelle la personne est appelée à intérioriser et à intégrer dans une nouvelle synthèse vitale les valeurs apprises au Noviciat, approfondissant et vérifiant sa décision de se consacrer au Seigneur pour toujours. De plus, il est temps de vérifier l'aptitude à vivre pleinement la vie et la mission de la Compagnie de Marie.

4.2. Objectifs

115. **Objectif général.** Le processus de formation vise à aider les religieux de vœux temporaires à devenir de plus en plus un Missionnaire de la Compagnie de Marie, c'est-à-dire une personne libre, prête à tout entreprendre et capable de collaborer (cfr. Const. 135).

116. Objectifs spécifiques.

- a) Approfondir et vérifier la décision de se consacrer pour toujours au Seigneur.
- b) Grandir dans l'expérience de la vie religieuse, incarnant les conseils évangéliques dans le concret de la vie quotidienne.
- c) Favoriser une pleine expérience du charisme, où l'idéal montfortain devient de plus en plus un choix de vie et façonne la manière de se relier au Seigneur et aux autres.
- d) Développer la dimension apostolique de la vocation, en vue d'une insertion progressive dans la mission de la Compagnie de Marie.

e) Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour mener à bien la mission de la Congrégation, tant pour les religieux frères que pour les candidats à la prêtrise.

4.3. Durée

117. Pour la durée de la période de Profession temporaire, voir Const. 154.

4.4. Chemin de croissance

118. **Dimension humaine.** La formation humaine est un facteur déterminant sur la voie d'un engagement définitif dans la vie religieuse. Pendant la période des vœux temporaires, le religieux poursuit son chemin de croissance pour être profondément humain, pour aimer avec désintéressement et faire du bien à son prochain (cfr. PE 21).

Il progresse dans une vie authentique, qui implique la prise de conscience et l'acceptation de ses limites, la découverte des possibilités de croissance en lui, et une juste évaluation de ses talents, sans exaltations égocentriques.

Il mûrit la sagesse de prendre soin de sa personne dans un projet de vie, sans se disperser dans les choses passagères, mais en reconnaissant et en respectant les priorités.

Il grandit dans l'art de gouverner sa vie, à travers une discipline qui, par les renoncements quotidiens, crée l'espace pour une plus grande fécondité.

Il devient une personne de plus en plus transparente, qui exprime avec assertivité ses intentions et accepte la confrontation et la critique.

Le chemin vers une maturité affective toujours plus grande implique aussi la capacité à gérer les éventuelles faiblesses de la sphère affective, à intégrer la solitude et les relations.

119. Dimension spirituelle. Dans une attitude de conversion constante et de docilité à l'action de l'Esprit, la formation spirituelle vise à consolider l'expérience de « Dieu Seul », dans une intimité plus profonde avec lui, nourrie d'une prière assidue. Elle nous encourage également à faire de la contemplation de Jésus-Christ Sagesse, connue, recherchée et aimée, le centre de notre vie, autour duquel nous pouvons unifier notre intériorité.

Le religieux aux vœux temporaires, se conformant au cœur du Christ, apôtre du Père, grandit dans la pensée du Christ en écoutant quotidiennement la Parole de Dieu qu'il aime et goûte de plus en plus, en la méditant dans son cœur, comme Marie.

De plus, il assimile les sentiments du Christ à travers la célébration eucharistique, qui donne une forme de service à sa vie.

Il vit les humiliations comme un lieu de croissance pascale, où faire l'expérience de la puissance de Dieu qui, dans sa Providence, peut faire sortir le bien du mal (cfr. LAC 46). Pour cette raison, même dans les moments de désolation, il sait trouver des raisons dans son cœur pour continuer le chemin.

L'amour pour Jésus Sagesse est inséparable de l'amour pour la Vierge Marie. Le religieux aux vœux temporaires cultive pour elle un amour filial, se rend docile à son action maternelle, se livrant à elle avec la consécration, assume ses attitudes évangéliques, renforce le lien avec Marie, avec le saint Rosaire et les prières de la tradition montfortaine.

120. Dimension intellectuelle. Appelé à faire connaître et aimer Jésus Sagesse et sa sainte Mère, le religieux aux vœux temporaires se prépare adéquatement à la tâche d'annoncer l'Évangile, en acquérant les attitudes et compétences nécessaires au mandat d'évangélisation confié par l'Église à la Compagnie de Marie.

En particulier, à travers une fréquentation régulière des cours académiques et un dévouement à l'étude et à la réflexion personnelle, il assure une solide préparation philosophique et

théologique et une connaissance complète et unifiée du contenu de la foi.

De plus, il favorise une synthèse vitale qui harmonise la foi réfléchie et la foi vécue, afin de pouvoir proclamer Jésus Sagesse avec vérité dans la prédication et dans la vie.

Enfin, il développe la capacité à répondre aux défis de l'inculturation de la foi dans le contexte actuel, à travers l'attention aux changements et l'étude des cultures et des langues.

Dans la formation intellectuelle, l'approfondissement du charisme occupe une place prépondérante, intégrant les acquis académiques avec la richesse de la spiritualité montfortaine.

Pour l'organisation des études durant cette étape, voir le cinquième chapitre de ce document (cfr. Ratio II 237-258).

121. Dimension apostolique. La dimension apostolique est la caractéristique spécifique de la vocation montfortaine (cfr. Const. 6). Tout le processus de formation vise à former en Marie « les apôtres des derniers temps » et les prépare à assumer la mission montfortaine dans toute son ampleur.

La formation à la dimension apostolique vise à développer une sensibilité apostolique chez les religieux de vœux temporaires. En particulier, le religieux nourrit et augmente « la douce et réconfortante joie d'évangéliser » (EN 80 ; cit. EG 9), en surmontant ce qui peut le mortifier (cfr. EG 76ff) ; il accroît l'amour pour l'Église et la capacité à « sentir » avec l'Église, à la lumière du Magistère, des parcours ecclésiaux et des défis du monde d'aujourd'hui (cfr. EG 52ss).

De plus, les yeux fixés au cœur de Jésus Sagesse et s'appuyant sur l'expérience du Fondateur, il assimile les attitudes du missionnaire Montfortain : un style marial (cfr. EG 288), un cœur qui intercède par une prière apostolique, le dynamisme « en sortie » », la capacité de prendre des initiatives ; la sensibilité aux nécessités urgentes de l'Église et du monde ; la capacité d'être proche des

gens ; la volonté d'accompagner les processus de croissance dans la foi (cfr. EG 24), l'audace et la créativité (cfr. EG 33), la libération du désir de gratification, de reconnaissance personnelle, d'auto-complaisance pour ses dons, pour apprendre le « faire ensemble » dans la communion, la collaboration et la capacité à dialoguer.

Il entre de plus en plus dans le dynamisme missionnaire qui, d'une part, pousse vers les autres, et, d'autre part, parmi les destinataires de l'Évangile, privilégie les pauvres et les petits (cfr. EG 48).

Au stade des vœux temporaires, le religieux est donc accompagné dans l'expérience directe et dans l'exercice progressif des différentes formes d'apostolat, en veillant à ce qu'elles favorisent le chemin de croissance de toutes les dimensions de la formation.

L'exercice des Ministères dispose le candidat à la prêtrise aux futurs services de la Parole et de l'Autel, se laissant transformer par la Parole de Dieu et participant plus profondément au mystère du Christ qui se donne et se rend présent dans l'Eucharistie, dans l'Assemblée et dans son frère (cfr. RFIS 72).

122. Dimension de la vie religieuse. Le processus de formation consiste en la libre décision de se conformer en tout à Jésus Sagesse éternelle et incarnée. Dans ce chemin de liberté, les vœux religieux ont une valeur particulière, vécus de manière toujours plus profonde, selon les modalités propres à la Compagnie de Marie.

123. Vœu de pauvreté. Le religieux aux vœux temporaires est appelé à exercer fidèlement le détachement pour se rendre libre par rapport aux choses et disponible pour le don de lui-même en communauté et dans la mission. Il se reconnaît pauvre devant Dieu, à l'exemple de la Vierge Marie, choisissant de s'abandonner à la Providence et trouvant sa seule richesse en Jésus-Christ.

Il vit la pauvreté plus comme une participation que comme une privation, comme un mouvement vers l'autre et la reconnaissance

du don que sont les autres. En communauté, il apprend à partager ce qu'il est et ce qu'il reçoit, à vivre de manière simple et sobre, et en étant reconnaissant de ce qui est mis à disposition.

Il se forme également à la coresponsabilité dans l'utilisation des biens communs et à la gestion de l'argent en dépendance du Supérieur, avec transparence et compte- rendu. Il participe au bon fonctionnement de la maison, évitant d'être servi, mais offrant volontairement de l'aide pour les services domestiques et les travaux manuels.

Il s'ouvre aux besoins des plus pauvres, vivant en solidarité active avec eux, partageant le souci de la justice et du respect des droits de l'homme, et le soin de la création.

124. *Vœu d'obéissance*. Le religieux aux vœux temporaires grandit dans la liberté, apprenant, à l'exemple du Christ, à donner sa volonté par l'obéissance, en essayant de faire ce qui plaît au Père, dans un esprit de dépendance. C'est pourquoi, il met un terme à la prétention de se faire la seule référence, refuse de marcher seul, mais se laisse conduire « par la main » par le Seigneur.

Chaque jour, il embrasse l'humble obéissance comme la plus grande liberté et recherche la volonté de Dieu, dans une ambiance de prière et de dialogue avec la communauté et les formateurs, exprimant ses pensées avec franchise et sincérité. Il choisit de collaborer cordialement avec les autres dans la mise en œuvre des décisions prises par la communauté ou le Supérieur (cfr. Const. 105), même si cela nécessite renoncement et sacrifices. Il apprend à dépasser cordialement les préférences personnelles, en recherchant le bien de la communauté et de la mission.

125. *Vœu de chasteté*. Le religieux aux vœux temporaires s'exerce fidèlement dans la voie de la chasteté qui rend son cœur toujours plus capable d'un dévouement total au Christ et à la mission (cfr. Const. 106).

Il cultive un cœur pur parce qu'il est sans partage avec d'autres idoles, dans lequel l'amour pour Jésus-Christ catalyse le monde entier de ses pensées, sentiments et affections. Son souci sera de plaire au Seigneur (cfr. 1Co 7, 33), pas à lui-même et aux autres. Il ne recherchera pas l'appréciation, la louange, la gratification. Il ne sera pas victime d'un soin excessif de son image qui se compromet avec la mondanité. Il consolidera la prudence pour exprimer toute la beauté de la chasteté même dans l'expérience de la fragilité et de la tentation. Conscient des besoins de la chasteté consacrée, il devient capable de vivre des relations de manière libre et sereine, sans s'attendre à ce que son « Ego » affectif soit toujours le centre.

Le religieux aux vœux temporaires trouve dans la vie fraternelle en communauté l'espace de conversion quotidienne de l'amour possessif à l'amour généreux et oblatif. Avec sa capacité d'aimer, il contribue à créer une communauté accueillante et familière.

126. *Vie fraternelle en communauté.* Montfort voulait une communauté apostolique (cfr. Const. 71), proche de Jésus-Christ, à l'image des apôtres réunis avec Marie au Cénacle où tous « poursuivent le même idéal » (Const. 73).

La formation dans l'étape des vœux temporaires favorise la croissance du religieux dans l'expérience de la vie fraternelle en communauté, dans le signe de la participation active à chaque moment de la vie ensemble et de la capacité à vivre des relations authentiques avec tous.

Elle forme à valoriser les dons, à voir dans la diversité une opportunité de grandir en humanité, à accepter les limites de la communauté, de l'Entité et de la Congrégation, en faisant preuve de patience et de bienveillance avec le cœur du Christ, même en présence de difficultés et de tensions.

Enfin, le profès est aidé à grandir dans le sens d'appartenance à la Compagnie de Marie, dans la conscience de partager le même charisme avec les confrères.

4.5. Évaluation

127. Pour l'admission au renouvellement des vœux, il est important de vérifier la croissance progressive de la personne dans ses différentes dimensions (cfr. Ratio II 218; 220).

En particulier, le religieux au vœux temporaires doit donner la preuve de sa persévérance dans la fidélité et vivre les difficultés quotidiennes et ses propres incohérences comme une opportunité de croissance. En lui, que soient visibles des signes de stabilité émotionnelle et de maîtrise de soi, de liberté et de respect, de relations positives avec les Supérieurs.

Dans une ouverture constante à la conversion, il a cultivé sa propre intériorité et nourri le désir « d'être dans la maison du Père » (Lc 2,49) par la prière personnelle et l'écoute de la Parole de Dieu.

Il a abordé ses études avec un sérieux engagement et un sens critique, montrant un intérêt pour l'intégration des cours académiques avec la réflexion personnelle et l'étude des problèmes en vue de la mission.

Il a vécu une tension saine et d'équilibre entre action et contemplation dans la vie quotidienne. En s'engageant avec joie dans les expériences pastorales prévues pour l'année, il a montré une ouverture croissante à la dimension apostolique de la vocation.

En ce qui concerne la vie consacrée, il a essayé de vivre les vœux avec cohérence et responsabilité, tendant vers une synthèse positive entre son affectivité et la chasteté consacrée, entre la liberté dans l'utilisation des biens matériels et la pauvreté religieuse, entre la capacité à prendre des initiatives et l'obéissance responsable.

Il a montré sa reconnaissance pour le don de vivre en communauté, sans exiger sa perfection. Il a choisi de servir, de partager les difficultés et les joies, d'aider à construire un climat de fraternité,

d'apprécier la diversité et la complémentarité des dons, de collaborer à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté.

Le sentiment d'appartenance à la Congrégation s'est développé en lui, ainsi que l'appréciation du charisme montfortain et la référence spontanée à l'expérience et aux écrits du Fondateur comme clé pour comprendre l'Évangile et sa propre identité.

128. Pour admettre à la Profession perpétuelle, en plus des conditions requises par le Droit Commun (cfr. CIC, cann. 657-658), il est nécessaire que des aptitudes particulières soient reconnues chez le confrère.

Tout d'abord, l'adhésion au charisme de la Compagnie de Marie dans ses notes caractéristiques et la capacité de vivre pleinement la vie et la mission de la Congrégation, en manifestant la joie spirituelle d'en faire partie.

Ensuite, « le goût de Dieu et de sa vérité » (ASE 13), cultivé dans la contemplation constante et aimante de Jésus Sagesse et traduit dans la vie quotidienne.

Puis, la fidélité au choix de la vie consacrée, qui s'exprime dans la capacité de renoncer à la sagesse du monde qui distrait et s'éloigne de la Sagesse de Dieu.

Pour aimer avec un grand cœur, il faut avoir une bonne connaissance de soi et une liberté intérieure suffisante, également par rapport à son immaturité, et un niveau adéquat de maturité affective, sans céder à la comparaison avec les autres et sans se soucier de leur jugement.

L'assimilation de l'esprit apostolique de la Compagnie de Marie, qui se manifeste dans la volonté d'accomplir le désir du Fondateur de faire connaître, aimer, suivre et servir Jésus-Christ Sagesse par Marie (cfr. L 5).

L'attitude à vivre des relations ouvertes et transparentes en communauté, où la personne est capable de donner et de recevoir passionnément avec gratitude, capable de sensibilité et d'attention,

de collaboration et de service, sans céder à la tentation de l'individualisme.

Une maturité intellectuelle qui s'exprime dans la soif constante de connaissance et dans une attitude constante de disciple à l'école de la Sagesse et dans la capacité d'un jugement équilibré, ni dogmatique ni rigide, sur les situations et les personnes.

4.6. Autres indications formatives

129. Programme de formation. En ce qui concerne l'organisation et le déroulement du programme de formation, chaque Ratio locale se réfère au St. 155.1-4.

130. Milieu de formation. Très important est l'insertion dans une communauté joyeuse, où l'on grandit jour après jour dans la maturité et la liberté intérieure, dans le don et l'accueil réciproques (cfr. SB_2009 page 2). Le milieu formatif offre les provocations nécessaires à une croissance équilibrée de la personne (cfr. SB_2013 page 4) étant suffisamment ouvert « à l'accueil et au partage avec différentes réalités, comme par exemple les familles, les consacrés, les jeunes, les étudiants, les pauvres » (RFIS 52) et la dimension internationale de la mission montfortaine. Cette ouverture permettra également la comparaison entre les valeurs de l'Église et du monde et une approche concrète des problèmes sociaux et culturels.

131. Maison de formation dans la période des vœux temporaires. Le choix d'une maison pour le Scolasticat doit prendre en compte le contexte ecclésial, la nécessité d'un nombre suffisant de vocations et de formateurs pour garantir une communauté formatrice, ainsi que les conditions d'une proposition intellectuelle de qualité et, bien sûr, le soutien économique de la structure.

132. Approfondissement du charisme et de la mission de la Compagnie de Marie. Le charisme du Fondateur est une réalité dynamique : transmis à ses propres disciples, il demande à être vécu, conservé, approfondi et constamment développé (cfr. Ratio II 240).

133. Formation pratique en gestion économique. Pendant la période de Profession temporaire, le religieux développe la pratique de rendre compte de l'argent, dans les entrées et sorties, en vérifiant périodiquement avec les formateurs l'usage personnel qu'il en fait. De plus, il s'exerce avec la communauté à préparer et à vérifier le budget annuel de la maison, à la lumière des critères de pauvreté apostolique. Il reçoit ensuite des informations sur l'organisation des finances dans la communauté locale, dans l'Entité et dans la Congrégation et il apprend quelques notions de comptabilité et de gestion des biens matériels (cfr. SB_2008 page 8).

134. Formation au respect des mineurs et des adultes vulnérables. Pour ce sujet, voir les indications proposées dans le quatrième chapitre de ce document (cfr. Ratio II 230-233).

135. Le stage apostolique. Les formateurs doivent identifier un camp de formation apostolique auquel le jeune religieux sera convié le week-end et / ou les jours des vacances, afin qu'il puisse s'essayer à une expérience apostolique vivante. Le lieu de stage n'est pas toujours le même, pour permettre de se confronter avec différentes réalités et manières de faire la mission avant la Profession perpétuelle. Le partage de vie avec les missionnaires ou les agents pastoraux, avec leurs qualités et leurs limites, est importante pour passer d'une vision idéale à une réelle compréhension de la mission. Le stagiaire met à l'épreuve son zèle

apostolique et son désir d'apporter généreusement l'amour du Christ aux autres, en particulier aux plus pauvres.

136. **Admission au renouvellement des vœux.** Pour les démarches d'admission au renouvellement des vœux temporaires, voir le sixième chapitre de ce document (cfr. Ratio II 293-296 ; 301).

137. **Rite de renouvellement des vœux.** Pour le rite du renouvellement des vœux, voir le Rituel de la Profession Religieuse nm. 85-96.

138. **Préparation aux Ministères du Lecteur, d'Acolyte et aux Ordres.** Le candidat aux Ministères et aux Ordres sacrés a besoin d'une préparation appropriée, surtout spirituelle, pour intérioriser ses attitudes. A cet égard, une méditation assidue des Rites des Ministères et d'Ordination est d'une grande utilité, qui, dans les prières et les gestes liturgiques, synthétise et exprime leur sens profond (cfr. RFIS 77). En plus de la préparation spirituelle, il y a l'approfondissement biblique-théologique du Ministère ou des Ordres sacrés, ainsi que celui de la pratique-liturgique, qui développe les compétences nécessaires à l'exercice des Ministères ou des Ordres sacrés, en référence à la liturgie et à l'action apostolique.

139. **Admission aux Ministères.** Pour les procédures d'admission aux Ministères, voir le sixième chapitre de ce document (cfr. Ratio II 302-304).

140. **Admission à la Profession perpétuelle.** Pour les procédures d'admission à la Profession perpétuelle, voir le sixième chapitre de ce document (cfr. Ratios II 307-312; 314).

141. Préparation immédiate à la Profession perpétuelle. Si tout le parcours formatif est déjà orienté vers la Profession perpétuelle, l'année qui précède l'engagement définitif dans la Compagnie de Marie sera vécue avec une intensité particulière. Il est essentiel de garantir au candidat une période adéquate, exclusivement consacrée à la préparation immédiate, dans un milieu propice à la prière et au recueillement.

Durant ce temps fort, accompagné d'un guide, le candidat à la Profession perpétuelle pourra relire sa vie. Avec l'aide de Marie, femme de l'Esprit, il reconnaîtra le fil d'or de l'amour de Dieu qui l'a constamment « tissé » et « brodé » dans une histoire de prédilection qui culmine dans la décision d'appartenir totalement et pour toujours à Dieu. Il aura l'occasion de revisiter les éléments essentiels de la consécration religieuse, par une prise de conscience renouvelée et l'assimilation des valeurs. Il peut faire de même avec les Constitutions de la Compagnie de Marie et le contenu de la spiritualité montfortaine. Particulièrement utiles pour cette préparation immédiate sont l'expérience du "Mois montfortain" possiblement vécu dans les lieux du Fondateur, les Exercices Spirituels et l'approfondissement du Rite montfortain de la Profession Perpétuelle. Pour renforcer le sentiment d'appartenance à une Congrégation internationale, une préparation immédiate peut être vécue ensemble par des candidats de différentes Entités.

142. Rite de la Profession perpétuelle. Pour le rite de la Profession perpétuelle, voir le Rituel de la Profession Religieuse nm. 52-84.

5. FORMATION CONTINUE

5.1. Nature

143. La formation continue ne consiste pas dans une initiative sporadique de mise à jour culturelle, mais c'est un travail qui demande le courage de se laisser modeler chaque jour par le Seigneur, afin de transformer le cœur et la vie. C'est en se confiant aux mains sages du Divin Potier (cfr. Jr 18, 1-10) que l'enthousiasme du cœur se conserve au fil des années, la fraîcheur de l'Évangile est accueillie avec joie, et sont reçues en don des paroles capables de toucher la vie des gens, ainsi que des mains capables d'oindre les blessures du Peuple de Dieu (cfr. François, Audience aux participants à la conférence internationale sur la *Ratio Fundamentalis Institutionis Sacerdotalis*, 7.10.2017).

La formation permet de faire face de manière adéquate à des situations de mal-être, de malaise et de crise qui peuvent survenir dans la vie religieuse (cfr. FP 11).

La formation continue est toujours le fruit de la décision de l'individu. Rien ne peut remplacer son engagement responsable, de même que personne ne pourra jamais parcourir pour lui l'itinéraire de croissance dans le Christ et du renouveau auquel il est appelé (cfr. Ratio I 219).

5.2. Objectif général

144. La formation continue a pour but de favoriser la croissance du religieux en pleine maturité dans le Christ, dans la totalité et l'harmonie de *l'homme apostolique*, selon le charisme montfortain (cfr. Ratio I 34).

Elle tend aussi à assurer la fidélité à la vie consacrée et apostolique dans un chemin de conversion continue, pour raviver le don reçu par la Profession perpétuelle et l'Ordination sacerdotale (cfr. RFIS 81).

5.3. Chemin de croissance

145. **Dimension humaine.** Afin de consolider sa capacité d'aimer d'un cœur vraiment libre, le religieux Montfortain veillera d'abord à sa propre maturité humaine à la lumière des nouvelles exigences qui accompagnent les différentes étapes de la vie.

Il grandit dans l'intégration de ses propres qualités et limites, aspirations personnelles et choix de la vie de consécration. Il apprend de Jésus, Sagesse incarnée, comment accueillir et tisser des liens avec les autres, surtout s'ils sont différents, d'une autre culture, d'une autre génération, exprimant l'amour de manière concrète (cfr. François, *Discours aux participants du Chapitre Général des Frères de Saint-Gabriel et des membres de la Famille montfortaine*, 27 avril 2018).

146. **Dimension spirituelle.** En tant que domaine privilégié de la formation continue, la vie spirituelle est l'atmosphère dans laquelle se vit le chemin de la configuration aux sentiments du Christ Sagesse, apôtre du Père, dans une constante conversion à Lui.

La formation continue est une question de vie intérieure, c'est-à-dire de rapport à la Sagesse, qui ramène à la motivation profonde de l'appel à la vie religieuse apostolique (cfr. Mc 3, 14a). Il s'agit donc de goûter dans le cœur, au fil des différentes phases de la vie, l'intimité avec la Sagesse, de toujours nourrir le désir qui se met en recherche, d'éprouver la béatitude d'une écoute obéissante et de d'une sage méditation de sa Parole, pour lire chaque événement de la vie et trouver les chemins à suivre (cfr. ASE 10.30).

Ce chemin d'approfondissement constant de l'intimité avec la Sagesse éternelle et incarnée, introduira dans le dynamisme de la Trinité, jusqu'à l'expérience de « Dieu seul » (cfr. Ratio I 57), faisant plus de participation à son amour pour Marie et obtenant une véritable dévotion envers elle (cfr. VD 66-67).

147. **Dimension intellectuelle.** En tant que missionnaire Montfortain, « il n'est pas possible de renoncer à s'interroger sur Dieu aujourd'hui, sur les opportunités et les problèmes posés à la mission de l'Église par l'époque dans laquelle nous vivons et par les changements qui la caractérisent » (A 4).

C'est pourquoi l'étude accompagne la vie comme un instrument précieux pour « la recherche continuelle de Dieu et son action dans la réalité complexe du monde contemporain » (VC 98 ; cfr. A 21).

Si « rien n'est plus doux que la connaissance de la Sagesse divine » (ASE 10), cette Sagesse doit être approfondie car il faut apprendre et réapprendre ce que signifie vivre chaque jour en appartenance à Jésus à travers Marie (cfr. GL_1992 2.2.2 page 5). Il s'agit d'apprendre l'art du discernement, pour arriver à aimer et choisir de manière éclairée la vraie sagesse de Jésus-Christ (cfr. Ratio I 62).

En particulier, le Père de Montfort invite ses missionnaires à assumer la responsabilité de la Parole de Dieu qui les pousse à progresser constamment dans la compréhension du Mystère (cfr. GL_1992 page 6) « pour obtenir le don de la sagesse, si nécessaire pour tout vrai prédicateur en vue de connaître, goûter et faire goûter la vérité aux âmes » (RM 60 ; cfr. ASE 30 ; RM 35.78).

148. **Dimension apostolique.** Toute capacité d'amour envers Dieu et les autres naît de la contemplation et d'une forte relation d'amitié avec la Sagesse éternelle et incarnée, qui introduit dans le même dynamisme d'amour divin.

Le missionnaire Montfortain s'engage à grandir dans l'esprit apostolique (cfr. Ratio I 64), en vivant la mission dans les différentes phases de sa vie.

Il renouvelle sans cesse la passion de faire connaître et goûter la Sagesse éternelle et incarnée pour susciter chez les autres le désir de l'aimer (cfr. ASE 2).

149. Dimension de la vie religieuse. Le Montfortain s'engage à intégrer les différents aspects de sa vie consacrée et sacerdotale. Il s'agit de s'engager avec générosité dans une participation active et responsable aux initiatives communautaires, afin d'être un bâtisseur de fraternité ; de vivre dans un sens dynamique la tension qui peut surgir à tout moment entre « l'homme apostolique » et « l'homme de la communauté », atteignant l'équilibre « de l'homme Montfortain » (cfr. WJC_1996 6).

La formation continue est une aide à accueillir avec plus de conscience le précieux héritage de saint Louis-Marie, à puiser de manière toujours nouvelle à la source du charisme, en ayant conscience qu'il s'agit d'un trésor confié à la responsabilité de tous pour qu'il ne reste pas caché, mais porte des fruits (cfr. Jean-Paul II, *Lettre à l'occasion du 50e anniversaire de la canonisation de saint Louis-Marie de Montfort*, 21 juin 1997, 5).

Encore une fois, il s'agit de maintenir vivant l'esprit de la Compagnie de Marie et de grandir en elle, d'apprécier d'appartenir à ce groupe choisi, que l'Esprit Saint a recueilli dans le monde et du monde (cfr. PE 18), et d'estimer sa propre Entité et sa propre communauté.

5.4. Temps de formation continue

150. La formation continue est marquée par des passages et des changements de vie qui impliquent chaque Montfortain dans son chemin de configuration à Jésus-Christ Sagesse.

A. PREMIÈRES ANNÉES APRÈS LA PROFESSION PERPÉTUELLE

1. Description

151. La première étape de la formation continue englobe la période allant des premières années après la Profession perpétuelle à l'âge d'une maturité plus pleine.

Ces années marquent le passage d'une vie guidée à une situation de pleine responsabilité personnelle dans les différentes dimensions de la vie consacrée (cfr. VC 70). Ce sont les années d'insertion complète dans l'activité apostolique où de nouveaux défis peuvent surgir qui affectent la vie et le ministère. Des contradictions, qui subsistent encore dans la personnalité et qui doivent nécessairement être abordées, peuvent surgir (cfr. RFIS 84) ; il y a le risque de l'habitude ou de l'angoisse d'arriver à des résultats immédiats pour lesquels les contradictions, un échec apparent, une critique, une croix (cfr. EG 83) ne sont pas facilement tolérés et on cède à la tentation de l'illusion (cfr. VC 70). La fécondité et la paternité spirituelle dans le don de soi peuvent échouer : on se concentre sur soi-même et dans des relations égoïstes avec les autres. L'attrait du pouvoir et de la richesse, l'attachement à un poste, l'aspiration à une carrière peuvent éteindre la disponibilité à la volonté de Dieu, aux besoins de l'Église et du Peuple de Dieu (cfr. RIFS, 84).

2. Objectifs spécifiques

152. La formation continue accompagne le confrère pour qu'il comprenne la richesse du don reçu et expérimente pleinement la jeunesse de son amour et de son enthousiasme pour le Christ (cfr. VC 70).

153. Elle favorise chez le confrère la pleine appréciation de son potentiel dans le ministère, vécu selon sa propre empreinte personnelle, à travers l'approfondissement de ses motivations, le souci d'une vie unifiée, qui combat la fragmentation, l'isolement et la diminution de la ferveur initiale.

3. Contenu spécifique

154. Le confrère prêtera attention aux aspects de sa personnalité identifiés à l'issue de sa formation initiale, qui ont encore besoin de maturation.

Il est important qu'il parvienne à harmoniser la vie spirituelle et communautaire et le ministère, évitant l'activisme qui conduit à la dispersion.

De plus, il apprendra à bien gérer les succès dans le ministère ainsi que les déceptions inévitables, restant fidèle aux engagements quotidiens même lorsqu'ils ne sont pas très gratifiants.

La communauté apostolique est le lieu où le confrère grandit dans la capacité à se donner avec enthousiasme, dans le désir sincère de servir la Congrégation et l'Église. Dans la communauté, il a l'opportunité de partager son expérience, d'apprendre celle des autres, trouvant en eux le soutien pour affronter et surmonter les défis du travail apostolique. Pour cette raison, il cultive constamment la rencontre avec ses confrères et renforce le sens d'appartenance.

Dans les premières années d'insertion dans l'apostolat de la Compagnie de Marie, le confrère trouve encouragement, soutien et aide au discernement avec un guide spirituel.

L'Entité suit avec une attention particulière les religieux qui vivent leurs premières années après la Profession perpétuelle (cfr. Ratio II 234). Les Supérieurs leur garantiront une certaine stabilité, grâce à laquelle ils pourront consolider des points de repère nécessaires pour vivre leur service de manière positive.

B. ÂGE MOYEN

1. Description

155. C'est la période de la vie au cours de laquelle la personne perçoit qu'elle est au sommet de sa maturité humaine, fait l'expérience de la fécondité d'une paternité spirituelle et connaît le plein déploiement de ses dons pour le bien du Royaume. C'est aussi le moment des changements, sur le plan physique et psychologique, et des premiers grands bilans.

La personne, dans cette phase, peut vivre des moments d'épreuve et de crise. La routine dans la vie fraternelle engendre une certaine dévalorisation de la communauté. Le sentiment d'avoir obtenu dans le ministère des résultats inférieurs à ses attentes affaiblit la passion apostolique. Il s'agit parfois d'une authentique crise d'identité, avec différentes manifestations allant de l'affaiblissement des idéaux et l'acceptation d'une vie médiocre, à de nouvelles formes d'activisme déséquilibré, jusqu'à conduire dans des cas extrêmes à des formes de double vie. On essaie de remplir ce vide intérieur avec des compensations de toutes sortes. Il peut y avoir le danger d'un certain individualisme, accompagné de la peur de ne pas être à jour, ou de phénomènes de raidissement, de fermeture ou de déclin de la ferveur spirituelle (cfr. VC 70).

Cependant, cette phase de la vie, précisément dans ses difficultés, se révèle être un moment propice à une transformation qui réoriente le cœur et la volonté vers un choix joyeux et définitif pour le Seigneur.

2. Objectifs spécifiques

156. La formation continue permet de découvrir la spécificité de cette phase de la vie qui est celle de la purification de certains

aspects de la personnalité, pour que l'offrande de soi à Dieu soit plus authentique et généreuse.

La formation continue soutient le chemin vers un engagement et une implication plus profonde, à travers un enracinement du choix d'être Montfortain, afin de renouveler de manière plus mature le don total de soi-même à Dieu et aux autres.

3. Contenu spécifique

157. La personne découvre la fécondité authentique précisément à travers une faille. Elle accepte l'expérience des limitations humaines et des changements physiques et psychologiques comme un stimulus pour grandir dans l'amour, la liberté et le don de soi.

Conscient que c'est par pure miséricorde que le Seigneur appelle à le servir, le religieux relit sa propre histoire à la lumière de la gratuité de Dieu, comme antidote à la méfiance et au regard mondain qui rétrécit le cœur (cfr. François, *Homélie*, 2 février 2020). Par conséquent, il développe un cœur magnanime, compatissant et tolérant envers lui-même et les autres.

En intégrant idéalisme et enthousiasme dans un réalisme sain, il vit de manière équilibrée les différents aspects de ses journées, ne renonçant pas à prendre soin de lui-même, cultivant un rythme de vie plus contemplatif et moins frénétique, caractérisé non par la recherche de résultats, mais par la gratuité.

Il cultive une vie de prière plus profonde, faite de calme, d'écoute, d'abandon, tout en grandissant dans la confiance dans le Seigneur. La certitude d'avoir un Père qui « ne manque jamais » est une source d'équilibre intérieur.

Dans cette phase de la vie, la personne purifie le don de soi de la vanité, de l'orgueil, du désir d'être meilleur que les autres et de la comparaison avec eux, offrant sa vie au Seigneur avec simplicité. Il apprend aussi à prendre du recul, renonçant au désir de toute puissance et à la prétention d'être indispensable.

Dans les relations, il privilégie la qualité à la quantité, tissant des liens positifs et constructifs, dans le signe du don de soi et de l'amour gratuit. En particulier, le goût de la vie fraternelle se réveille, surmontant la dichotomie entre la manière d'être à l'extérieur et dans sa propre communauté religieuse, et appréciant les aspects positifs.

Il intègre l'expérience de la vie et du ministère dans une assimilation plus profonde de la spiritualité et du charisme montfortains.

Dans cette phase de la vie, la direction spirituelle qui favorise la connaissance, la maturation et le progrès spirituel et une communication ouverte avec les Supérieurs, devient particulièrement importante. Le religieux Montfortain profite des possibilités d'accompagnement qui lui sont offertes (cfr. SB_2007 page 9). Au besoin, il recourt à un conseiller professionnel, bénéficie d'une période sabbatique, il vit le Mois montfortain, ou des périodes d'« aggiornamento » théologique, spirituel et pastoral et de renouveau spirituel. Ces moments revigorent l'enthousiasme et l'engagement, intégrant l'expérience d'années de vie et de ministère et une assimilation plus profonde de la spiritualité montfortaine.

C. ÂGE AVANCÉ

1. Description

158. À mesure que l'on vieillit, de nouveaux défis surgissent. Le confrère fait l'expérience de l'abandon progressif de l'activité apostolique. Il est appelé à s'adapter aux changements qu'exige le vieillissement et à accepter de dépendre et de recevoir des autres, après une vie d'autonomie et de don de soi. Pour ceux qui, depuis des années, se sont identifiés avec un rôle, croyant que la plénitude de la vocation est dans son exercice, quand ils en sont privés, peuvent se sentir placés en marge de leur propre Famille religieuse.

La réponse aux nouvelles tâches évolutives est différente. Certains ont tendance à « rejeter » le vieillissement, ignorant les limites et les handicaps de leur âge, de peur de se sentir inutiles ou de céder à l'isolement et à la peur. Pour d'autres, l'âge avancé est un don de Dieu pour approfondir la connaissance et l'intimité avec lui. C'est le moment de se préparer à remettre l'esprit, définitivement, avec la confiance de l'enfant, mais aussi dans une fécondité renouvelée.

2. Objectifs spécifiques

159. La formation continue dans cette phase de la vie permet de reconnaître les premiers signes de limitations et de faiblesses liées au vieillissement.

Cela fait grandir dans la sagesse de la croix, pour accepter le processus du vieillissement.

La formation aide à identifier et à créer les moyens de répondre aux défis que le vieillissement entraîne et d'adapter la vie et l'apostolat à la nouvelle situation.

3. Contenu spécifique

160. À cette dernière étape de la vie, la personne découvre l'importance de faire ce qui est possible. Dans le ministère, il y a, avant tout, un accueil aimant, une intercession, une écoute, une proximité et une compassion paternelle.

Dans la communauté, il y a une disponibilité généreuse pour les petits services, la joie d'échanger avec les jeunes confrères, avec lesquels il partage sagesse et conseils avec un esprit paternel.

La capacité de relativiser les choses en Dieu, fruit de l'expérience accumulée dans la vie, fait de la personne un témoin de joie, avec un sens de l'humour sain.

Il établit une bonne relation avec le temps, appréciant sans regret ce qu'il a vécu, embrassant le présent, appréciant ce qui l'entoure et ce qu'il reçoit, confiant l'avenir entre les mains de Dieu qui est fidèle à sa créature.

En acceptant le détachement progressif des rôles, des activités, de la pastorale, il grandit dans la conscience que la valeur de la vie ne se trouve pas dans le « faire », mais dans le fait d'être consacré Montfortain.

« La Sagesse ne laisse point croupir dans la tiédeur et la négligence ceux qui ont son amitié » (ASE 100) : le Seigneur, même avec la personne d'âge avancé, peut et veut écrire de nouvelles pages de sainteté, de service, de prière. Pour la personne, il s'agit de se donner des petits objectifs à atteindre, de découvrir les possibilités cachées dans la nouvelle condition de vie, de réorganiser de manière créative son temps, ses espaces, ses intérêts.

Pour sa part, la communauté exprime sa gratitude au confrère âgé pour son service loyal, généreux et souvent discret à la Compagnie de Marie et à l'Église. De plus, elle fait preuve d'une solidarité concrète pour ses conditions (cfr. PDV 77), notamment par l'écoute et l'accueil de ses expériences et de sa sagesse, et son implication dans la réalité et les dynamiques communautaires.

D. L'EXPÉRIENCE DE LA MALADIE

1. Description

161. L'expérience de la maladie, dans laquelle on prend conscience de la finitude de la vie, appartient à la condition humaine et peut s'avérer être un moment important dans le chemin de formation continue. Personnellement intégrée à la lumière de la foi, elle partage la passion de Jésus et est un moyen de devenir plus authentiquement « amis de la Croix ».

Au cours de la vie, l'expérience de la maladie peut être multiple : *maladie passagère* qui interrompt l'activité normale ; *maladie grave* qui absorbe la force et met à l'épreuve le sentiment de bien-être, la paix de l'esprit et la foi ; *maladie chronique* ou invalidité qui affecte la vie pendant de longues périodes ; *maladie terminale*, qui conduit à affronter la condition mortelle et à réagir grâce à la lumière de la foi et de la consécration.

2. Objectifs spécifiques

162. La formation continue fait en sorte que l'expérience de la maladie devienne une école de patience, porteuse des douleurs et des difficultés qui en découlent; une école de prière, contemplant le visage du Christ crucifié; une école d'humilité, en acceptant les faiblesses et en dépendant de l'aide des autres; une école de purification, quand la confiance en la Providence divine est mise à l'épreuve par les incertitudes qui surgissent; une école d'abnégation qui façonne selon la sagesse de la Croix et offre l'opportunité de se remettre entièrement entre les mains du Père; une école de solidarité qui unit à toute l'humanité, en particulier à ceux qui souffrent.

3. Contenu spécifique

163. Si, d'une part, **une maladie passagère** peut représenter une menace pour l'intégrité de la vie et interrompre l'engagement apostolique, d'autre part, elle est une possibilité de se rendre compte que l'on est vulnérable et que tout ne dépend pas de ses propres efforts.

Dans ces situations, la personne est appelée à prendre soin d'elle-même et de sa santé, bénéficiant d'une assistance médicale adéquate. Ainsi, elle reconnaît le caractère précieux de sa propre vie qui est un don de Dieu à préserver.

La maladie peut aussi être une opportunité pour approfondir l'union dans la prière avec Dieu, et ses temps de rétablissement offrent l'occasion de développer des modes de vie plus sains et plus équilibrés.

164. **Une maladie grave** a un fort impact sur sa propre vie et sur celle de son propre entourage et apporte avec elle des questions qui plongent profondément dans l'âme. La personne trouve dans la foi une clé pour comprendre le sens plus profond de ce qu'elle vit et pour vivre la maladie comme un moyen de se rapprocher de Jésus-Christ.

Face au besoin de présences bienveillantes, le malade accueille le Christ en lui-même en tant que médecin qui soulage par la grâce du sacrement de l'onction des malades, et trouve en Marie la force de déposer sa douleur au pied de la Croix, en redécouvrant avec elle une nouvelle fécondité.

Il apprend l'art de verser « l'eau de la souffrance » dans les jarres de ses jours pour qu'elle se transforme en « bon vin de l'offrande de soi ».

Lorsque, dans des situations graves de maladie, sa prière devient difficile, le frère accepte de dépendre de celle de la communauté et des autres.

165. **La maladie chronique** est une expérience qui « offre la possibilité de se laisser modeler par l'expérience pascale, par une configuration au Christ crucifié, qui a accompli la volonté du Père en toutes choses » (VC 70).

L'inactivité forcée peut exiger un changement de ministère ou un renoncement à l'apostolat actif. Pour cette raison, le confrère doit apprendre de nouvelles façons de vivre sa condition physique ou psychologique.

Pendant ce changement, la personne a besoin d'encouragement pour surmonter les sentiments d'isolement et d'apparente dévalorisation. Les Responsables doivent accompagner le confrère qui vit cette période délicate de manière particulière, en lui apportant tout soutien nécessaire, y compris médical, spirituel et psychologique, ainsi qu'une proximité fraternelle.

166. **Maladie terminale.** À bien des égards, toute la formation, vécue en pèlerinage de la foi, trouve dans la mort son point culminant, comme dernier moyen de se conformer au Christ et comme fruit d'une vie consacrée à Jésus par les mains de Marie.

La mort représente l'expérience vocationnelle la plus élevée pour la personne qui a répondu à l'appel à suivre le Christ (cfr. Jn 21, 19). C'est le moment où se résument tous les appels et les réponses antérieures de la vie. Par conséquent, le processus de mort peut être considéré comme un acte suprême de réponse aimante à Dieu.

Aussi pour la communauté, le passage du confrère à la Maison du Père est un moment formateur, car il renouvelle la prise de conscience de sa condition mortelle, conduit à avouer que la vie est un don, nourri par le choix de mourir quotidiennement à soi-même, pour vivre la consécration montfortaine.

Chapitre III - FORMATION DES SUPÉRIEURS ET DES FORMATEURS

167. Cette Ratio décrit les lignes directrices et les normes pour la formation spécifique des Supérieurs et des formateurs, afin que dans la Compagnie de Marie le leadership puisse être au service de la mission et que les formateurs soient motivés et préparés.

1. LE LEADERSHIP AU SERVICE DE LA MISSION.

1.1. Description

168. Dans la Compagnie de Marie « les Supérieurs sont au service de la Congrégation, pour aider chacun de ses membres à être fidèles à leur vocation et à leur mission dans l'Église et dans le monde » (St. 161.7).

La tâche de l'autorité est d'accompagner les personnes qui lui sont confiées sur le chemin de la vie, en prêtant attention à la croissance de chacun dans chaque phase et saison d'existence » (cfr. FTD 13g).

Le service de l'autorité requiert donc une présence constante, capable d'animer et de proposer, de rappeler les motivations de la

vie consacrée et aucun Supérieur ne peut renoncer à sa mission d'animation afin que la communauté soit unie en fraternité et en service apostolique (cfr. RdC 14).

Le service de leadership aujourd'hui est particulièrement difficile. La personne en autorité peut tomber dans le découragement et le désenchantement face à la résistance des personnes ou des communautés ; elle peut être tentée de gérer simplement des situations en se résignant à la médiocrité ; elle peut s'arrêter de rebondir sur les buts de la vie consacrée authentique et risque de perdre l'amour des origines et l'envie d'en témoigner (cfr. FTD 28). D'où la nécessité d'une formation et d'un accompagnement permanents.

1.2. Objectifs

169. **Objectif général.** Il s'agit d'assurer une formation spécifique pour le confrère appelé à guider une Entité ou une communauté. Considérant que l'exercice de l'autorité « n'est pas étranger à la crise actuelle de la vie consacrée » (VN 19), c'est pourquoi il ne s'improvise jamais.

170. Objectifs spécifiques.

a) Développer une vision d'autorité qui, caractérisée par l'esprit du Christ Serviteur, est au service de la croissance personnelle et communautaire et de l'accomplissement de la mission.

b) Aider à assumer le leadership au service de l'Entité ou de la communauté, surmonter les modèles obsolètes et nuisibles (cfr. VN 19-22).

c) Renforcer les dons naturels et développer les compétences nécessaires à l'exercice d'un leadership de service, qui est un véritable ministère pour accompagner les frères vers une fidélité consciente et responsable (cfr. VN 41).

1.3. Chemin de croissance

171. **Dimension humaine.** Le Supérieur prend soin de sa santé physique, psychologique et spirituelle, pour pouvoir faire face au stress qui accompagne l'exercice de l'autorité.

Le choix de placer au centre non pas le rôle de l'autorité, mais plutôt la dynamique de la fraternité, nécessite chez le Supérieur un cœur ouvert et patient, la capacité d'écoute des individus, la confrontation avec leurs attentes, avec la réalité quotidienne et avec les valeurs vécues et partagées en communauté (cfr. VN 41).

Pour un service d'autorité évangélique, le Supérieur cultive l'attention à tous les confrères qui lui sont confiés et à leur chemin de croissance, donnant à chacun sa propre estime et sa considération positive, nourrissant une affection sincère, sauvegardant la confidentialité reçue (cfr. FTD 13c) et apprenant à identifier des formes d'inquiétudes et de problématiques plus graves et critiques (cfr. FP 6).

Il développe l'esprit de collaboration, évitant le risque de protagonisme et d'auto-référence (cfr. VN 44) et la tentation d'auto-suffisance (cfr. FTD 25b).

172. **Dimension spirituelle.** Le Supérieur nourrit sa vie spirituelle personnelle « par une familiarité priante et quotidienne avec la Parole de Dieu, avec la Règle de Vie et les autres normes de vie » (FTD 13a). La prière, la réflexion et les conseils des autres l'aideront à grandir dans l'attitude de discernement (cfr. FTD 12).

De plus, le Supérieur devient capable de solitude, surtout dans les moments de combat intérieur et d'incompréhension qui accompagnent toujours la fidélité à sa tâche (cfr. FTD 28).

173. **Dimension intellectuelle.** Le Supérieur cultive une connaissance adéquate du charisme de l'Institut, l'assumant

d'abord dans sa propre expérience personnelle, puis l'interprétant en termes de vie fraternelle communautaire et son insertion dans le contexte ecclésial et social (FTD 13e).

Il approfondit la connaissance des Constitutions, en particulier en ce qui concerne le fonctionnement de sa propre Entité ou communauté. Il connaît les procédures administratives de la Congrégation, recueillies dans le Directoire administratif, dans le Directoire des biens temporels et dans la Ratio Formationis. Pour favoriser la communication, il s'efforce de reprendre les langues internationales de la Congrégation.

174. Dimension apostolique. Le Supérieur anime les confrères de l'Entité ou de la communauté à vivre la mission dans la fidélité à la spiritualité et au charisme de la Compagnie de Marie et à répondre aux besoins de l'Église locale et de la société (cfr. Const. 98).

Il mûrit et cultive une authentique spiritualité de communion ecclésiale, c'est-à-dire « une relation efficace et affective avec les Pasteurs, notamment avec le Pape, centre de l'unité de l'Église » (FTD 13f).

175. Dimension de la vie religieuse. Le Supérieur est attentif à valoriser les projets et les orientations proposés par les Chapitres Généraux et ceux de l'Entité comme moyen de garder et d'actualiser le charisme dans la communauté locale ou dans l'Entité ou dans tout l'Institut (cfr. FTD 13e).

Il devient capable de faire vivre la vision et le rêve du Fondateur, pour ne pas tomber dans la tentation de la survie qui conduit à « apprivoiser » le charisme, en lui ôtant sa force créatrice originelle (cfr. François, *Homélie*, 2 février 2017).

1.4. Autres indications formatives

176. **Formation des Supérieurs des Entités.** Au début du mandat, les réunions de programmation avec l'Administration Générale sont un moment de formation importante qui ne peut être ignorée. Il revient à la responsabilité de l'Administration Générale de promouvoir cette formation. La réunion du Conseil Général Extraordinaire peut également inclure des espaces dédiés aux thèmes de formation au leadership.

177. **Formation des Supérieurs locaux.** Au début du mandat d'un Supérieur local, en particulier au premier mandat, le Supérieur de l'Entité prend soin de l'introduire à ce service. Les assemblées des Supérieurs locaux, organisées régulièrement par le Supérieur de l'Entité, sont un moment précieux de formation continue pour partager les situations et les préoccupations et pour l'entraide dans le service.

178. « **Aggiornamento** ». Pour exercer efficacement le ministère de leadership, il sera important que le Supérieur se mette à jour grâce à un programme de formation continue. En particulier, il profitera des cours et sessions sur le leadership dans la vie consacrée, promus par les Conférences des Supérieurs majeurs et par d'autres institutions.

2. FORMATEURS MOTIVÉS ET PRÉPARÉS.

2.1. Description

179. Dieu est l'artisan patient et miséricordieux de la formation à la vie consacrée et au Sacerdoce. Ses mains travaillent à travers ceux qui, dans l'Église et dans l'Institut, sont appelés à être formateurs. Leur service est une grâce, c'est-à-dire un appel spécifique et en même temps un véritable ministère, qui fait partie de l'unique mission de la Compagnie de Marie.

Ils sont principalement appelés à être des experts dans le chemin de la recherche de Dieu, capables de transmettre aux personnes qui leur sont confiées « la beauté de suivre le Seigneur et la valeur du charisme dans lequel cela se réalise » (VC 66 ; cfr. VN 16), par le témoignage de sa propre vie (cfr. SB_2013 3.2).

L'importance d'avoir des religieux et des prêtres bien formés convainc de plus en plus qu'il est nécessaire de s'investir davantage dans la préparation initiale et continue des confrères à ce ministère. En effet, l'art d'accompagner les candidats ou les confrères nécessite une formation constante. Par conséquent, il faut garder constamment à l'esprit que la formation ne s'improvise pas et que sans une solide formation des formateurs, un accompagnement réel et prometteur ne serait pas possible (cfr. VN 16).

2.2. Objectifs

180. **Objectif général.** La formation dans ce domaine est la réponse à l'urgence d'avoir des formateurs motivés et à la hauteur

de leur tâche (cfr. SB_2007 page 1), qui n'en ressentent pas le fardeau, mais la beauté.

181. **Objectifs spécifiques.**

- a) Soutenir chez les formateurs le processus continu de configuration au Christ, dans les traits humains et spirituels propres au disciple missionnaire.
- b) Promouvoir l'acquisition des compétences nécessaires, y compris la capacité de collaboration et de communion et une connaissance pratique de la vie montfortaine (cfr. WJC_1998 7).
- c) Assurer un accompagnement constant, en particulier des jeunes formateurs, engagés dans les premières étapes de la formation.

2.3. **Chemin de croissance**

182. Le formateur offre son service avec simplicité et sans prétention, avec vérité, sans fausses déclarations ou dissimulations, avec courage et autorité sans peur ni respect humain, sans offenser personne avec charité et sainteté, centré sur Dieu seulement. La gloire de Dieu doit être sa seule préoccupation et il doit d'abord pratiquer ce qu'il prêche (cfr. RM 62).

183. **Dimension humaine.** La formation renforce une maturité humaine équilibrée qui sait relire sa propre expérience et se confronter de manière responsable à ses fragilités et à ses limites, en assumant la « solitude » qui accompagne le service du formateur.

En même temps, il cultive une bonne distance critique de soi-même, la volonté d'apprendre, d'accepter des observations, de se corriger (cfr. PES 34).

Il consolide une bonne maturité affective. Le formateur n'est pas seulement un ami et un compagnon de ceux qui lui sont confiés, mais un véritable père et mère, appelés à engendrer et à faire naître une vie religieuse. Et cela n'est possible que par l'amour (cfr. François, *Aux formateurs*, 11 avril 2015). La paternité spirituelle est cette attitude qui s'exprime dans l'attention oblatrice à l'autre.

Expert en humanité, le formateur devient capable d'une connaissance respectueuse du cœur humain, de cultiver des relations basées sur la confiance et le dialogue, de créer des espaces de liberté dans lesquels chacun peut s'exprimer et assumer ses responsabilités, d'assurer un bon accompagnement, dans la perception lucide du vrai bien de la personne.

Il favorise la capacité à travailler en collaboration, d'interagir avec d'autres agents de formation, en appréciant la contribution des laïcs (cfr. LAS pag. 4).

184. Dimension spirituelle. Le formateur n'est pas seulement un « enseignant » ; il est surtout le témoin de la suite du Christ. La formation à la dimension spirituelle permet de redécouvrir la joie d'être chaque jour disciples de Jésus, à partir d'une forte amitié avec l'unique Maître.

De plus, la maturation spirituelle exhorte le formateur à ne pas se fier à sa propre action, mais à la créativité providentielle de l'Esprit, qui ne fait que façonner les cœurs. C'est pourquoi elle encourage l'humilité et la prudence chez le formateur, qui ne remplace pas l'Esprit ni la personne qu'il accompagne. Il soutient également dans les moments d'échec, afin de pas se décourager lorsque les résultats ne correspondent pas aux attentes.

Tout cela fait grandir dans la sagesse spirituelle qui aide à discerner les actions et les signes de la volonté de Dieu, et rend sensible aux mouvements de la grâce.

185. Dimension intellectuelle. La formation dans cette dimension assure une préparation spécifique, spirituelle, théologique et pédagogique.

De plus, elle vise à cultiver une connaissance systématique et pratique de la spiritualité et du charisme montfortain. De cette manière, le formateur pourra transmettre les traditions de la Compagnie en général et de l'Entité en particulier.

Le formateur s'occupe de l'approfondissement des Constitutions et du Droit universel de l'Église, en particulier dans la partie qui concerne la formation à la vie religieuse et sacerdotale, ainsi que de la Ratio Formationis de l'Institut, de la Ratio Studiorum, des démarches administratives de la Congrégation contenues dans le Directoire administratif et dans le Directoire des biens temporels.

De plus, il favorise la familiarité avec les Rituels de la Profession religieuse, des Ministères et de l'Ordination et avec le recours à la « Famille montfortaine en prière » pour saisir et valoriser leur richesse.

Il augmente les compétences pratiques en communication, dynamique de groupe, planification, accompagnement, mise en œuvre et évaluation des projets de formation. Enfin, il encourage la reprise des langues internationales de la Congrégation.

186. Dimension apostolique. La formation dans cette dimension nourrit le sens pastoral du formateur et contribue à valoriser ses expériences apostoliques acquises précédemment, afin de transmettre la passion du Royaume de Dieu et initier à la mission. La formation dans cette dimension rend attentif aux signes des temps dans l'Église et dans le monde, consolide une spiritualité incarnée, ouverte à la confrontation avec la culture contemporaine.

187. Dimension de la vie religieuse. La formation dans cette dimension nourrit chez le formateur la capacité à témoigner de la beauté de la consécration et de la suite du Christ pauvre, obéissant et chaste.

De plus, le formateur cultive un intérêt pour la spiritualité et le charisme montfortains et la passion de communiquer et de transmettre ce trésor.

Il nourrit le sentiment d'appartenance à la Congrégation, participant avec enthousiasme et fidélité à sa vie et à celle de sa propre Entité.

2.4. Profil des formateurs selon les étapes

188. Animateur de vocations. Convaincu et passionné de sa propre vocation à la vie religieuse, il ne se laisse pas « voler » la joie de suivre Jésus-Christ et le courage de le proposer aux autres comme chemin, vérité et vie (cfr. Jn 14,6). Pour cette raison, l'action pastorale de l'animateur vocationnel est avant tout une description de ce qui donne sens à sa vie (cfr. SB_2007 page 2).

Animé par la confiance dans le Seigneur et dans la personne, il sait éveiller sans hésitation le désir de suivre Jésus-Christ, à travers « une proposition courageuse, exigeante évangélique et, en même temps profondément humaine, sans rabais et sans rigidité » (François, *Conférence internationale sur le thème : « Pastorale vocationnelle et vie consacrée. Horizons et espérances »*, Rome, 1er - 3 décembre 2017).

Grâce au « médicament de la foi », il a un œil clair sur la réalité, donc il connaît bien la société d'aujourd'hui et les générations actuelles. Ainsi, à la lumière du plan vocationnel pastoral de l'Institut et de l'Église locale, il sait créer des occasions et trouver

les moyens appropriés pour faire retentir aujourd'hui l'appel du Seigneur.

Consciente que la relation personnelle est irremplaçable, il s'engage à accompagner la personne, en consacrant du temps et des ressources à l'accueil et à l'écoute. En particulier, il connaît l'art d'aider à discerner en vérité, sans légèreté ni superficialité, les motivations humaines et spirituelles qui poussent la personne à s'orienter vers la vie consacrée et sacerdotale (cfr. SB_2007 page 2).

Il partage des expériences de la vie consacrée montfortaine, inspirant la passion pour son charisme, sa spiritualité, sa manière de vivre la suite du Christ et sa mission.

Conscient que sa mission est de semer, il exerce son ministère avec persévérance et patiente espérance, sans céder au découragement et au pessimisme.

189. Responsable du Pré-noviciat. En continuité avec l'animation vocationnelle, le Responsable du Pré-noviciat accompagne le candidat dans le discernement de sa vocation, en aidant à évaluer et à purifier les motivations à la lumière du radicalisme évangélique (cfr. SB_2007 page 4), en l'éduquant à la foi et à l'écoute de Dieu qui appelle (cfr. 1Sam 3 :8b-10), en formant les attitudes humaines et chrétiennes qui nourrissent la réponse à l'appel de Dieu (cfr. Ph 2, 3-5a).

En particulier, il cultive des relations interpersonnelles ouvertes, qui encouragent la confiance. Avec des interventions formatrices adéquates, il offre un accompagnement personnalisé qui permet au candidat de découvrir ses capacités, de poursuivre sa croissance humaine et le chemin de la foi, de surmonter les difficultés qu'il peut rencontrer, et d'intérioriser progressivement l'humain, le chrétien et la dimension charismatique.

En créant une ambiance fraternelle qui favorise la collaboration et la coresponsabilité, il élabore et met en œuvre un programme spécifique, qui comprend des entretiens personnels réguliers et des rencontres formatives systématiques.

190. **Maître des novices.** Il se distingue par la qualité et la cohérence de sa vie consacrée, par sa connaissance des dynamiques de la vie spirituelle et par l'expérience de la spiritualité montfortaine.

Il a la tâche délicate de guider le novice vers la joie d'appartenir à Dieu et de l'introduire progressivement dans l'esprit propre à l'Institut (cfr. CIC, can. 652 § 1). Pour cela il devient son compagnon de voyage, partageant le pain de son expérience spirituelle, sans assumer une attitude autoritaire, ni envahir l'espace du mystère de l'autre. Au contraire, il suscite la confiance en la personne, éclaire la conscience qui aide à révéler avec simplicité la vérité que chacun porte en lui-même. La rencontre personnelle constante et assidue permet de vérifier la croissance et l'intégration de l'expérience du Noviciat (cfr. SB_2007 page 3).

Il lui appartient de mettre en œuvre le programme du Noviciat, d'établir un plan d'action flexible et adapté à chaque candidat, et de procéder à des évaluations périodiques.

Si nécessaire, le Maître des novices peut être assisté par d'autres confrères qui dépendent de lui pour la conduite du Noviciat et le programme de formation (cfr. CIC, can. 651 § 2).

La figure du « socius » a un rôle particulier. Sa tâche exige de l'humilité, du sacrifice et un esprit d'adaptation. Il est appelé à soutenir le Maître des novices, en l'encourageant comme un frère, et à agir en complémentarité dans l'organisation de la vie du Noviciat.

À l'exception de la liberté dans le for interne pour le sacrement de réconciliation, il est utile que le Maître des novices assume le rôle

de directeur spirituel. Cependant, un autre religieux de la Compagnie de Marie, dûment formé et choisi, pourrait également assurer ce service.

Il revient au Maître des novices d'inviter des collaborateurs ponctuels, notamment pour des cours et des approfondissements du programme du Noviciat.

191. Responsable de l'étape des vœux temporaires. Se distinguant par sa prudence, sa sagesse et son équilibre et se laissant guider par la lumière de l'Esprit, il vit le service de formateur comme un don qui lui permet de grandir et d'aider les autres à faire de même (cfr. SB_2007 page 5).

Il s'efforce d'offrir les moyens nécessaires au discernement et à la maturation vocationnelle (cfr. RFIS 134), en poursuivant l'action formative entamée dans les étapes précédentes, en créant un climat de dialogue et en donnant des orientations claires et fortes, selon l'esprit montfortain, pour assurer un processus de formation systématique, complet et progressif.

Il lui revient d'aider les profès temporaires à incarner les valeurs de la spiritualité montfortaine et de la Profession religieuse dans la vie quotidienne concrète, en intégrant progressivement la foi et la vie, la théorie et la pratique, la contemplation et l'action.

De plus, il facilite une pleine expérience de la vie de la Congrégation qui permet aux profès temporaires et à l'Institut d'avoir la certitude que les conditions nécessaires sont remplies pour un engagement définitif.

Il accompagne les profès temporaires avec sensibilité et fermeté dans la vie fraternelle en communauté, aidant à grandir dans l'acceptation, le respect et l'estime des frères de tout âge, culture et formation.

192. Le « mentor » ou « grand frère » dans les premières années après la Profession perpétuelle. En plus d'une communauté et d'un ministère, il est nécessaire d'assurer dans les premières années après la Profession perpétuelle la présence d'un confrère, possiblement différent du Supérieur de l'Entité, disponible pour un accompagnement sérieux et serein.

C'est un « grand frère », qui se distingue par sa manière de se rapporter aux autres. Esprit d'accueil, franchise, ouverture d'esprit et de cœur, capacité de discernement et encouragement paternel sont ses qualités (cfr. SB_2007 page 7).

193. Responsable de la formation continue. Il est souhaitable que le Supérieur de l'Entité soit accompagné d'un collaborateur ou d'une équipe à qui confier l'animation et la mise en œuvre des initiatives communes de formation continue. En fait, pour favoriser la formation continue « il ne suffit pas d'un geste sporadique, de quelque décision ou choix opérationnel. Il s'agit d'engager et de soutenir une dynamique continue qui ait un rapport et une incidence sur toute la vie communautaire et personnelle » (CTB 56). Ceci est particulièrement important pour les confrères d'âge moyen qui ont les principaux interlocuteurs pour leur formation dans le Supérieur de l'Entité et le Supérieur local.

194. Une personne qui accompagne le confrère dans les dernières étapes de la vie. L'accompagnement d'un confrère qui fait les derniers pas de son pèlerinage vers la Maison du Père, est une grâce et en même temps une occasion d'exprimer une participation fraternelle et spirituelle.

Pour pouvoir offrir, de manière adéquate, tout le soutien nécessaire, celui qui est proche du confrère doit connaître les phases psychologiques de la mort, les modalités d'interaction et les tâches qui en découlent.

De plus, il a la sensibilité d'impliquer la famille ou d'autres personnes importantes dans la vie du confrère et il sait tirer le meilleur parti de tous les moyens spirituels pour reconforter, soutenir et entourer le confrère de la grâce consolante du Seigneur.

2.5. Autres indications formatives

195. Choix des formateurs. L'un des défis toujours ouverts est la nécessité de porter une attention particulière dans le choix du formateur (cfr. VN 16). L'improvisation de la part des Supérieurs doit être absolument évitée. Après un discernement minutieux, il est utile d'identifier le confrère en temps opportun, afin qu'il puisse approfondir ses motivations et s'occuper de la préparation spécifique. L'idéal est que le confrère ait une expérience pastorale. De plus, un engagement conscient, explicite et cordial au service de la formation est important de la part du confrère et il est opportun que la première expérience n'implique pas de responsabilité directe. Les Supérieurs doivent avoir le souci constant de préparer de nouveaux formateurs, en respectant la durée du mandat et en garantissant un renouvellement du personnel dans la formation.

196. Accompagnement permanent. Le formateur, toujours en chemin vers une solide identité humaine, chrétienne et charismatique, trouve une ressource importante dans le choix d'être accompagné d'un directeur spirituel et d'autres guides compétents.

197. Action de la formation en équipe. L'action formative ne peut jamais être isolée et individuelle, car c'est un processus communautaire. Ainsi, les formateurs « en vue de l'efficacité de leur travail, doivent se considérer et agir comme une véritable

communauté de formation, qui partage une seule responsabilité, dans le respect des compétences et de la mission confiées à chacun » (RFIS, Introduction 3). L'action concertée des formateurs est un exemple, assure un itinéraire coordonné et fait mûrir des fruits robustes en formation (cfr. Ratio I 196). Le principe de communion se traduit également par une cohésion et une collaboration entre les Responsables des différentes étapes de formation.

198. Ministère de la formation et autres fonctions. Pour une formation réelle et efficace, il est important que les formateurs soient impliqués à plein temps dans leur ministère de la formation (cfr. RFIS 49.132). Si le formateur est invité à assumer d'autres engagements apostoliques, ceux-ci ne doivent pas se faire au détriment de la priorité du service formatif.

Chapitre IV - QUESTIONS PARTICULIERES

199. Deux questions nécessitent des critères et des normes de discernement et d'accompagnement : l'admission et la sortie, notamment dans certains cas particuliers, et la formation au respect des personnes vulnérables.

1. ADMISSION ET RENVOI

200. En général, la première admission des candidats doit être très prudente, « car il n'est pas rare que les candidats poursuivent le processus de formation, considérant chaque étape comme une conséquence et une extension de cette première étape » (cfr. RFIS 189). Le Supérieur de l'Entité avec l'aide des formateurs évaluera chez les candidats le contexte familial, la santé physique et mentale, les qualités humaines et morales, spirituelles et intellectuelles et la rectitude de l'intention (cfr. Ratio II 218).

1.1. Santé physique et psychique

Santé physique.

201. Au moment de son entrée dans le chemin de formation, le candidat doit démontrer qu'il est dans un état de santé compatible avec le mode de vie des missionnaires montfortains. En particulier, il doit présenter les résultats des examens médicaux généraux, qui prouvent une constitution saine et robuste, ainsi que

toute documentation relative aux maladies, aux opérations subies ou aux thérapies spécifiques survenues dans le passé (cfr. RFIS 190).

Une grande prudence et une évaluation personnalisée sont nécessaires pour l'admission des candidats orientés vers le Sacerdoce qui ne peuvent pas prendre de gluten, car ils souffrent de la maladie cœliaque, ou de l'alcool éthylique sans préjudice grave (cfr. Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *Lettre circulaire*, 24 juin 2003 ; cfr. RFIS 190).

202. Des conditions adéquates de santé doivent rester et être contrôlées pendant toute la durée de la formation initiale. À cet égard, il est important de développer un mode de vie qui comprend l'exercice physique régulier, une alimentation saine et équilibrée, l'hygiène et la propreté du corps, l'évitement de la consommation de tabac et la modération quant à d'alcool, un rythme équilibré de travail et de repos³ et la consultation régulière du médecin.

Santé psychique.

203. Le candidat à la vie religieuse et au Sacerdoce doit avoir une maturité humaine et un équilibre psychologique, affectif et sexuel suffisant pour vivre sereinement les exigences de sa vocation. Pour cette raison, il est bon de ne pas admettre à la formation, aux vœux et au Sacerdoce un candidat présentant des psychopathologies graves, manifestes ou latentes, telles que schizophrénie, paranoïa, trouble bipolaire, paraphilie, etc. (cfr.

³ Le repos personnel et celui des autres, sans oisiveté, est la responsabilité de chacun. L'exercice physique est, dans la mesure du possible, souhaitable pour tout le monde. Des saines activités ludiques et de récréation, qui ne contredisent pas les valeurs de la vie religieuse, aident à se détendre, à gérer rationnellement ses réactions et émotions, sans se laisser envahir par le mécontentement, le découragement ou l'exaltation (cfr. VFC 28).

RFIS 191). Une évaluation psychologique conviendra donc, pour l'admission au Pré-noviciat, et par la suite lorsque cela paraît utile aux formateurs (cfr. RFIS 193).

204. Le recours à des experts en sciences psychologiques est une aide aux formateurs, qui sont les Responsables du discernement vocationnel. Leur contribution peut être un outil en vue de l'admission, qui permet de mieux comprendre la disposition et la personnalité du candidat et de proposer un service de formation plus adapté aux conditions de l'individu (cfr. RFIS 192).

205. Une aide psychologique peut également être proposée au candidat lors de la formation en accompagnement de sa croissance vocationnelle vers une plus grande maturité humaine et affective. Cependant, on veillera à ce que ce soutien psychologique n'entre pas en conflit ou en compétition avec l'accompagnement spirituel.

206. Le recours à une aide psychologique peut également être nécessaire dans d'autres phases de la vie de la personne consacrée, notamment en période de « crise ». Cette aide, reçue avec un esprit de foi, permettra à la personne de grandir de plus en plus dans sa vocation (cfr. VC 70 ; VFC 38).

207. Lors du choix des psychologues, il faut garder à l'esprit qu'ils doivent partager ouvertement la conception chrétienne de la personne humaine, de la sexualité, de la vocation au Sacerdoce et du célibat (cfr. UCP 6; cfr. RFIS 192). De plus, il convient qu'ils connaissent la dynamique et les exigences de la vie consacrée (cfr. VFC 38) et, si possible, la réalité de la Compagnie de Marie.

208. Quel que soit le type d'intervention psychologique utilisé, il convient de garder à l'esprit :

a) La condition de liberté, nécessaire à une intervention psychologique efficace. Les formateurs évalueront les raisons avancées par le candidat pour un éventuel refus d'un accompagnement psychologique. De plus, ils ne forceront en aucune manière sa volonté, mais ils procéderont prudemment dans le travail de discernement avec la connaissance qu'ils ont (cfr. UCP 12).

b) Le consentement préalable de la personne concernée, donné par écrit, éclairé et libre (cfr. RFIS 194 ; UCP 12).

c) Le droit à une bonne réputation dont jouit la personne et à défendre sa propre intimité (cfr. CIC, can. 220) pour la protection de laquelle « elle pourra librement s'adresser ou à un expert choisi parmi ceux qui sont indiqués par les formateurs, ou à qu'il a décidé et accepté par ceux-ci » (UCP 12).

d) Une fois l'enquête effectuée, tenant compte aussi des indications offertes par les formateurs, l'expert donnera sa contribution pour comprendre le type de personnalité et les problématiques que le sujet est en train d'affronter ou devra affronter, à la personne concernée et, seulement avec le consentement préalable écrit du candidat, au Supérieur de l'Entité, au Responsable de la formation et au Directeur Spirituel, habilités à connaître ces données en raison de la leur tâche (cfr. UCP 15 ; RFIS 195).

1.2. Candidat en âge adulte

209. Il peut devenir de plus en plus courant d'accepter un candidat à l'âge adulte qui, après avoir acquis une certaine autonomie de vie et stabilité dans une activité professionnelle, ressent l'appel à la vie consacrée montfortaine. Il se présente « avec une personnalité plus structurée et un chemin de vie caractérisé par des expériences diversifiées » (RFIS 24).

210. L'accompagnement nécessite le respect des indications pour un discernement sérieux des motivations (cfr. Ratio II 65-70). En particulier, le Responsable de la formation doit soigneusement évaluer la capacité du candidat à vivre dans un contexte de formation avec des jeunes, à suivre un programme académique, à s'adapter au mode de vie de la communauté religieuse, ainsi qu'à participer à la mission de la Compagnie de Marie une fois le processus de formation initial achevé. Il s'agit également d'examiner l'éventuelle situation de travail du candidat, de vérifier l'opportunité d'un arrêt de travail et de clarifier sa situation financière.

1.3. Candidat d'autres séminaires ou instituts de formation

211. L'admission au processus de formation des candidats qui ont quitté ou, plus encore, qui sont renvoyés d'autres séminaires ou maisons de formation, doit être autorisée avec la plus grande prudence. Avant l'éventuelle réception, les formateurs avec un supplément de discernement précis doivent recueillir « les informations nécessaires auprès de leurs évêques ou Supérieurs majeurs respectifs, notamment sur les causes du renvoi ou de départ » (UCP 16), en récupérant la documentation, même d'ordre psychologique, relative au temps que la personne a passé dans une autre maison de formation (cfr. RFIS 198).

212. La personne qui demande à être admise au parcours formatif, dans sa demande, explique « son parcours personnel et les raisons qui ont conduit auparavant au renvoi ou à l'abandon d'un autre Institut de formation » (RFIS 198).

1.4. Personnes à tendances homosexuelles

213. Bien que le requis principal dans le candidat à la vie religieuse montfortaine soit l'appel de Dieu et la capacité de vivre le style de vie de l'Institut, pour être admis au chemin de la formation d'une personne à inclination homosexuelle, il est nécessaire d'évaluer avec une grande attention le niveau de sa maturité affective et sexuelle (cfr. PH 3).

214. Tout en respectant profondément les personnes à tendance homosexuelle, la Compagnie de Marie en syntonie avec l'enseignement de l'Église ne peut admettre d'entamer le chemin de la formation « ceux qui pratiquent l'homosexualité, ont des tendances homosexuelles profondément enracinées ou soutiennent les soi-disant cultures gays ». (cfr. PTO 2 ; cfr. RFIS 199).

215. Si les tendances homosexuelles n'étaient que l'expression d'un problème transitoire, comme celui de l'adolescence non encore achevée, elles doivent en tout cas être clairement surmontées au moins trois ans avant les engagements définitifs (cfr. PTO 2 ; cfr. RFIS 200).

216. Le candidat, dans une relation de dialogue sincère et de confiance mutuelle, est tenu d'exprimer aux formateurs ses doutes ou difficultés dans ce domaine. Il serait gravement malhonnête pour un candidat de dissimuler son homosexualité pour accéder malgré tout à la Profession perpétuelle et à l'Ordination sacerdotale (cfr. RFIS 200).

217. Si un candidat pratique l'homosexualité, son directeur spirituel, ainsi que son confesseur, ont le devoir de le dissuader, en conscience, de procéder à la Profession perpétuelle et à l'Ordination sacerdotale (cfr. PTO 3 ; cfr. RFIS 200).

1.5. Évaluation de l'aptitude

218. L'acte de discernement de l'aptitude d'un candidat n'est jamais simplement formel, mais représente l'évaluation faisant autorité de la vocation d'une personne concrète et de son développement, par ceux qui sont délégués pour l'évaluer en raison d'une mission reçue de la Congrégation et en son nom (cfr. RFIS 204). L'idoneité doit être clairement exprimée et argumentée par écrit et basée sur une certitude morale et sur des arguments positifs, et pas simplement sur l'absence de situations problématiques.

219. Le Supérieur de l'Entité a la responsabilité canonique ultime et définitive de l'admission à la première Profession et au renouvellement des vœux ; il a pourtant le devoir moral de considérer avec la plus grande attention l'évaluation de la communauté de formation, exprimée par le Responsable de la formation. Il convient que le Supérieur manifeste sa volonté sous la forme d'un décret, avec l'explication au moins en général des raisons de la disposition (cfr. RFIS 210).

1.6. Démission

220. Le processus de formation doit être interrompu dans le cas où le candidat, malgré ses efforts et le soutien du psychologue ou de la psychothérapie, continue à montrer une incapacité à faire face de façon réaliste, lors des étapes de chaque croissance humaine, à ses propres immaturités graves: fortes addictions affectives, manque de liberté dans les relations, rigidité excessive du caractère, manque de loyauté, identité sexuelle incertaine, tendances homosexuelles profondément enracinées, etc. (cfr. UCP 10).

221. Si, après consultation de ses collaborateurs et du Supérieur de l'Entité, le Responsable d'une étape de formation juge nécessaire de renvoyer un candidat à tout moment en cours de route, cette orientation est à mettre par écrit, avec une explication prudente, au moins sommaire, mais en tout cas suffisamment indicative (cfr. CIC, can. 51), des circonstances qui l'ont motivé, comme synthèse du discernement effectué (cfr. RFIS 197). L'orientation du Responsable de la formation est laissée au Supérieur de l'Entité pour la décision finale.

2. FORMATION AU RESPECT DES PERSONNES VULNÉRABLES

222. La protection et le soin de chaque personne, en particulier des plus faibles et des plus vulnérables, font partie du ministère et du service que les religieux et les prêtres de la Compagnie de Marie rendent à l'Église et aux sociétés dans lesquelles ils vivent et travaillent dans de nombreuses parties du monde. Chaque personne confiée à leurs soins est un fils, une fille de Dieu, d'où la tâche et le devoir - librement choisis - de se mettre humblement à leur service pour que tous aient la vie en plénitude (cfr. Jn 10, 10). Aucun Montfortain ne peut manquer de travailler constamment et activement pour créer un milieu sain et sécuritaire pour les personnes les plus vulnérables.

223. Le phénomène des abus est complexe et a des causes à la fois individuelles et institutionnelles. Des études récentes ont mis en évidence une corrélation entre un manque de formation des

candidats à la prêtrise, notamment au niveau humain, et les abus sexuels commis sur des personnes vulnérables⁴.

224. Ce fait remet en cause le projet de formation de la Compagnie de Marie et des Entités. Une formation humaine sérieuse des candidats à la vie religieuse et au Sacerdoce, tout en ayant un rôle fondamental dans le chemin vers un engagement définitif (cfr. PDV 43), dans le contexte plus large des efforts que l'Église met en place pour la protection des mineurs et des adultes vulnérables, assume également une fonction préventive. Plus le candidat sera admis par un processus rigoureux et formé d'un point de vue humain, plus le milieu ecclésial dans lequel il sera appelé à travailler sera sain et sûr, même pour les mineurs et les adultes vulnérables.

225. A cet égard, une série d'indications sont présentées qui, dans chaque Entité, doivent être intégrées dans le cours de formation tant dans ses phases initiales que dans la phase plus complète de la formation continue.

2.1. Indications pour le discernement et pour la sélection des candidats

226. A ce stade, il est primordial de collecter le plus d'informations possible sur le candidat, afin de pouvoir conduire un discernement

⁴ K. J. Terry - K. Schulth - M. L. Smith, *Incidence of Clerical Sexual Abuse over Time: Changes in Behavior and Seminary Training between 1950 and 2008*, in T. G. Plante - K. L. McChesney, *Sexual Abuse in the Catholic Church. A Decade of Crisis 2002-2012*, Praeger, Santa Barbara, 2011, 17-30. M. Applewhite, «Lessons for Seminary Formation Found in the Pages of the John Jay Studies», *Human Development*, 33 (3) 2012, 9-14. M. Keenan, *Child Sexual Abuse and the Catholic Church. Gender, Power, and Organizational Culture*, Oxford University Press, New York 2012.

sérieux et ainsi décider d'accepter ou non sa demande d'être admis (cfr. Ratio II 64 ; 262).

En particulier, l'évaluation psychologique de la personnalité par un psychologue accrédité, c'est-à-dire inscrit au registre des psychologues, doit inclure une analyse du développement psychosexuel du candidat et donner des éléments sur son aptitude à mener une vie de chasteté dans le célibat.

227. Un candidat qui a commis des délits ou qui est impliqué dans des relations problématiques avec des mineurs ou des adultes vulnérables ne peut être admis.

2.2. Indications pour les étapes de la formation initiale

228. Les aspects suivants concernent les étapes de la formation initiale, en particulier la période généralement plus longue, qui est celle des vœux temporaires. Ce sont des éléments d'une importance absolue et doivent être pris en considération sérieusement.

229. S'il apparaît que le candidat, au cours de l'une ou l'autre étape de formation a commis des délits ou créé des situations problématiques dans le cadre de relations avec des mineurs ou des adultes vulnérables, le candidat doit être renvoyé (cfr. RFIS 202).

230. Dans le cadre d'un programme de formation humaine articulé et continu, il est capital d'insister sur les aspects psychosociaux et psychosexuels d'une vie saine en vue de la chasteté dans le célibat qui éduque l'affectivité, qualifie des relations adéquates. Il est nécessaire d'aider le candidat à identifier ses capacités, à travailler sur ses faiblesses et à acquérir les outils nécessaires pour relever les défis qu'une vie de chasteté de célibat présentera.

231. Un accompagnement adéquat doit être assuré au candidat qui a subi des abus (cfr. RFIS 202). Cet aspect suppose que le candidat se sente libre de partager l'expérience de l'abus subi avec le formateur. Il est donc important que le formateur soit capable de créer les conditions dans la communauté et dans la relation avec le candidat pour qu'il trouve la force et le courage de s'ouvrir et donc d'être aidé.

232. Une formation spécifique devrait être dispensée sur la prévention des abus sexuels et autres formes d'exploitation des mineurs (cfr. RFIS 202). Cet aspect doit inclure une étude approfondie des *Lignes directrices* en vigueur dans l'Entité en matière de prévention des abus. Dans chaque étape de formation initiale, il est conseillé d'organiser des séances à des fins de formation et de prévention. Outre les aspects spécifiques liés à la question des abus tels que les effets sur les victimes, les types d'abus, les signaux d'alerte, les facteurs de risque, il est nécessaire d'insister sur l'équilibre entre distance et proximité (respect de nature physique, émotionnelle et comportementale) et sur ce que chaque confrère peut et doit faire pour prévenir les abus et protéger les plus faibles.

233. Un candidat qui, après avoir reçu des instructions sur la prévention des abus, se comporte d'une manière contraire aux dispositions des *Lignes directrices* en vigueur dans l'Entité doit être renvoyé.

2.3. Indications pour la formation continue

234. Pour le confrère au cours des premières années après la Profession perpétuelle, il faut aussi penser à un service de véritable tutelle pastorale ou d'accompagnement, comme cela arrive pour d'autres professions dans la société civile. En plus d'assurer

l'aspect de la responsabilité personnelle, ce service aidera et soutiendra le confrère dans la création et la sauvegarde d'un milieu pastoral sain et sûr pour les mineurs et les personnes les plus vulnérables.

235. Les initiatives de renouveau spirituel et de formation humaine, organisés par chaque Entité pour les confrères, doivent inclure une formation continue sur la dynamique, l'impact, l'identification et la prévention des abus sexuels sur mineurs et adultes vulnérables.

236. Dans le cas où un confrère aux vœux perpétuels est accusé d'abus ou de comportement sexuel inapproprié avec un mineur ou un adulte, il faut suivre les indications du document *Critères de base*⁵ et les *Lignes directrices* de l'Entité d'appartenance ou de mission en matière de protection des mineurs et des adultes vulnérables.

⁵ Compagnie de Marie, *Critères de base pour le traitement des cas d'abus de mineurs et mauvaise conduite sexuelle avec les adultes*, Rome 2015.

Chapitre V - ORGANISATION DES ÉTUDES (*RATIO STUDIORUM*)

237. Ce chapitre ne présente pas le prospectus des différentes disciplines qui composent le plan général d'étude, pour lequel il est fait référence aux indications générales de l'Église (cfr. RFIS 153-187), mais un aperçu des domaines d'étude, d'abord visant l'intégration avec la spiritualité et le charisme montfortains et les sujets qui répondent aux besoins spécifiques de l'exercice du ministère.

Une organisation des études attentive à ces domaines permettra au candidat de se préparer adéquatement à la mission montfortaine, et, si nécessaire, au religieux frère également du point de vue professionnel (cfr. St. 155.4), et à chaque membre de la Compagnie de Marie d'être constamment mis à jour dans son service apostolique.

1. MATIERES ACADEMIQUES ET LEUR INTEGRATION

238. *Formation philosophique et théologique.* Les études philosophiques sont indispensables pour établir un dialogue sérieux avec la pensée contemporaine et avec la société, à laquelle nous sommes appelés à annoncer le message du salut (cfr. RFIS 158 ; FR 64.99).

La formation théologique est fondamentale dans le chemin de la préparation à la Profession perpétuelle et au Sacerdoce car à travers les études théologiques le candidat grandit dans la vie

spirituelle et se prépare à remplir sa mission (cfr. RFIS 165). Pour le candidat au Sacerdoce, la durée des études universitaires en philosophie doit correspondre au moins à deux ans ou à un nombre correspondant d'heures selon les systèmes scolaires en vigueur dans le pays. De plus, la durée des études théologiques durera au moins quatre ans ou un nombre proportionnel d'heures (cfr. RFIS 154).

239. *Études systématiques de mariologie.* Une préparation mariologique sérieuse est une composante fondamentale du missionnaire Montfortain, appelé à être un « spécialiste » en ce domaine. Il est donc important de promouvoir et d'assurer une formation mariologique intégrale qui englobe l'étude, le culte et la vie (cfr. VMF 34), et qui contribue à la maturation d'une solide spiritualité mariale et à fournir un service éclairé et qualifié en faveur du Peuple de Dieu dans l'action pastorale.

240. *Intégration montfortaine des cours académiques.* Il s'agit d'étudier et d'approfondir les thèmes montfortains présents dans les différents cours académiques. De cette manière, le contenu de la formation théologique s'harmonise avec la doctrine, la spiritualité montfortaine et le charisme de la Compagnie de Marie. Un itinéraire adéquat, en continuité avec ce qui a commencé au Noviciat, permettra une assimilation vitale du charisme et de la mission de la Compagnie de Marie, à travers un renouveau profond de la vie, du contexte historico-culturel, des œuvres et de la spiritualité du Fondateur, qui intègre les différentes disciplines théologiques. En particulier, il sera utile de développer la dimension apostolique des différents thèmes de la spiritualité montfortaine : la voie baptismale et mariale, l'élément spécifique de la prédication, la pédagogie missionnaire du Fondateur, ses options de missionnaire populaire et en faveur d'une pastorale de proximité, l'implication des laïcs, l'utilisation pastorale du rosaire et des cantiques. L'approfondissement de l'histoire de l'Institut et

de sa propre Entité, en particulier dans les développements les plus récents, la lecture des documents produits de temps en temps par l'Administration Générale, offrent au religieux à vœux temporaires la possibilité de grandir dans son d'appartenance à la Compagnie de Marie.

241. *Connaissance systématique des écrits de saint Louis-Marie de Montfort et des interprétations contemporaines de la spiritualité montfortaine.* Elle nous permet de mieux définir l'identité du missionnaire Montfortain et de pouvoir partager aujourd'hui, de manière authentique, le trésor du charisme.

242. *Histoire de la spiritualité chrétienne et des courants qui contextualisent le message de saint Louis-Marie,* avec une référence particulière à l'École française de spiritualité.

243. *Hagiographie.* Il s'agit de promouvoir la connaissance de l'expérience spirituelle et de la théologie des saints qui ont eu une influence particulière sur l'expérience et la spiritualité de Montfort.

244. *Éléments de spiritualité presbytérale.* L'étude des fondements doctrinaux et des éléments essentiels de la spiritualité presbytérale aidera à la combiner avec la spiritualité de la vie religieuse montfortaine, en appréciant ce qui est spécifique.

245. *Éléments de culture humaniste, d'histoire et de sociologie.* En vue d'une action pastorale efficace, le candidat devra acquérir une connaissance adéquate de l'histoire, de la culture, des traditions, en un mot, du contexte socioreligieux dans lequel il sera appelé à œuvrer.

246. *Missiologie et inculturation.* Il s'agit de veiller à une préparation spécifique au niveau théologique-pastoral, en dialogue

avec les autres sciences, en vue d'une véritable inculturation du message évangélique.

2. MATIÈRES "MINISTÉRIELLES"

247. *L'art de célébrer.* « L'Église évangélise et s'évangélise avec la beauté de la liturgie » (EG 24). D'où l'importance d'approfondir l'art de la célébration pour que la liturgie soit une action pleine de foi, de participation, de créativité, de valorisation du langage, des gestes et des signes, dans le respect des règles et, évidemment, de l'esprit de la liturgie (cfr. SCa 38.40). En particulier, la connaissance des livres liturgiques en vigueur, de *l'Instruction Générale du Missel Romain* et de *l'Instruction des Lectures de la Messe* permettra d'apprécier toute leur richesse.

248. *L'art de prêcher.* Prêcher à l'apostolique n'est pas facile, mais est une réalité complexe qui suppose de multiples compétences et une formation constante (cfr. RM 60-65). Elle nécessite une préparation de longue haleine, basée sur la Parole de Dieu et sur des disciplines théologiques et humaines, en vue d'une communication efficace et d'une préparation minutieuse immédiate, qui prend en compte, d'une part, la Parole à annoncer et, d'autre part, le contexte auquel le message est destiné (cfr. EG 145-159). Pour la formation des candidats au Sacerdoce à l'art de la prédication dans le cadre de la liturgie, l'étude du Directoire homilétique est utile (cfr. DO ; cfr. EG 135-142).

249. *Ministère de la Confession.* Saint Louis-Marie de Montfort rappelle à ses missionnaires l'engagement de gagner leur pain non seulement à la chaire, mais aussi au confessionnal (cfr. ACM 10). Il est important d'initier les futurs prêtres au ministère de la réconciliation, afin de ne pas s'improviser comme confesseurs. On

le devient quand, tout d'abord, on devient pénitent à la recherche du pardon (cfr. MV 17). L'étude et la prière procurent les connaissances et la prudence nécessaires à l'exercice pastoral du ministère de la Réconciliation. Une connaissance adéquate du *Rite de la Pénitence* et des *Subsides* pour les confesseurs sera utile (cfr. MMD 64-134) ainsi que les lignes directrices de formation sur les problématiques concernant le mariage et la famille (cfr. PMF 8).

250. *Formation à l'annonce et à la catéchèse.* Une préparation adéquate des futurs frères et prêtres Montfortains en ce domaine est nécessaire (cfr. DC 151). On veillera à intégrer les indications du Directoire de la Catéchèse dans la Ratio locale (cfr. DC 152-153).

251. *Formation à l'accompagnement spirituel.* Le conseil et l'accompagnement spirituel font partie intégrante du ministère de la prédication, de la réconciliation et de la catéchèse. Dans la période de préparation à la Profession perpétuelle et au Sacerdoce, l'initiation à l'art de l'accompagnement apparaît toujours plus nécessaire et urgente (cfr. EG 169-173), à travers l'étude de la théologie spirituelle la connaissance des dynamiques de la vie spirituelle et des lignes fondamentales du discernement des esprits, de la pédagogie et de la psychologie (cfr. RFIS 178).

252. *Formation à la piété populaire.* La piété populaire est un trésor qui a, en soi, une grande force évangélisatrice. Pour cette raison, il doit être connu et apprécié dans ses valeurs et significations les plus authentiques. La formation à la piété populaire, qui trouve un outil précieux dans le *Directoire de la Piété et de la Liturgie populaires* (cfr. PPL), permet la purification, la révision et la mise à jour des dévotions et des pratiques de piété qui font explicitement référence et s'inspirent de la spiritualité montfortaine, en les orientant vers la liturgie, en les

harmonisant avec la prière liturgique, en laissant tomber les éléments qui ont subi l'usure du temps.

253. *La voie de la beauté.* La stratégie missionnaire de Saint Louis-Marie de Montfort témoigne de son goût pour la beauté comme élément pédagogique qui vise à faire aimer le Christ. Pensons simplement au bon ordre des processions et des célébrations, à la valorisation des Cantiques, au soin des églises pendant ses missions. Il est nécessaire d'être formé pour reconnaître que les expressions de la beauté authentique sont une voie d'évangélisation et de catéchèse (cfr. EG 167) et pour permettre la valorisation correcte des arts dans le domaine pastoral. Le programme d'études devrait également inclure la connaissance de la musique sacrée, assurer une préparation musicale pratique, favorisant l'épanouissement des talents naturels (cfr. RFIS 181).

254. *Dimension sociale de l'évangélisation.* L'organisation des études comprend des cours sur la doctrine et la pastorale sociale de l'Église, suscitant intérêt et sensibilité pour les thèmes de la fraternité et de l'amitié sociale (cfr. FT), de l'engagement pour la justice et la paix, la sauvegarde de la création et le dialogue œcuménique et interreligieux avec la société civile, la culture et les sciences. Un outil adéquat est l'étude du Compendium de la Doctrine sociale de l'Église (cfr. DSC), ainsi que la connaissance et l'approfondissement des grandes encycliques sociales (cfr. SDS).

255. *Travail en équipe et leadership.* Pour ceux qui se consacrent à la mission montfortaine et en général à l'annonce de l'Évangile, il est nécessaire d'apprendre à travailler en équipe et à exercer le leadership.

256. *Art de communiquer et moyens de communication.* L'art de communiquer est remarquablement complexe car il nécessite de multiples connaissances et des outils adéquats. Il est donc nécessaire que le candidat reçoive une formation qui aide à acquérir les compétences de communication nécessaires et à se rapporter correctement aux médias, en saisissant le potentiel et les opportunités des réseaux sociaux et en connaissant en même temps leurs limites et leurs risques (cfr. SCS 14-28). Les réseaux sociaux étant aujourd'hui l'un des lieux où il est possible de faire redécouvrir la beauté de la foi, il est important de proposer des chemins pour apprendre à devenir « une présence évangélicatrice sur le continent numérique » (DC 371).

257. *Apprentissage des langues.* Le candidat doit maîtriser non seulement la langue de son propre pays, mais aussi les langues internationales, afin d'avoir une préparation adéquate pour la mission qui l'attend dans un monde de plus en plus globalisé. Le candidat au Sacerdoce devrait également s'occuper de l'étude des langues classiques du latin et du grec et, si possible, de l'hébreu.

258. Ces matières peuvent être traitées de différentes manières, par exemple à travers des cours dans les centres d'études, des sessions dans la maison de formation, des sessions dans l'Entité et dans la Congrégation, des lectures personnelles. Il revient au Responsable de la formation de s'assurer que le candidat ait l'opportunité de se préparer dans ces domaines avant la Profession perpétuelle.

3. ÉTUDES DE SPECIALISATION ET MISE A JOUR

259. La mission peut nécessiter une préparation spécifique pour certaines personnes, destinées à des tâches et des offices particuliers. À cette fin, après avoir recueilli les informations

appropriées et évalué les besoins de l'Entité, les Supérieurs pourront choisir des confrères aptes par nature, vertu et ingéniosité, capables de poursuivre ces objectifs (cfr. RFIS 185 ; cfr. Ratio II 323). Les Supérieurs se consultent avec les formateurs sur le choix et les modalités de ces études spécialisées.

260. La mise à jour est le « maintien » de sa vie. Cela s'applique non seulement à ceux qui se consacrent à l'étude et à l'enseignement, qui ne doivent jamais cesser de se perfectionner, mais c'est important pour tout le monde, pour éviter que la vie soit victime de la monotonie et de l'insignifiance.

Parallèlement à l'étude habituelle, des temps réservés au ressourcement culturel et spirituel sont importants - à planifier et à garantir pour tous - pour favoriser le rétablissement et régénérer l'enthousiasme de la vocation et de la mission.

Chapitre VI - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

261. Le Directoire Administratif SMM, révisé et mis à jour en 2022 (DA22), est la référence pour toutes les procédures que les Supérieurs et les formateurs sont tenus de suivre pour le bon service de la formation, dans la fidélité au droit universel et particulier. En suivant ces procédures, ils veilleront à ce que tous les documents demandés par le DA22 soient inclus dans le dossier personnel de chaque candidat. La liste des documents servira de page de titre pour rappeler la documentation à inclure.

1. ANIMATION DES VOCATIONS

262. Le Responsable de l'animation vocationnelle ouvre le dossier personnel du candidat, recueillant la documentation requise à ce stade (cfr. DA22, 18b_01-10).

2. ADMISSION AU PRÉ-NOVICIAT

263. Avant de faire une demande d'admission au Pré-noviciat, le Responsable de l'animation vocationnelle procède à une enquête sur la situation financière du candidat. Si le candidat est propriétaire d'un bien, les modalités de leur gestion lors de la formation initiale doivent être établies avec lui. En cas de créances non réglées, leur résolution est obtenue par le candidat. L'attestation de l'exécution de ces procédures et le résultat de

l'enquête doivent être inclus dans le dossier personnel du candidat (cfr. DA22, 18b_10).

264. Après ce premier discernement, le Responsable de l'animation vocationnelle prépare un rapport écrit sur le candidat, avec la recommandation d'entrée au Pré-noviciat (cfr. DA22, 18b_12).

265. Le candidat adresse une lettre au Supérieur de l'Entité, dans laquelle il demande à être admis au Pré-noviciat et déclare présenter sa demande spontanément et librement (cfr. DA22, 18b_11).

266. Le Supérieur de l'Entité fait participer le candidat aux frais de sa formation.

267. Le Supérieur de l'Entité, avec le consentement de son Conseil, admet le candidat au Pré-noviciat, sur le rapport du Responsable de l'animation vocationnelle (cfr. Const. 141 ; cfr. DA22, 18b_13).

268. Le Responsable de l'animation vocationnelle remet le dossier personnel du candidat au Supérieur de l'Entité et il en fait une copie pour le formateur Responsable du Pré-noviciat.

3. ADMISSION AU NOVICIAT

269. Le Supérieur de l'Entité vérifie que tous les documents demandés sont présents dans le dossier personnel du candidat et que les conditions d'une admission valable au Noviciat, indiquées par le Droit canonique (cfr. CIC, can. 641-645) et par le Droit propre de la SMM (cfr. Const. 140-141 ; St. 140.1) sont remplies.

270. Le candidat adresse une lettre au Supérieur de l'Entité, dans laquelle il demande explicitement et raisonnablement à être admis au Noviciat et déclare faire cette demande spontanément et librement. Cette insistance est nécessaire car le Noviciat n'est pas valable si le sujet est contraint par la Congrégation, par ses proches et / ou par certaines circonstances.

271. Le candidat au Noviciat signe une déclaration, civilement valable, dans laquelle il renonce à toute réclamation financière ou compensation de la Congrégation pour :

- la décision de quitter le travail avant d'entrer à l'Institut ;
- un cas d'accident et / ou de maladie ;
- services rendus dans la Congrégation (cfr. DA22, 18b_15).

272. Le formateur chargé du Pré-noviciat rédige un rapport dans lequel il expose les progrès du candidat et les qualités démontrées qui le rendent apte au Noviciat (cfr. DA22, 18b_16).

273. Le Supérieur de l'Entité, avec le consentement de son Conseil, admet le candidat au Noviciat (cfr. Const. 141). L'extrait du procès-verbal du Conseil ayant traité de l'admission doit être inclus dans le dossier personnel. La notification d'admission sera envoyée au formateur Responsable du Pré-noviciat.

274. Le Supérieur de l'Entité s'assure que les documents suivants sont ajoutés au dossier personnel :

1. la demande du candidat d'être admis au Noviciat (cfr. DA22, 18b_14);
2. la déclaration de renonciation à toute créance économique (cfr. DA22, 18b_15);
3. la présentation du Formateur chargé du Pré-noviciat au Supérieur compétent (cfr. DA22, 18b_16);

4. l'extrait du procès-verbal du Conseil relatif à l'admission au Noviciat (cfr. DA22, 18b_17) ;
5. la notification d'admission au Noviciat (cfr. DA22, 18b_18).

4. PREPARATION A L'ENTREE AU NOVICIAT

275. Le Supérieur de l'Entité :

1. vérifie que le candidat apporte avec lui tous les documents nécessaires au Noviciat ;
2. envoie une copie du dossier personnel au Maître des novices ;
3. informe le candidat de la date de convocation au Noviciat et des instructions données par le Maître des novices.

276. De plus, si le candidat est envoyé au Noviciat dans une autre Entité le Supérieur :

1. commence rapidement les procédures d'obtention d'un passeport, d'un visa et d'un permis de séjour ;
2. pour toutes les autres questions (durée, économie, visites, etc.), il se conforme aux dispositions contenues dans les statuts de ce Noviciat.

5. PENDANT LE NOVICIAT

277. Le Noviciat commence par un rite d'entrée (cfr. Ratio II 99 ; cfr. RPR 16-29).

278. Le Maître des novices notifie le début du Noviciat par un document daté et signé (cfr. DA22, 20_21). Une copie est envoyée au Secrétariat Général et une copie au Supérieur de l'Entité d'origine du candidat pour son dossier personnel.

279. Le Maître des novices envoie une évaluation écrite à la Minoviciat au Supérieur de l'Entité d'origine du novice, accompagnée de l'auto-évaluation du novice.

280. Le Maître des novices transmet au Supérieur de l'Entité d'origine du novice, en temps voulu, tous les rapports, auto-évaluations et documents produits lors de la formation au Noviciat (cfr. DA22, 20_22).

6. ADMISSION A UNE PROFESSION TEMPORAIRE OU RENVOI

281. Pour l'admission à la Profession temporaire, le Maître des novices envoie la documentation suivante au Supérieur de l'Entité d'origine du novice :

1. la lettre dans laquelle le novice demande explicitement et raisonnablement à être admis à la Profession temporaire et déclare faire cette demande spontanément et librement (cfr. Const. 147) ;
2. l'auto-évaluation du parcours du Noviciat ;
3. le rapport écrit du Maître des novices avec son opinion sur l'admission du candidat à la Profession temporaire (cfr. Const. 148).

282. Le Supérieur de l'Entité d'origine du novice, avec le consentement de son Conseil, admet le candidat à la Profession temporaire (cfr. Const. 149b), sur rapport du Maître des novices (cfr. Const. 141). L'extrait du procès-verbal du Conseil ayant traité l'admission est inclus dans le dossier personnel. Une notification d'admission sera envoyée au Maître des novices.

283. Pour le départ et la démission d'un novice, les indications des Constitutions doivent être suivies (cfr. Const. 177). L'extrait du rapport traitant de la démission est inclus dans le dossier personnel (cfr. DA22, 19e_19). Une notification de la démission sera envoyée au Maître des novices (cfr. DA22, 19e_20).

284. Pour l'éventuelle réadmission d'un novice, les indications des Constitutions doivent être suivies (cfr. Const. 179).

7. PROFESSION RELIGIEUSE TEMPORAIRE

285. Le novice fait sa Profession temporaire lors d'une célébration liturgique (cfr. Ratio II 99 ; cfr. RPR 30-51). Pour le texte de la formule de Profession, rédigé à la main et signé, il suit les indications des Constitutions (cfr. Const. 151).

286. La Profession temporaire est reçue par le Supérieur compétent, suivant l'ordre indiqué dans les Constitutions (cfr. Const. 150).

287. La Profession temporaire est attestée dans le « Registre des Professions » (cfr. Const. 152), signé au moins par le profès et par le Supérieur qui a reçu les vœux (cfr. DA22, 20b_29).

288. Avec l'aide du Maître des novices, le Supérieur de l'Entité, immédiatement après la Profession temporaire, rédige le « Fichier du nouveau profès » (cfr. Const. 152 ; cfr. DA22, 20b_30).

289. Le Maître des novices envoie les documents suivants au Supérieur de l'Entité du nouveau profès pour les inclure dans le dossier personnel :

1. notification du début du Noviciat (cfr. DA22, 20b_21);

2. tous les documents d'intérêt formatif, produits et recueillis pendant l'année de Noviciat (cfr. DA22, 20b_22);
3. la demande écrite du novice d'être admis à la Profession temporaire (cfr. DA22, 20b_23) ;
4. l'auto-évaluation finale du novice en vue de son admission à la Profession temporaire (cfr. DA22, 20b_24) ;
5. le rapport final du Maître des novices (cfr. DA22, 20b_25) ;
6. le texte original et signé de la Profession temporaire (cfr. DA22, 20b_28) ;
7. une photocopie de l'attestation de la Profession temporaire tirée du « Registre des professions » (cfr. DA22, 20b_29) ;
8. Le « Fichier des nouveaux profès » (cfr. Const. 152 ; cfr. DA22, 20b_30).

290. Le Supérieur de l'Entité ajoute dans le dossier personnel :

1. la notification d'admission à la Profession temporaire (cfr. DA22, 10b_26) ;
2. l'extrait du procès-verbal du Conseil portant sur l'admission à la Profession temporaire (cfr. DA22, 20b_27).

291. Le Maître des novices remet cette documentation au Supérieur de l'Entité du nouveau profès pour la classer dans le dossier personnel.

292. Le Supérieur de l'Entité du nouveau profès envoie une copie du dossier personnel au Formateur chargé de l'étape des vœux temporaires. Le Supérieur de l'Entité du nouveau profès envoie la « Fichier du nouveau profès » au Secrétariat Général de la Congrégation (cfr. Const. 152).

8. PERIODE DES VOEUX TEMPORAIRES

8.1. Renouveau des vœux, sortie et démission

293. Au moment opportun, le religieux de vœux temporaires adresse par écrit une demande explicite et motivée au Supérieur compétent pour être admis à renouveler ses vœux (cfr. Const. 147). Dans la même lettre, il déclare faire cette demande spontanément et librement.

294. Le Responsable de la formation de l'étape des vœux temporaires rédige un rapport écrit dans lequel il décrit les progrès du candidat et les qualités démontrées qui le rendent apte à renouveler ses vœux.

295. Le Supérieur de l'Entité avec le consentement de son Conseil admet le candidat à renouveler ses vœux (cfr. Const. 149b), sur rapport du Responsable de la formation (cfr. Const. 141). L'extrait du procès-verbal du Conseil, qui traitait de l'approbation du renouvellement des vœux, doit être inclus dans le dossier personnel.

296. Une notification d'admission au renouvellement des vœux est adressée au Responsable de la formation et au candidat.

297. Pour le départ et la démission d'un religieux au vœux temporaires, les indications des Constitutions doivent être suivies avant que le religieux ne quitte la maison de formation (cfr. Const. 177-178 ; St. 178.1; DA22, 59).

298. L'extrait du rapport traitant de la démission est inclus dans le dossier personnel. Cet acte contiendra, en résumé le discernement effectué, une explication prudente, sommaire mais en tout cas

suffisamment indicative des motifs de son départ (cfr. RFIS 197 ; cfr. DA22, 32).

299. L'autorisation avec indult est adressée par le Supérieur Général au Supérieur de l'Entité qui la remettra aux religieux à qui, s'il ne l'a pas déjà fait lors du Noviciat, il devra signer une déclaration qui libère la Congrégation de toute responsabilité pour l'avenir (cfr. DA22, 52c_Module_09). Une copie de l'indult sera envoyée pour information au Responsable de la formation de l'étape des vœux temporaires.

300. Pour la réadmission éventuelle d'un religieux avec des vœux temporaires, les indications des Constitutions doivent être respectées (cfr. Const. 179).

301. Le Supérieur de l'Entité d'origine du religieux au vœux temporaires dépose chaque année au dossier personnel la demande écrite de renouvellement des vœux (cfr. DA22, 21c_31.I), le rapport du Responsable de la formation (cfr. DA22, 21c_31. II), l'admission au renouvellement des vœux ou la démission (cfr. DA22, 21c_31.III) et un extrait du procès-verbal du Conseil avec les raisons de l'acceptation ou du rejet de la demande de renouvellement (cfr. DA22, 21c_31. IV).

8.2. Ministères du Lectorat et de l'Acolytat

302. Après avoir reçu une préparation adéquate et appropriée, le religieux adresse, au moment opportun, au Supérieur de l'Entité d'origine, la demande écrite d'admission aux Ministères du Lectorat et de l'Acolytat (cfr. DA22, 21d_35).

303. L'admission aux Ministères appartient au Supérieur de l'Entité d'origine du religieux. Elle sera adressée au Responsable de la formation et au candidat (cfr. DA22, 21d_36).

304. Le Supérieur du Scolasticat envoie l'attestation de l'attribution des Ministères au Supérieur de l'Entité d'origine du religieux et une copie au Secrétariat Général (cfr. DA22, 21d_37).

8.3. Expériences apostoliques et stage de formation

305. Pour les expériences pastorales ou les stages de formation, le Responsable de la formation précise le but et les modalités avec le religieux concerné et avec la personne qui supervise l'expérience. Les deux présenteront une évaluation écrite finale (cfr. DA22, 21d_34).

306. Le rapport d'évaluation de ces expériences pastorales doit être conservé dans le dossier personnel.

9. PROFESSION PERPETUELLE

307. Au moment opportun, le candidat à la Profession perpétuelle adresse au Supérieur Général une demande formelle avec ses motivations (cfr. Const. 147). Dans la même lettre, il déclare faire cette demande spontanément et librement (cfr. DA22, 22e_38). Il y attache l'auto-évaluation qui retrace les années de formation (cfr. DA22, 22e_39).

308. Si le candidat à la Profession perpétuelle possède des biens, il fera un testament valide conformément à la loi (cfr. DA22, 22e_49).

309. Le Responsable de la formation rédige un rapport dans lequel il recommande le candidat à la Profession perpétuelle (cfr. Const. 148 ; cfr. DA22, 22e_41).

310. Le Supérieur de l'Entité, avec le vote délibératif de son Conseil, présente la demande du candidat pour être admis à la Profession perpétuelle au Supérieur Général (cfr. Const. 156 ; cfr. DA22, 22e_42).

311. Le Supérieur de l'Entité, au moins six mois avant la Profession perpétuelle, envoie les documents suivants au Supérieur Général :

- la présentation par le Supérieur de l'Entité ;
- l'extrait du procès-verbal du Conseil de l'Entité (cfr. DA22, 22e_43);
- la demande officielle du candidat ;
- l'auto-évaluation du candidat ;
- le rapport écrit du Responsable de la formation ;
- Auto-certification du candidat à la Profession perpétuelle sur les contenus mis en ligne et sur les réseaux sociaux (cfr. DA22, 22e_40) ;
- une copie de tous les autres documents du dossier personnel du candidat produits à partir de la Profession temporaire.

312. Le Secrétaire Général notifie l'admission ou la non-admission à la Profession perpétuelle au Supérieur de l'Entité (cfr. DA22, 22e_44).

313. La préparation nécessaire à la Profession perpétuelle est planifiée selon les normes de ce document (cfr. Ratio II 141).

314. Après la Profession perpétuelle, le Supérieur de l'Entité :

1. insère dans le dossier personnel du religieux l'original de la formule de Profession perpétuelle, signé par le profès (cfr. DA22, 22e_45) ;
2. envoie à la paroisse où le religieux a été baptisé, la notification de la Profession perpétuelle pour être inscrite au registre des baptêmes (cfr. CIC, can. 535, § 2; cfr. DA22, 22e_48) ;
3. notifie au Secrétariat Général la Profession perpétuelle (cfr. DA22, 22e_47) ;
4. prépare avec le Responsable de la formation un profil synthétique du nouveau profès à vœux perpétuels qui décrit ses atouts, ses talents et ses points faibles et de croissance pour sa formation continue. Ce document doit être remis au confrère. Un exemplaire est envoyé au Secrétariat Général et un autre est inclus dans le dossier personnel du confrère (cfr. DA22, 22e_46).

10. DISPENSE DES VOEUX PERPETUELS (Cfr. DA22, 58)

315. Le Supérieur Général présente le dossier de dispense des vœux perpétuels⁶ à la CIVCSVA avec les documents suivants :

1. De la part du demandeur, les données personnelles et le *curriculum vitae* ; la demande explicite de dérogation, écrite à la main et signée ; les raisons pour lesquelles il a fait sa Profession perpétuelle dans la Congrégation des missionnaires Montfortains et les raisons pour lesquelles il veut quitter la Congrégation.
2. L'avis des Responsables de la formation sur les relations avec l'autorité et le comportement extérieur du religieux ; tous problèmes et pathologies psychologiques.
3. Le vote favorable du Supérieur de l'Entité et de son Conseil.

⁶ Cfr. CIC, can. 691-692 ; DA22, 52b.c.

316. Ayant obtenu la dispense, le Supérieur Général la remet au requérant qui, s'il ne l'a pas déjà fait lors du Noviciat, signe une déclaration valable conformément à la loi qui dégage la Congrégation de toute responsabilité pour l'avenir (cfr. DA22, Module_33).

11.ORDRE DIACONAL ET PRESBYTERAL

317. Le moment venu, afin d'être promu à l'Ordre du diaconal ou sacerdotal, le candidat remet au Supérieur de son Entité une déclaration, rédigée et signée de sa propre main, dans laquelle il certifie qu'il entend recevoir l'Ordre sacré spontanément et librement et qu'il se consacrera pour toujours au ministère ecclésiastique, et dans laquelle il demande simultanément à être admis à recevoir l'Ordre (cfr. CIC, can. 1036). Ce document va dans le dossier personnel (cfr. DA22, 23d_51).

318. Le Supérieur de l'Entité d'origine du candidat, après avoir consulté le Responsable de la formation et avec le vote consultatif de son Conseil (cfr. Const. 157), accorde des Lettres dimissoriales (cfr. CIC, can. 1019, § 1; cfr. DA22, 23d_52) qui doivent être adressées à l'évêque ordonnant.

319. En vue de cette concession, le Supérieur Majeur vérifie que :

- le candidat possède les qualités nécessaires ;
- il n'est pas empêché par certaines irrégularités et par aucun obstacle canonique (cfr. CIC can. 1041-1042) ;
- il a satisfait aux dispositions du CIC, can. 1033 et 1039 ;
- il y a les documents mentionnés dans le CIC, can. 1050 ;
- que soit fait le scrutin mentionné dans le CIC, can. 1051. Pour cet examen, le Supérieur peut utiliser les moyens qui lui semblent

utiles, compte tenu des circonstances de temps et de lieu comme dans le CIC, can. 1051.

320. La notification de l'Ordination doit être adressée au Secrétariat Général (cfr. DA22, 23d_52) et à la paroisse du lieu du baptême de l'ordonné pour être inscrite au registre des baptêmes (cfr. CIC, can. 535, § 2; cfr. DA22, 23d_53).

321. L'ordinand reçoit de l'évêque un certificat d'Ordination (cfr. CIC, can. 1053) à inclure dans le dossier personnel (cfr. DA22, 23d_54).

12. FORMATION CONTINUE

322. Le Supérieur de l'Entité tient le Supérieur Général régulièrement informé du programme de formation continue de son Entité (cfr. St. 158.3; cfr. Ratio II 235).

323. Pour suivre des cours spécifiques, le candidat sollicite l'autorisation du Supérieur de l'Entité qui, pour l'accorder, consulte son Conseil (cfr. St. 158.4).

CONCLUSION

324. La formation montfortaine nous insère dans la dynamique de fidélité vécue par Montfort. Il a su saisir et accepter de manière sublime le rôle de la Vierge Marie en tant que « maitresse et guide » dans le chemin de la configuration au Christ (cfr. PE 25).

Marie est le secret de notre formation. Collaborant avec l'Esprit Saint, elle nous transmet ses sentiments et sa vie même, nous initiant à l'art de faire régner Jésus et elle-même dans nos cœurs. Chaque chrétien est le destinataire du secret que Montfort révèle et enseigne, mais d'une manière particulière ils deviennent ceux qui ont été appelés à être « *Liberos*, véritables serviteurs et enfants de Marie, engendrés par elle par amour, nourris, éduqués, soutenus par les soins maternels et remplis de grâce » (PE 11) (cfr. Ratio I 148).

« A l'école de Marie, notre parcours de formation devient un itinéraire spécifique de consécration montfortaine : nous communions à la « foi pure » de Marie (cfr. VD 214) qui nous conduit à l'intelligence de l'Esprit qui reflète son accueil docile et son obéissance à la volonté de Dieu (cfr. Lc 1, 26ss ; Jn 19, 25ss). C'est ainsi que chaque Montfortain se voit toujours mieux introduit à une sage humilité et à « la liberté d'apprendre pendant toute son existence, à tout âge et à toute saison de la vie, dans tout milieu et tout contexte humain, de toute personne et de toute culture » (RdC 15). Comme Jésus se faisant dépendant de Marie pour son humanité, nous dépendons d'elle pour arriver à une humanité renouvelée » (Ratio I 146). En apprenant à adopter tout au long de notre vie, l'itinéraire et les moyens que nous propose le Fondateur, nous deviendrons une réponse vivante à sa prière : *Da Matri tuae liberos !* Donnez des enfants à votre Mère ! (PE 6).

ANNEXE

I. EXTRAIT DU DIRECTOIRE ADMINISTRATIF 2022

18. Animation des vocations et Pré-noviciat

a) Le Supérieur chargera un Responsable de la formation d'ouvrir pour chaque candidat un dossier personnel⁷, qui sera mis à jour aux différentes étapes de la formation initiale (cfr. Module_01).

b) Le dossier personnel qui accompagnera le candidat admis au Noviciat doit contenir les documents suivants⁸ :

[01] Photo d'identité récente du candidat.

[02] Informations de base sur le candidat (curriculum vitae, contexte familial, éducation, santé) aussi complètes que possible des lieux et contextes dans lesquels il a vécu.

[03] Auto-certification du candidat au Pré-noviciat sur les contenus mis en ligne et sur les réseaux sociaux (cfr. Module_17).

[04] Rapport médical de bonne santé.

[05] Dossier scolaire (diplômes, etc.).

[06] Certificat de baptême, confirmation et d'état libre (cfr. CIC, can. 645, § 1).

[07] Lettres de recommandation du curé du candidat et d'autres personnes significativement fréquentées par le candidat (par exemple : un guide spirituel, un membre de la famille, des collègues de travail). On

⁷Le « dossier personnel » contient tous les documents concernant la personne, placés dans un dossier.

⁸ La numérotation entre crochets [00] correspond à celle de la liste du dossier personnel (cfr. Module_01).

n'hésite pas à contacter ces personnes par téléphone, si nécessaire.

- [08] Témoignage de l'Ordinaire du lieu ou du Supérieur majeur ou du Recteur du séminaire (cfr. CIC, can. 645, § 2), si le candidat est prêtre ou séminariste d'un Diocèse ou d'un autre Institut de vie consacrée, ou d'une Société de vie apostolique (cfr. Ratio II 211).
- [09] Résultat(s) du test psychologique(s) (cfr. Ratio II 203).
- [10] Résultat de l'enquête sur la situation financière du candidat avec notification des procédures (cfr. Ratio II 263).
- [11] Demande du candidat, adressée au Supérieur de son Entité, pour être admis au Pré-noviciat, dans laquelle il déclare également avoir fait la demande librement et de son plein gré.
- [12] Rapport écrit du Responsable de la formation sur le candidat, avec recommandation d'entrée au Pré-noviciat (cfr. Module_02).
- [13] Notification d'admission au Pré-noviciat.
- [14] Demande du candidat, adressée au Supérieur de son Entité, pour être admis au Noviciat, dans laquelle il déclare également avoir fait la demande librement et de son plein gré.
- [15] Document civil valable, dans lequel le candidat au Noviciat déclare renoncer à toute réclamation économique auprès de la Congrégation pour le travail laissé avant d'entrer dans l'Institut, en cas d'accident et de maladie, pour les services rendus à la SMM (cfr. Module_09).
- [16] Rapport écrit du Responsable du Pré-noviciat avec une description des progrès et des qualités du candidat

qui le rendent apte à l'admission au Noviciat (cfr. Module_05).

[17] Extrait du procès-verbal du Conseil concernant l'admission au Noviciat.

[18] Notification d'admission au Noviciat.

19. Noviciat

a) Les normes de l'Institut présentes dans les Constitutions et dans la *Ratio II* doivent être respectées.

b) L'admission d'un candidat au Pré-noviciat et au Noviciat appartient au Supérieur de l'Entité avec un vote consultatif de son Conseil (cfr. CIC, can. 641). Il est également de sa responsabilité d'assurer que :

- l'acceptation est précédée d'une enquête approfondie sur l'idoneité du candidat (cfr. St. 140.1) à notre vie communautaire et à notre ministère (cfr. CIC, can. 642) ;

- le candidat est libre dans son choix (cfr. CIC, can. 643) et tous les documents requis au can. 645 figurent dans le dossier du candidat.

c) Un document mentionnant la date de début du Noviciat doit être dûment signé par le Maître des novices. Une copie de ce document doit être incluse dans le dossier personnel du novice. Une notification sera envoyée au Secrétariat Général.

d) Pour les autres aspects, le Supérieur de l'Entité appliquera les règles de la *Ratio II*.

e) Pour la sortie et le renvoi d'un novice, on suivra les indications des Constitutions (cfr. Const. 177). Le dossier personnel contiendra :

- [19] L'extrait du procès-verbal du Conseil concernant une éventuelle démission.
- [20] La notification de l'éventuelle démission envoyée au Maître des novices.

20. Profession religieuse temporaire

- a) Les normes contenues dans la *Ratio II* et dans la *Ratio Studiorum* générale et locale seront fidèlement appliquées (cfr. Const. 155)
- b) Le dossier personnel du novice admis à la Profession temporaire doit contenir les documents suivants :
- [21] Notification du début du Noviciat datée et signée par le Maître des novices (cfr. Module_08). Une copie de cette notification est envoyée au Secrétariat Général et une copie au Supérieur de l'Entité d'origine du candidat.
- [22] Tous les rapports écrits, auto-évaluations et documents produits pendant l'année du Noviciat (cfr. Module_06 ; Module 07 ; Module_10 ; Module_12).
- [23] Demande formelle du candidat, adressée au Supérieur de son Entité, pour être admis à la Profession temporaire, dans laquelle il indique les motifs et déclare avoir présenté la demande librement et de son plein gré.
- [24] Auto-évaluation sur le processus du Noviciat (cfr. Module_11).
- [25] Rapport écrit du Maître des novices avec son jugement sur l'admission du candidat à la Profession temporaire (cfr. Module_13).

- [26] Notification d'admission à la Profession temporaire.
 - [27] Extrait du procès-verbal du Conseil concernant l'admission à la Profession temporaire.
 - [28] Texte original de la formule de Profession, manuscrit et signé.
 - [29] Photocopie du certificat de Profession tirée du « registre des Professions ».
 - [30] Fichier « nouveau profès » (cfr. Module_14).
- c) Une copie du dossier personnel du nouveau profès, dont l'original est conservé au Secrétariat de l'Entité d'origine, sera envoyée au Responsable de la prochaine étape de formation et au Supérieur Général (cfr. Const. 152).

21. Période de vœux temporaires

- a) Les normes des Constitutions et de la *Ratio II* et de la *Ratio Studiorum* doivent être respectées.
- b) Pour le départ et le renoncement d'un religieux de vœux temporaires les instructions des Constitutions seront suivies (cfr. Const. 177-178 ; St. 178.1). Les informations relatives à l'avis du Conseil sur la non-acceptation du renouvellement des vœux doivent être communiquées au Secrétariat Général. Le Supérieur de l'Entité d'origine du religieux assure que la notification de démission soit donnée au Supérieur Général avant que le religieux ne quitte la maison de formation.
- c) [31] Pour chaque année de vœux temporaires, le dossier personnel du religieux doit comprendre les documents suivants :

I) Demande du candidat, adressée au Supérieur de son Entité, d'être admis au renouvellement des vœux, dans laquelle il indique les raisons et déclare avoir présenté sa demande librement et de son plein gré. Auto-évaluation (cfr. Module_15).

II) Rapport écrit du Responsable de la formation, dans lequel il décrit les progrès du candidat et les qualités démontrées qui le rendent apte à renouveler les vœux (cfr. Module_16).

III) Admission au renouvellement des vœux.

IV) Extrait du procès-verbal du Conseil traitant de l'approbation. Une notification d'admission sera adressée au Responsable de la formation et au religieux admis au renouvellement des vœux.

d) Le dossier personnel doit également contenir les documents suivants :

[32] Éventuel extrait du procès-verbal du Conseil concernant la démission.

[33] Éventuelle Autorisation avec indult du Supérieur Général.

[34] Évaluation et auto-évaluation des expériences ou stages de pastorale (cfr. Modules_06 et 07).

[35] Demande d'admission aux Ministères du Lectorat et d'Acolytat.

[36] Notification d'admission aux Ministères de Lectorat et d'Acolytat.

[37] Notification par le Supérieur du Scolasticat de l'attribution de Ministères au Supérieur de l'Entité d'origine du scolastique. Une copie de cette notification est envoyée au Secrétariat Général (cfr. Module_23).

22. Profession perpétuelle

a) La demande formelle du religieux de vœux temporaires, adressée au Supérieur Général, doit être envoyée dans un délai raisonnable avant la Profession (six mois). Elle doit être accompagnée d'une présentation du candidat par le Supérieur de l'Entité (cfr. Const. 156 ; 148), du procès-verbal des délibérations du Conseil, du rapport du Responsable de la formation dans lequel le candidat est recommandé à la Profession, et d'une copie de toute la documentation qui a été ajoutée au dossier envoyé après la Profession temporaire⁹.

b) La préparation requise pour la Profession perpétuelle sera conforme aux normes de la *Ratio II*.

c) La notification de la Profession perpétuelle doit être envoyée pour l'annotation au registre des baptêmes (cfr. CIC can. 535 § 2) et au Secrétariat Général pour être incluse dans le dossier personnel.

d) Les Délégués de droit du Supérieur Général aptes à recevoir la Profession perpétuelle sont ceux qui sont reconnus par les Constitutions (cfr. Const. 150).

e) Le dossier personnel du religieux admis à la Profession perpétuelle doit contenir les documents suivants :

[38] demande formelle et motivée d'admission à la Profession perpétuelle du candidat, adressée au Supérieur Général. Le candidat doit indiquer en même temps qu'il a fait la demande librement et de son plein gré.

⁹ Une copie de tous les documents du dossier personnel de la période précédant la première Profession religieuse est déjà au Secrétariat Général depuis la première Profession.

- [39] Auto-évaluation du candidat à la Profession perpétuelle (cfr. Module_18).
- [40] Auto-certification du candidat à la Profession perpétuelle sur les contenus mis en ligne et sur les réseaux sociaux (cfr. Module_17).
- [41] Rapport écrit du Responsable de la formation dans lequel le candidat est recommandé à la Profession perpétuelle (cfr. Module_19).
- [42] Présentation du candidat à la Profession perpétuelle par le Supérieur de l'Entité (cfr. Module_20).
- [43] Extrait du procès-verbal du Conseil traitant du sujet.
- [44] Notification par le Secrétaire Général de l'admission ou de la non-admission à la Profession perpétuelle.
- [45] Texte original de la formule de la Profession perpétuelle, signé par le profès.
- [46] Profil récapitulatif du nouveau profès de vœux perpétuels.
- [47] Notification au Secrétariat Général de la Profession perpétuelle (cfr. Module_22).
- [48] Notification de Profession perpétuelle pour la transcription sur le registre des baptêmes (cfr. Module_21).
- [49] Testament holographique¹⁰. Le testament holographique est le type de testament régi par un article du code civil. Il doit obligatoirement et intégralement être rédigé à la main et daté par le testateur et signé « en bas ». La violation de ces exigences formelles détermine la nullité ou

¹⁰ Si le religieux ne possède pas de biens, il ne sera pas tenu de faire un testament (cfr. Const. 88c).

l'annulation des volontés testamentaires. La rédaction du testament holographique ne nécessite pas l'intervention du notaire. En fait, il peut être rédigé indépendamment par le testateur sans frais. Chaque membre de la Compagnie de Marie devrait faire son testament tous les 6 ans (cfr. Module_26).

23. Ministères et Ordination diaconale et presbytérale

a) Le vote consultatif du Conseil pour l'admission aux Ministères et aux Ordres doit être verbalisé ; toute réserve ou opinion négative doit être soigneusement expliquée (cfr. CIC can. 1019 § 1 ; Const. 157). Il est de la plus haute importance que toutes les raisons de la réticence des membres du Conseil et de toute personne que le Supérieur de l'Entité juge bon de contacter soient enregistrées.

b) Avant d'accéder au Diaconat et au Sacerdoce, le candidat doit présenter au Supérieur majeur compétent une déclaration écrite et signée de sa propre main, dans laquelle il certifiera qu'il a l'intention de recevoir l'Ordre sacré spontanément et librement et qu'il se consacrera pour toujours au ministère ecclésiastique, demandant en même temps d'être admis à recevoir l'Ordre (cfr. CIC can. 1036). Cette déclaration doit être incluse dans le dossier personnel. Les lettres dimissoriales du Supérieur de l'Entité ne seront émises que lorsque toutes les conditions requises auront été vérifiées.

c) Chaque ordonné doit recevoir de l'Évêque qui ordonne un certificat d'Ordination (cfr. CIC can. 1053), qui sera inséré dans le dossier personnel du nouveau Diacre / Prêtre.

d) La notification de l'Ordination doit être envoyée pour annotation au registre des Baptêmes (cfr. CIC can. 535 § 2) et au Secrétariat Général.

e) Le dossier personnel du Diacre et du Prêtre ordonné doit contenir les documents suivants :

[50] Demande d'admission à l'Ordination diaconale et presbytérale avec déclaration de liberté et engagement permanent au ministère ecclésiastique.

[51] Copie des Lettres dimissoriales envoyées à l'Évêque qui ordonne (cfr. Module_24).

[52] Notification de l'Ordination diaconale et presbytérale au Secrétariat Général (cfr. Module_25).

[53] Notification de l'Ordination diaconale et presbytérale pour l'annotation sur le registre des baptêmes (cfr. Module_21).

[54] Certificat d'Ordination de l'Évêque qui ordonne.

II. MODULES

01. FORMULAIRE DE LA LISTE DES DOCUMENTS DU DOSSIER PERSONNEL

Entité

[nom de l'Entité]

Liste du Dossier personnel¹¹ de

[Nom et prénom]

- [01] Photo récente.
- [02] Informations de base (curriculum vitae, famille, éducation, santé).
- [03] Auto-Certification sur le matériel en ligne et sur les réseaux sociaux.
- [04] Rapport médical de bonne santé.
- [05] Dossier scolaire (diplômes, etc.).
- [06] Certificat de Baptême, Confirmation et attestation de célibat.
- [07] Lettres de recommandation.
- [08] Information sur précédentes expériences de formation¹².
- [09] Résultat(s) du test psychologique.
- [10] Enquête sur la situation financière.
- [11] Pré-noviciat : demande d'admission par le candidat.
- [12] Pré-noviciat : rapport du Responsable de l'animation des vocations.
- [13] Pré-noviciat : notification d'admission.
- [14] Noviciat : demande d'admission par le candidat.
- [15] Noviciat : déclaration d'exonération de la SMM de toute responsabilité.
- [16] Noviciat : rapport du Responsable du Pré-noviciat pour l'admission.
- [17] Noviciat : extrait du procès-verbal du Conseil concernant l'admission.
- [18] Noviciat : notification d'admission.

¹¹ Cfr. Directoire Administratif, Module_01 : Il est recommandé d'archiver le document en respectant la numérotation de cette liste. Si une voix contient plusieurs documents, il est judicieux de lui attribuer le même numéro. La présence du document dans le dossier et indiquée en cochant le carré . Il sera également utile de créer un archivage numérique.

¹² Si le candidat est prêtre ou séminariste d'un Diocèse ou d'un autre Institut de vie consacrée, une Société de vie apostolique.

- [19] Noviciat : extrait du procès-verbal du Conseil concernant une éventuelle démission.
- [20] Noviciat : notification de l'éventuelle démission envoyée au Maître des novices.
- [21] Noviciat : notification d'entrée au Noviciat¹³.
- [22] Noviciat : rapports, auto-évaluations et documents produits.
- [23] Noviciat : demande d'admission du candidat à la Profession temporaire.
- [24] Noviciat : auto-évaluation.
- [25] Noviciat : rapport du Maître des novices pour l'admission à la Profession temporaire.
- [26] Noviciat : notification d'admission à la Profession temporaire.
- [27] Noviciat : extrait du PV du Conseil relatif à l'admission à la Profession temporaire.
- [28] Noviciat : texte original de la formule de Profession.
- [29] Noviciat : photocopie du certificat de Profession du "registre des Professions".
- [30] Noviciat : "Fiche du nouveau profès".
- [31] Scolasticat : pour chaque année de vœux temporaires, inclure : I) Demande d'admission du candidat au Supérieur de son Entité et Auto-évaluation ; II) Rapport du Responsable de l'étape des vœux temporaires ; III) Admission au renouvellement des vœux ; IV) Extrait du procès-verbal du Conseil traitant de l'admission¹⁴.
- [31] [(Préciser l'année)] Première année de vœux temporaires (I ; II ; III ; IV)
- [31] [.....] Deuxième année de vœux temporaires (I ; II ; III ; IV)
- [31] [.....] Troisième année de vœux temporaires (I ; II ; III ; IV)
- [31] [.....]
- [31] [.....]
- [31] [.....]
- [32] Scolasticat : extrait du procès-verbal du Conseil concernant l'éventuelle démission.
- [33] Scolasticat : autorisation avec indult du Supérieur Général.

¹³ La notification est envoyée au Secrétariat Général et au Supérieur de l'Entité d'origine du novice.

¹⁴ Une notification d'admission est envoyée au Responsable de la formation et au religieux admis au renouvellement.

- [34] Scolasticat : évaluation et auto-évaluation des expériences pastorales ou stages.
- [35] Scolasticat : demande d'admission aux Ministères de Lectorat et Acolytat.
- [36] Scolasticat : notification de l'admission aux Ministères de Lectorat et Acolytat.
- [37] Scolasticat : notification de l'institution des Ministères du Lectorat et l'Acolytat¹⁵.
- [38] Scolasticat : demande d'admission du candidat à la Profession perpétuelle.
- [39] Scolasticat : auto-évaluation.
- [40] Scolasticat : Notification d'examen du matériel en ligne et sur les réseaux sociaux.
- [41] Scolasticat : rapport du Responsable de la formation, pour l'admission au Profession perpétuelle.
- [42] Scolasticat : présentation à la Profession perpétuelle par le Supérieur de l'Entité.
- [43] Extrait du procès-verbal du Conseil d'Entité qui a traité du sujet.
- [44] Scolasticat : notification d'admission à la Profession perpétuelle.
- [45] Scolasticat : texte original de la formule de la Profession perpétuelle.
- [46] Scolasticat : profil synthétique du nouveau profès aux vœux perpétuels.
- [47] Scolasticat : notification au Secrétariat Général de la Profession perpétuelle.
- [48] Scolasticat : notification de transcription de la Profession perpétuelle au registre du Baptême.
- [49] Scolasticat : Testament.
- [50] Demande d'admission à l'Ordination diaconale et presbytérale avec déclaration de liberté et engagement permanent au ministère ecclésiastique.
- [51] Copie des Lettres dimissoriales.
- [52] Notification de l'Ordination diaconale et presbytérale au Secrétariat Général.
- [53] Notification pour la transcription au registre des baptêmes de l'Ordination diaconale et presbytérale.
- [54] Certificat d'Ordination par l'Évêque qui ordonne.

¹⁵ Une copie de cette notification est envoyée au Secrétaire Gviénéral.

02. LIGNES DIRECTRICES POUR LE RAPPORT D'ADMISSION AU PRE-NOVICIAT [par le Responsable de l'animation des vocations]

COMPAGNIE DE MARIE

Entité :

Prénom et nom de famille

.....

(Candidat)

Date de naissance : Lieu :

RAPPORT D'ADMISSION AU PRÉNOVICIAT

1. HISTOIRE DE LA FAMILLE

- Données et informations de base des parents, frères et sœurs.
- Description générale de l'environnement familial.
- Expériences d'amitiés masculines et féminines.

2. SANTÉ PSYCHOPHYSIQUE

- État de santé général.
- Antécédents familiaux pour connaître toute prédisposition à la pathologie héréditaire.
- Allergies, maladies, addictions.

3. ÉDUCATION ET TRAVAIL

- Écoles fréquentées.
- Niveau d'éducation atteint.
- Qualifications professionnelles et expériences de travail.

4. CONTACTS AVEC LA COMPAGNIE DE MARIE

- Les missionnaires Montfortains connus (quand, où et dans quelles circonstances).
- Expériences dans la communauté montfortaine (quand et où).

5. DIMENSION HUMAINE

- Signes de maturité humaine.
- Signes d'une connaissance de soi suffisante.
- Attitudes dans la relation interpersonnelle.
- Control du matériel publié sur les réseaux sociaux et publié en ligne

6. DIMENSION SPIRITUELLE

- Vie de prière et de sacrements.
- Participation active à la vie de l'Église locale.
- Affinité avec la spiritualité montfortaine.

7. DIMENSION INTELLECTUELLE

- Considérations sur la capacité d'apprentissage et les capacités intellectuelles.

8. DIMENSION APOSTOLIQUE

- Indications d'intérêt pour la mission montfortaine.

9. OUVERTURE À LA VOCATION RELIGIEUSE

- Quelques choix en discontinuité avec la mentalité mondaine.

10. RÉSUMÉ DU PROCESSUS DE DISCERNEMENT

- Durée du processus de discernement.
- Fréquence des réunions avec le Responsable.
- Ouverture et « *docibilitas* ».
- Opinion finale du Responsable.

Lieu, date

Signature
(Responsable de l'animation des vocations)

03. LIGNES DIRECTRICES POUR L'AUTOBIOGRAPHIE SPIRITUELLE [à utiliser au Pré-noviciat et au Noviciat]

□ Une autobiographie spirituelle est une relecture de sa propre vie en essayant de repérer le fil rouge du plan divin, les traces du passage de Dieu et donc sa voix qui appelle. Cette relecture a deux caractéristiques :

1. Narrative-biblique, c'est-à-dire le récit est enrichi par des repaires bibliques.
2. Pascal, c'est-à-dire en tout événement en particulier les plus difficiles et les plus douloureux, on y reconnaît la présence lumineuse et mystérieuse de l'amour du Christ mort et ressuscité.

□ Il n'y a pas de schéma fixe pour l'élaboration d'une autobiographie spirituelle. Puisqu'il s'agit de sa propre histoire, chacun choisit de s'exprimer comme bon lui semble. Cependant, les directives suivantes doivent être respectées :

1. Relations avec la famille.
2. Des personnes importantes pour sa propre croissance.
3. Les gens admirés comme des témoins et des modèles.
4. Moments spéciaux de paix ou de joie.
5. Moments particuliers de tristesse et de désolation.
6. Expériences de crise.
7. Relation avec Dieu.
8. Le choix vocationnel pour la vie consacrée et missionnaire : son apparition, les premiers pas, les motivations.
9. Points forts, dons et talents.
10. Points faibles et défis de croissance.

04. LIGNES DIRECTRICES POUR L'AUTOEVALUATION ET LA DEMANDE D'ADMISSION AU NOVICIAT [par le candidat au Noviciat]

COMPAGNIE DE MARIE

Entité :

Prénom et nom de famille

(candidat au Noviciat)

Date de naissance : Lieu :

AUTO-ÉVALUATION ET DEMANDE D'ADMISSION AU NOVICIAT

INTRODUCTION

Un regard global sur mon parcours de Pré-noviciat.

1. CROISSANCE DANS LA DIMENSION HUMAINE

- Connaissance et acceptation de soi.
- Travail sur mon caractère et ma personnalité.

2. CROISSANCE DANS LA DIMENSION SPIRITUELLE

- Vie sacramentelle et prière personnelle et communautaire.
- Assimilation de la spiritualité montfortaine.

3. CROISSANCE DANS LA DIMENSION INTELLECTUELLE

- Application à la lecture et aux études.

4. CROISSANCE DANS LA DIMENSION APOSTOLIQUE

- Pratique des vertus de l'homme apostolique telles que la disponibilité, l'esprit d'initiative, la créativité, l'amour pour les pauvres, l'art de travailler ensemble.

5. CROISSANCE DANS LA DIMENSION DE LA VIE RELIGIEUSE

- Ruptures évangéliques avec certaines habitudes du passé.
- Vie fraternelle en communauté.

CONCLUSION

- Relation avec le Responsable de ma formation et l'équipe de formation.
- Améliorations des points d'attention signalés au début du Pré-noviciat.
- Points sur lesquels j'attire l'attention des formateurs pour m'aider à grandir davantage.
- Préparation à une expérience multiculturelle dans le cas d'un Noviciat international
- Demande adressée au Supérieur de mon Entité pour être admis au Noviciat, dans laquelle je déclare avoir fait la demande librement et de mon plein gré.

Lieu, date et Signature du candidat au Noviciat

05. LIGNES DIRECTRICES DU RAPPORT D'ADMISSION AU NOVICIAT [par le Responsable du Pré-noviciat]

COMPAGNIE DE MARIE

Entité :

Prénom et nom de famille :
(candidat au Noviciat)

Date de naissance : Lieu :

RAPPORT D'ADMISSION AU NOVICIAT

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Lieu et durée du Pré-noviciat.
- Regard d'ensemble de l'année.
- Signes d'affinité avec le charisme montfortain.

2. CROISSANCE DANS LA DIMENSION HUMAINE

- État de santé physique et psychique.
- Signes de maturité humaine adaptés à l'âge.
- Capacité de libre choix et d'autonomie.
- Bonne distance de :
 - a) la famille
 - b) la profession précédente
 - c) argent et biens matériels
 - d) relations et amitiés du passé
- Détachement des mauvaises habitudes (ex. addictions, troubles, comportements amoraux, etc.).
- Signes d'une fiabilité responsable.
- Réalisme face aux luttes et aux difficultés
- Exercice des vertus cardinales.
- Loyauté et honnêteté envers soi-même et les autres.
- Volonté de se connaître, dans ses dons comme dans ses limites, dans la sincérité et la vérité.

3. CROISSANCE DANS LA DIMENSION SPIRITUELLE

- Maturité adéquate dans la vie de foi, au niveau sacramental, doctrinal et moral.
- Signes de la personne de foi, d'espérance et de charité.
- Signes de croissance dans la vie de prière, de sacrement, de vie liturgique vécue par Marie
- Docilité à la Parole de Dieu
- Amour du silence et de l'intériorité.
- Signes d'amour pour le Christ, en communauté et au service des autres.
- Intérêt pour la figure et la spiritualité du Fondateur.

4. CROISSANCE DANS LA DIMENSION INTELLECTUELLE

- Signes d'ouverture attentive et critique.
- Jugement moral éclairé et équilibré.
- Achèvement des études préparatoires.

5. CROISSANCE DANS LA DIMENSION DE LA VIE APOSTOLIQUE

- Ouverture cordiale aux vertus propres à l'homme apostolique telles que la disponibilité, l'esprit d'initiative, la créativité, l'amour pour les pauvres, l'art de travailler ensemble.
- Signes d'un véritable désir de donner sa vie pour le Royaume de Dieu.

6. CROISSANCE DANS LA DIMENSION DE LA VIE RELIGIEUSE

- Capacité suffisante pour vivre quelques ruptures avec les habitudes passées.
- Attitude envers la vie fraternelle en communauté. Signes indicateurs.

7. PRÉPARATION DU NOVICIAT

- Participation active au processus de formation.
- Volonté de dialoguer, en toute ouverture d'esprit.
- Préparation à une expérience multiculturelle dans le cas d'un Noviciat international
- Opinion du formateur et de l'équipe de formation pour l'admission au Noviciat.

Lieu, date et Signature du Responsable du Pré-noviciat

06. LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉVALUATION D'UNE EXPERIENCE OU D'UN STAGE APOSTOLIQUE [par le superviseur]

COMPAGNIE DE MARIE

Entité

Prénom et nom de famille
(prénovice / novice / scolastique)

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Date de début de l'expérience :
- Date de conclusion de l'expérience :
- Lieu d'expérience (communauté, institution)
.....
- Activités confiées :
.....
- Nom et prénom du superviseur :
.....
- Rôle du superviseur :
.....

2. L'EXPÉRIENCE APOSTOLIQUE

- Comment le pré-novice / novice / scolastique a-t-il participé aux activités ?
(Par ex. dévouement, oubli de soi, sens de la collaboration avec les autres, zèle pour le Royaume, motivation, endurance physique, etc.)
- Aptitudes apostoliques et dons manifestés ? (Par exemple, le don de parler de Jésus-Christ, la capacité de prêter attention aux autres, l'amitié avec les pauvres, etc.).
- Implication dans la communauté
 - a. Relations fraternelles
 - b. Participation à la prière communautaire
 - c. Partage apostolique
 - d. D'autres remarques
- Observations au niveau spirituel
 - a. Fidélité à la prière
 - b. Un regard de foi sur les situations

- c. Cohérence de vie
- d. Motivation apostolique
- e. D'autres remarques

Notes générales sur l'expérience apostolique

a. Points positifs

b. Aspects à développer

c. Attitudes problématiques

Fréquence de la rencontre personnelle avec le pré-novice / novice / scolastique pour réfléchir sur l'expérience

Signe de capacité de vivre à l'apostolique dans la SMM.

N.B. Il est recommandé de discuter l'évaluation avec le candidat.

Lieu, date et Signature du Superviseur de stage

07. LIGNES DIRECTRICES POUR L'AUTOEVALUATION DE L'EXPERIENCE APOSTOLIQUE OU STAGE [par le prénovice / novice / scolastique]

COMPAGNIE DE MARIE

Entité :

Prénom et nom de famille
(prénovice / novice / scolastique)

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Date de début de l'expérience :
- Date de conclusion de l'expérience :
- Lieu d'expérience (communauté, institution)
.....

2. L'EXPERIENCE APOSTOLIQUE

- À quelles activités ai-je participé et quel était mon rôle ?
- Comment ai-je vécu ces activités ? (Par exemple, dans l'exécution des activités, qu'est-ce qui a été facile et qu'est-ce qui n'a pas été évident dans les relations avec les autres ?)
- Au niveau apostolique, ai-je perçu un lien entre mon activité et l'avènement du Royaume, la mission de l'Église et la mission de la Congrégation ?
 - a) Quels questionnements cette expérience m'a-t-elle suscité ?
 - b) Quels signes de l'Esprit ai-je aperçu ?
- D'un point de vue spirituel :
 - a) Comment le stage a-t-il influencé ma prière et mon union avec Jésus ?
 - b) Après cette expérience, quelles attitudes d'une vie apostolique le Seigneur me demande-t-il de développer ?
- Au niveau communautaire :
 - a) Comment ai-je intégré la vie de la communauté ?
 - b) Comment ai-je vécu ma participation à la prière communautaire ?
 - c) Quel type de partage ai-je eu en communauté ? Avec le Supérieur de la communauté ? Avec mon superviseur ?

3. ÉVALUATION GÉNÉRALE :

- Comment juger cette expérience à la lumière de mon chemin de formation ?
- Qu'est-ce que j'ai appris sur moi-même ? Quels progrès puis-je encore faire ?

Lieu, date

Signature
(prénovice / novice / scolastique)

08. FORMULAIRE DE NOTIFICATION DE DEBUT DU NOVICIAT [par le Maître des novices]

Au Secrétariat général

Je soussigné,
Maître des novices à

déclare que

le novice clerc / frère
né le à
Diocèse Pays

appartenant à l'Entité SMM

1. a dûment fait une demande explicite et libre pour être admis au Noviciat ;
2. a été accepté par le Supérieur de son Entité avec le vote délibératif de son Conseil ;
3. a commencé le Noviciat à le

Je déclare également que

les documents demandés sont déposés dans le dossier personnel.

Fait à le

Signature.....
(Maître des novices)

09. FORMULAIRE D'EXONERATION DE RESPONSABILITE DE LA SMM

DÉCLARATION D'EXONÉRATION DE TOUTE RESPONSABILITÉ DE LA COMPAGNIE DE MARIE

Je soussigné

Né à le,

Accepte la sortie anticipée ou l'issue défavorable du Noviciat en fonction de mon aptitude à la vie religieuse dans la Compagnie de Marie et

DÉCLARE de

a) exonérer et libérer la Compagnie de Marie de toute responsabilité civile, pénale et objective pour tout accident ou blessure subi (y compris la mort ou une invalidité permanente) pendant la période du Noviciat,

b) renoncer à toute demande d'indemnisation et de remboursement présent ou que je pourrais réclamer à l'avenir contre la Compagnie de Marie et son représentant légal. Par conséquent, j'exempte la Congrégation de toute responsabilité et de tout type de procédure judiciaire et / ou arbitrale, d'indemnisation des dommages, sauf dans les limites obligatoires de la loi,

c) renoncer à toute réclamation économique auprès de la Congrégation pour le travail avant d'entrer dans l'Institut, en cas d'accident et de maladie, pour les services rendus dans la Congrégation de la Compagnie de Marie,

d) avoir lu et compris cette clause de non-responsabilité avant de la signer ; sachant qu'en signant cela, je renonce à certains droits légaux.

Fait à, le

.....
Signature

10. LIGNES DIRECTRICES POUR L'AUTOEVALUATION APRES SIX MOIS DE NOVICIAT [par le novice]

COMPAGNIE DE MARIE

Entité :

Prénom et nom de famille du novice

Date de naissance : lieu :

Baptisé : lieu : Diocèse :

Confirmation : lieu : Diocèse :

AUTO-ÉVALUATION APRÈS SIX MOIS DE NOVICIAT

Introduction. J'ai pris le temps de relire mon expérience personnelle du Noviciat à la lumière de la Parole de Dieu. J'ai vécu une expérience unique dans ma vie personnelle pendant six mois. Quand j'ai quitté mon pays, quand j'ai accepté de vivre cette expérience, je ne savais certainement pas exactement ce qui m'attendait.

1. J'ai dû faire face à de nombreux défis pour bien vivre cette expérience. Je prends le temps de les nommer et de voir comment je suis en train d'y faire face.
2. J'ai eu de nombreuses expériences significatives au cours de ces premiers mois de Noviciat. Voici ceux qui m'accompagneront pour toujours et les raisons pour lesquelles ils m'ont vraiment marqué.
3. Je pensais me connaître, mais au cours de ces premiers mois de Noviciat, à travers des interactions et des expériences, j'ai découvert davantage sur moi-même.
4. Voici les principales choses que j'ai apprises / découvertes en ce moment et ce que je voudrais garder pour bien vivre ma vocation.
5. Quelles sont les étapes et les habitudes acquises qui m'aideront à vivre les trois vœux ? Quels sont les défis ou les combats pour chacun de ces trois vœux ?
6. En me regardant dans l'expérience de la vie fraternelle en communauté, voici les points sur lesquels je dois travailler davantage.
7. Sur quels points dois-je attirer l'attention des formateurs pour m'aider à grandir davantage ?
8. Les textes de la Parole de Dieu et de Montfort qui m'accompagnent et m'inspirent.

Lieu, date et Signature du novice

11. LIGNES DIRECTRICES D'AUTOEVALUATION POUR L'ADMISSION A LA PREMIERE PROFESSION [par le novice vers la fin du Noviciat]

COMPAGNIE DE MARIE

Entité :

Prénom et nom de famille(novice)

Date de naissance : lieu :

Baptisé : Lieu : Diocèse :

Confirmation : lieu : Diocèse :

AUTO-ÉVALUATION POUR L'ADMISSION À LA PREMIÈRE PROFESSION

Introduction. Je reviens à moi dans une atmosphère de prière et d'ouverture à la vérité.

Il faut revenir aux points d'attention indiqués à la fin du Pré-noviciat et aux attentes que j'avais au début, mais surtout à l'évaluation des six mois de Noviciat.

Je passe en revue les étapes et les événements de l'année, en essayant d'identifier les étapes d'intégration (prise de conscience de la réalité - acceptation d'un appel au changement - décision / engagement) et les défis qui restent. Je commence à répondre aux questions.

I. Points à poser

1. Homme de foi et consacré par le baptême et la vie religieuse.
2. Homme qui vit dans une communauté apostolique (et internationale).
3. L'homme suivant le Christ obéissant
4. L'homme suivant le Christ chaste
5. L'homme qui suit le Christ pauvre
6. L'homme envoyé pour la venue du Royaume.

Pour chacun des 6 points, je réponds aux trois questions :

- a) Quelles expériences et quels processus de formation m'ont particulièrement marqué ?
- b) Quels défis ai-je rencontrés et comment les ai-je surmontés, notamment après l'évaluation des six mois de Noviciat ?

c) Quel engagement dois-je prendre ?

II. Réponse également à chacune des questions suivantes :

7. Depuis le Pré-noviciat dans quels domaines ai-je remarqué la plus forte croissance ? Pourquoi ?

8. Sur le chemin des vertus, quelles nouvelles habitudes ai-je assimilées ? Sur quelle vertu je voudrais me concentrer davantage à l'avenir ? Pourquoi et dans quels domaines ?

9. Dans le contexte des besoins et des projets de la Congrégation, vers quoi je me sens le plus appelé ?

10. Sur quels points dois-je attirer l'attention des formateurs et des Supérieurs pour m'aider à grandir davantage ?

Lieu, date et Signature du novice

12. LIGNES DIRECTRICES POUR LE RAPPORT APRES SIX MOIS DE NOVICIAT [par le Maître des novices]

COMPAGNIE DE MARIE

Entité :

Prénom et nom de famille du candidat pour Profession temporaire

Date de naissance : Lieu :

Baptisé : lieu : Diocèse :

Confirmation : lieu : Diocèse :

ÉVALUATION APRÈS SIX MOIS DE NOVICIAT

1. La richesse qu'en tant qu'équipe de Noviciat nous avons découvert chez le novice.
2. Des signes dans lesquels nous voyons rayonner sa foi et son amour passionné pour le Christ.
3. Des signes dans lesquels nous le voyons vivre la charité envers son prochain.
4. Signes d'ouverture et « *docibilitas* ».
5. Des signes dans lesquels nous le voyons vivre sa vocation avec joie et liberté.
6. Quelques bonnes initiatives que nous avons vu prendre.
7. Quelques défis dont il devrait être conscient pour devenir Montfortain :
 - a. Dimension humaine
 - b. Dimension intellectuelle
 - c. Dimension spirituelle
 - d. Dimension apostolique
 - e. Dimension de la vie religieuse montfortaine
8. Y a-t-il en lui des attitudes qui nous posent des questions ?

Lieu, date

Signature

(Maître des novices)

13. LIGNES DIRECTRICES DU RAPPORT D'ADMISSION A LA PREMIERE PROFESSION [par le Maître des novices]

COMPAGNIE DE MARIE

Entité :

Prénom et nom de famille

.....

(candidat pour profession temporaire)

Date de naissance : lieu :

Baptisé : lieu : Diocèse :

Confirmation : Lieu : Diocèse :

RAPPORT D'ADMISSION À LA PREMIÈRE PROFESSION

0. INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Résumé de son histoire personnelle et familiale
- Relation avec la famille
- Origine sociale et conditions de vie
- Inclinations naturelles
- Santé physique et mentale
- Relation avec le Maître des novices
- Docilité, responsabilité, flexibilité, écoute

1. CROISSANCE DANS LA DIMENSION HUMAINE

- Signes de croissance dans la connaissance et l'acceptation de soi.
- Assimilation des vertus liées à la chasteté, à la pauvreté et à l'obéissance
- Travail sur son caractère et sa personnalité.
- Auto-discipline, ordre et propreté, gestion du travail, loisirs et repos.
- Développement de talents et de vertus personnels au service de la mission.
- Relation interpersonnelle.

2. CROISSANCE DANS LA DIMENSION SPIRITUELLE

- Niveau de maturité spirituelle et religieuse
- Vie sacramentelle et prière, vie personnelle et communautaire.

- Amour et goût pour la Parole de Dieu.
- Capacité de silence et de méditation.
- Relation filiale avec Marie.
- Assimilation et pratique de la spiritualité montfortaine.
- Sensibilité à la prière apostolique, personnelle et communautaire.

3. CROISSANCE DANS LA DIMENSION INTELLECTUELLE

- Intérêt et application constante dans la lecture et l'étude personnelle.
- Assimilation des éléments fondamentaux de la vie religieuse et montfortaine.
- Initiation à la vie et aux écrits du Fondateur et à l'histoire de la congrégation.

4. CROISSANCE DANS LA DIMENSION APOSTOLIQUE

- Pratique des vertus de l'homme apostolique telles que la disponibilité, l'esprit d'initiative, la créativité, l'amour pour les pauvres, l'art de travailler ensemble.
- Assimilation des 4 notes de la mission montfortaine.

5. CROISSANCE DANS LA DIMENSION DE LA VIE RELIGIEUSE

- Initiation à la forme de vie pauvre, obéissante et chaste du Christ.
- Relations fraternelles au sein de la communauté et à l'extérieur de la communauté.
- Sentiment d'appartenance à la Compagnie de Marie.

6. CONCLUSION

- Jugement d'aptitude.
- Recommandations pour la suite du chemin.

Lieu, date

Signature

(Maître des novices)

14. FORMULAIRE POUR LA FICHE DU NOUVEAU PROFES [par le Maître des novices]

COMPAGNIE DE MARIE

Entité :

Nom :Prénom :

Date de naissance :

a) paroisse : b) ville c) province :

Nationalité : Citoyenneté :

Baptisé le Diocèse de :

Confirmation du Diocèse de :

Nom du père : prénom :

Nom de famille de la mère : Prénom :

Noviciat : du au lieu :

Profession temporaire : le lieu :

Études primaires (lieu et années) :

Études secondaires (lieu et années) :

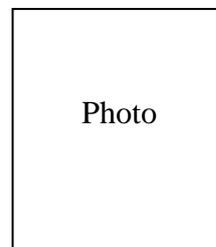
Études universitaires (lieu et années) :

Qualifications :

Diplômes universitaires (lieu et date) :

Langues parlées :

Langues comprises :



15. LIGNES DIRECTRICES D'AUTOEVALUATION POUR LE RENOUELEMENT DES VŒUX TEMPORAIRES [par le profès]

COMPAGNIE DE MARIE

Entité :

Prénom et nom de famille :

(candidat)

Date de naissance : lieu :

AUTO-ÉVALUATION POUR LE RENOUELEMENT DES VŒUX TEMPORAIRES

INTRODUCTION

- Regard d'ensemble de l'année.
- Santé physique.

1. CROISSANCE DANS LA DIMENSION HUMAINE

- Connaissance et acceptation de soi.
- Intégration de ma sexualité
- Travail sur mon caractère et ma personnalité.
- Autodiscipline, ordre et propreté, gestion du travail, loisirs et repos.
- Développement des talents et des vertus au service de la mission.
- Relation interpersonnelle.

2. CROISSANCE DANS LA DIMENSION SPIRITUELLE

- Vie sacramentelle et prière, vie personnelle et communautaire.
- Amour et goût pour la Parole de Dieu.
- Relation filiale avec Marie.
- Assimilation pratique de la spiritualité montfortaine.

3. CROISSANCE DANS LA DIMENSION INTELLECTUELLE

- Intérêt et implication dans les études.
- Intégration des thèmes montfortains.
- Intérêt pour d'autres branches de la science.
- Connaissance de la vie de la Congrégation, de l'Église et du monde.

4. CROISSANCE DANS LA DIMENSION APOSTOLIQUE

- Sensibilité pour la prière apostolique.
- Consolidation des vertus propres de l'homme apostolique telles que la disponibilité, l'esprit d'initiative, la créativité, l'amour pour les pauvres, l'art de travailler ensemble.
- Purification de l'apostolat de l'esprit mondain (par exemple, désir de reconnaissance personnelle ; exhibitionnisme, cléricalisme, etc.).
- Assimilation des 4 notes de la mission "à la Montfort".

5. CROISSANCE DANS LA DIMENSION DE LA VIE RELIGIEUSE

- Intégration de l'identité d'une personne consacrée montfortaine.
- Relations fraternelles au sein de la communauté et à l'extérieur de la communauté.
- Consolidation du sentiment d'appartenance à la Compagnie de Marie.

CONCLUSION

- Relation avec le Supérieur et l'équipe de formation.
- Améliorations apportées aux points d'attention signalés dans le dernier rapport.
- Points sur lesquels j'attire l'attention des formateurs et des Supérieurs pour m'aider à grandir davantage
- Demande d'admission pour renouveler les vœux

Lieu, date

Signature

(profès)

16. LIGNES DIRECTRICES DU RAPPORT POUR LE RENOUELEMENT DES VOEUX TEMPORAIRES [par le Responsable de la formation]

COMPAGNIE DE MARIE

Entité :

Prénom et nom de famille du religieux

Date de naissance : Lieu :

RAPPORT POUR LE RENOUELEMENT DES VOEUX

INTRODUCTION

- Regard d'ensemble de l'année.
- Signes d'approfondissement du charisme montfortain.

1. SIGNES DE CROISSANCE DANS LA DIMENSION HUMAINE
2. SIGNES DE CROISSANCE DANS LA DIMENSION SPIRITUELLE
3. SIGNES DE CROISSANCE DANS LA DIMENSION INTELLECTUELLE
4. SIGNES DE CROISSANCE DANS LA DIMENSION APOSTOLIQUE
5. SIGNES DE CROISSANCE DANS LA DIMENSION DE LA VIE RELIGIEUSE
 - Vœu de pauvreté.
 - Vœu d'obéissance.
 - Vœu de chasteté.
 - La vie fraternelle en communauté.

CONCLUSION

- Relation avec le Supérieur et l'équipe de formation.
- Améliorations apportées aux points d'attention signalés dans le dernier rapport.
- Recommandations et points d'attention pour l'avenir.
- Jugement définitif d'admission pour renouveler les vœux.

Lieu, date et Signature du Responsable de la formation

17. FORMULAIRE DE AUTO-CERTIFICATION SUR LE CONTENUS PUBLIES EN LIGNE ET SUR LES MEDIAS SOCIAUX [avant l'entrée au Pré-noviciat et avant la Profession perpétuelle]

Moi, soussigné

.....

(prénom et nom de famille du candidat)

Date de naissance : lieu :

JE CERTIFIE

que je suis actif sur Internet et sur les réseaux sociaux suivants (indiquez lesquels) :

- site web
- blog
- facebook
- twitter
- groupes WhatsApp
- instagram
- autres

et que les contenus disponibles en ligne :

- ne contredisent pas la doctrine de l'Église en matière de foi et de morale ;
- [avant la Profession perpétuelle] promeuvent la mission propre à la Compagnie de Marie ;
- respectent ce qui est indiqué dans les lignes directrices pour la protection des mineurs de l'Entité et/ ou de la Congrégation ;
- ils n'offensent pas les personnes, les groupes ou les institutions.

Lieu et date

Signature.....

18. LIGNES DIRECTRICES POUR L'AUTOEVALUATION DU CANDIDAT A LA PROFESSION PERPETUELLE

COMPAGNIE DE MARIE

Entité :

Prénom et nom de famille :
(candidat à la Profession perpétuelle)

Date de naissance : Lieu :

Baptisé le lieu : Diocèse :

Confirmé le : lieu : Diocèse :

AUTO-EVALUATION DU CANDIDAT A LA PROFESSION PERPETUELLE

0. REGARD GÉNÉRAL

- Le début du cheminement vocationnel et la rencontre avec les missionnaires Montfortains.
- Les points forts et les défis rencontrés lors des différentes étapes de formation.
- Prise en charge personnelle de ma propre formation.
- Santé physique

1. CROISSANCE DANS LA DIMENSION HUMAINE

- Connaissance de soi et acceptation.
- Capacité d'améliorer mes qualités, combinée avec l'acceptation sereine de mes limites.
- Gestion de mes incohérences.
- Maturité affective.
- Capacité de faire face à des imprévus, de se remettre en question, d'intégrer les échecs.
- Travail sur mon propre caractère et ma personnalité.
- Auto-discipline, ordre et propreté, gestion du travail, loisirs et repos.
- Développement de talents et de vertus personnels au service de la mission.
- Relation avec les autres.

2. CROISSANCE DANS LA DIMENSION SPIRITUELLE

- Progrès dans la foi, l'espérance et la charité.
- Expérience de « Dieu seul » et comme disciple de la Sagesse.
- Relation filiale avec la Vierge Marie.
- Vie sacramentelle et prière personnelle et communautaire.
- Amour et goût pour la Parole de Dieu.
- Assimilation pratique de la spiritualité montfortaine.
- Sensibilité pour la prière apostolique.

3. CROISSANCE DANS LA DIMENSION INTELLECTUELLE

- Attitude face aux études.
- Intégration des études dans le parcours humain, spirituel et missionnaire
- Contribution des études à l'approfondissement des différents aspects de la spiritualité montfortaine.
- Connaissance et approfondissement de la spiritualité de Saint Louis Marie de Montfort.

4. CROISSANCE DANS LA DIMENSION APOSTOLIQUE

- Conscience de la primauté de l'évangélisation.
- Intégration des traits du missionnaire Montfortain, notamment : liberté à ne pas s'attacher à un lieu ou à une habitude, proximité, prédilection pour les pauvres, attention aux besoins de l'Église, échapper à la recherche du confort, capacité de travailler avec les autres, la spiritualité mariale.
- Identification avec le charisme dans ses éléments caractéristiques.
- Capacité à vivre la sagesse de l'homme apostolique avec équilibre, en conciliant les différents besoins et engagements.
- Croissance dans l'amour pour l'Église et le « *sentire cum Ecclesia* ».
- Obéissance cordiale à l'autorité du Pape et des pasteurs de l'Église.
- Identification de mon don apostolique au sein de la mission montfortaine.
- Connaissance et appréciation de la mission de la Compagnie de Marie.

5. CROISSANCE DANS LA DIMENSION DE LA VIE RELIGIEUSE

- Identification avec le charisme dans ses éléments caractéristiques.
- Configuration au Christ pauvre, obéissant et célibataire consacré pour le Royaume.
- Attitude à vivre la vie fraternelle dans une communauté apostolique.
- Intégration des 4 notes du charisme montfortain

- Sens d'appartenance à la Compagnie de Marie.

6. CONCLUSION

- Dans le contexte des besoins et des projets de la Congrégation, sur quoi je me sens le plus interpellé ?
- Demande d'admission à la Profession perpétuelle

Lieu et date

Signature
(candidat à la Profession perpétuelle)

19. LIGNES DIRECTRICES DU RAPPORT D'ADMISSION A LA PROFESSION PERPETUELLE [par le Responsable de la formation]

COMPAGNIE DE MARIE

Entité :

Prénom et nom de famille du candidat à la Profession perpétuelle : ...

Date de naissance : lieu :

RAPPORT D'ADMISSION A LA PROFESSION PERPETUELLE

1. CROISSANCE DANS LA DIMENSION HUMAINE

- Connaissances et acceptation de soi acquises au cours des années de formation.
- Valorisation de mes propres qualités et talents au service de la mission.
- Liberté intérieure et capacité à contrôler les aspects moins matures.
- Maturité et liberté affective.
- Capacité à faire face aux imprévus, d'être en mesure d'accepter la critique et de surmonter les épreuves, d'intégrer les échecs.
- Prise en charge de ma formation.
- Signes du choix progressif de la vraie Sagesse et du renoncement à la sagesse du monde (cfr. ASE 78-83).
 - Absence de la recherche continue de l'estime et de la louange des hommes (cfr. ASE 75, 78, 82).
 - Absence de respect humain et de complaisance qui pousse au conformisme pour gagner l'approbation des autres ou à éviter leur refus (cfr. C 33.100).
 - Liberté de la recherche constante de plaire à soi-même et au monde, de plaire à Dieu (cfr. C 33.107).
 - Liberté d'agir dans la recherche de son propre intérêt (cfr. C 38.122 ; 38.119).

2. CROISSANCE DANS LA DIMENSION SPIRITUELLE

- Tournants importants de croissance dans la foi.
- Attitude à rester dans les choses du Père (cfr. ASE 98).
- Relation filiale avec la Vierge Marie dans la pratique de la consécration montfortaine. Dévotion mariale évangélique, ni extravagante ni contraire à l'Évangile et à l'esprit de Montfort.

3. CROISSANCE DANS LA DIMENSION INTELLECTUELLE

- Attitude mature face aux études : intérêt, sérieux, constance, humilité, profondeur, en évitant le notionnisme et la poursuite de prestige.
- Intégration des études dans le cheminement humain et spirituel et capacité à évaluer et à discerner à la lumière de la sagesse évangélique (cfr. ASE 92).
- Bonne connaissance des réalités spirituelles (cfr. ASE 93).
- Intégration des études dans le processus de préparation à la mission apostolique.
- Connaissance et approfondissement de la spiritualité du Fondateur.

4. CROISSANCE DANS LA DIMENSION APOSTOLIQUE

- Conscience de l'évangélisation comme option de vie, vécue par saint Louis-Marie de Montfort.
- Intégration des traits qui composent le missionnaire Montfortain, en particulier : la liberté de ne pas s'attacher à un lieu ou à une habitude ; la proximité avec des gens simples et pauvres, en évitant les attitudes bourgeoises et la recherche des classes sociales supérieures ;
- Signes clairs et progressifs de zèle apostolique et de passion pour la gloire de Dieu et pour le salut de l'humanité (cfr. ASE 100, 102) vs tiédeur, paresse, manque d'intérêt et d'initiative au service de Dieu et de son peuple, peurs ;
- Attention aux besoins de l'Église, en évitant la recherche de confort (cfr. PI 9 et 11) ;
- Capacité à travailler avec les autres et à tisser des bonnes relations ;
- Sensibilité à faire connaître la très Sainte Vierge Marie et son rôle dans l'histoire du salut.
- Capacité à vivre la sagesse de l'homme apostolique avec équilibre, conciliant les différents besoins de la vie fraternelle en communauté.
- Croissance dans l'amour pour l'Église, dans le « *sentire cum Ecclesia* », dans l'obéissance cordiale à l'autorité du Pape et des pasteurs de l'Église.
- Capacité à faire progresser la mission de la Compagnie de Marie sous ses différentes formes (par exemple prédication, évangélisation, diffusion de la spiritualité), en particulier communiquer la vérité de manière adéquate, avec une parole qui vient de l'abondance du cœur et du vécu (cfr. AES 95-97).
- Identification de mon don apostolique dans les formes de la mission montfortaine.
- Connaissance et appréciation de la mission de la Compagnie de Marie.

- Attitude à vivre pleinement la vie et la mission de la Compagnie de Marie.

5. CROISSANCE DANS LA DIMENSION DE LA VIE RELIGIEUSE

- Identification avec le charisme dans ses éléments caractéristiques. Signes d'engagement dans la pauvreté, l'obéissance et la chasteté apostolique, mettant toute son énergie au service du Règne de Jésus par Marie.
- Maturation des traits des "liberos", vrais enfants de Marie.
- Suivre le Christ Sage sur le chemin de la chasteté évangélique (cfr. ASE 54). Signes d'une réponse transparente et stable à l'amour de Jésus Sage avec un cœur indivisible, capable d'un amour universel et inconditionnel, malgré les faiblesses communes à tout parcours humain.
- Suivre le Christ Sage sur le chemin de la pauvreté évangélique (cfr. PI 7), sur les traces des pauvres Apôtres. Signes d'une harmonisation du choix d'une vie pauvre, d'abord devant Dieu, "un Père qui ne manque jamais" (cfr. L 2) et de proximité avec les pauvres.
- Suivre le Christ Sage sur le chemin de l'obéissance évangélique (cfr. PI 10). Signes d'obéissance et de docilité au Fondateur, dans sa référence aimante à la Règle de vie, en se laissant prendre « par la main » par le Seigneur, par l'entremise des Supérieurs et des confrères de la communauté.
- Vie fraternelle en communauté. Signes d'un accueil chaleureux pour tout le monde, d'acceptation de la diversité réciproque, de partage des biens spirituels et matériels.
- Signes de maturation du sens d'appartenance à la Compagnie de Marie.

6. CONSIDÉRATIONS FINALES

- Participation au processus de formation.
- Relation avec le Supérieur et l'équipe de formateurs.
- Résumé des points forts dans les différentes dimensions de la personne.
- Résumé des points à améliorer dans les différentes dimensions de la personne.
- Suggestions pour la formation continue.
- Recommandation à la Profession perpétuelle.

Lieu et date

Signature

(Responsable de la formation)

20. FORMULAIRE DE PRESENTATION A LA PROFESSION PERPETUELLE [par le Supérieur de l'Entité]

COMPAGNIE DE MARIE

Entité :

Objet : Présentation pour l'admission à la Profession perpétuelle

Après la réunion du Conseil Provincial / de Délégation

Tenue à le

Après avoir étudié le rapport présenté par le Responsable de la formation et la demande du candidat et après avoir discuté le cas avec les Conseillers Provinciaux / de Délégation

avec le consentement de mon Conseil, je présente le candidat

(Prénom et nom de famille)

.....

pour l'admission à la Profession perpétuelle.

Je joins les documents concernant le candidat :

- auto-évaluation et demande personnelle d'admission à la Profession perpétuelle,
- avis du Responsable de sa formation,
- extrait du procès-verbal du Conseil pour l'admission, avec le vote délibératif,
- tout autre document ajouté au dossier personnel à partir de la première Profession.

La date proposée pour la Profession perpétuelle est le :

(TAMPON)

Lieu, date et Signature du Supérieur de l'Entité

21. FORMULAIRE DE NOTIFICATION POUR LE REGISTRE DES BAPTEMES

COMPAGNIE DE MARIE

Entité :

Adresse :

(Nom et prénom du profès religieux / diacre / prêtre)

fils de (nom du père)

et de (nom et prénom de la mère)

né le baptisé le dans la paroisse

il a fait sa Profession perpétuelle dans la Congrégation des missionnaires

Montfortains à le

(Lieu et Date)

il a été ordonné Diacre Prêtre dans la Congrégation des missionnaires

Montfortains à le

(Lieu et Date)

par l'évêque

[TIMBRE]

Signature du Supérieur ou du Secrétaire

[Coupon réservé au curé, à remplir et renvoyer à l'expéditeur]

Le soussigné curé de la paroisse de

Certifie avoir transcrit cette notification dans le registre des Baptêmes.

[TIMBRE]

Lieu, date et Signature

[Espace réservé au Secrétaire de l'Institut]

Accusé de réception, date

Signature

22. FORMULAIRE DE NOTIFICATION DE LA PROFESSION PERPETUELLE

Au Secrétaire général

Objet : Notification de Profession perpétuelle

Les soussignés,
(Supérieur du Scolasticat / Supérieur de l'Entité / Secrétaire de l'Entité)

souhaite vous informer que le confrère (Nom et prénom)

entre les mains du révérend Père (Supérieur qui a reçu la Profession)

a fait Profession perpétuelle

le jour à
(jour / mois / année) (lieu)

Fait à

Signature
(Supérieur du Scolasticat / Supérieur de l'Entité / Secrétaire de l'Entité)

23. FORMULAIRE DE NOTIFICATION D'INSTITUTION DE LECTORAT / ACOLYTAT

Au Secrétaire Général

Objet : Notification de l'institution du ministère de Lectorat / Acolytat

Les soussignés,
(Supérieur du Scolasticat / Supérieur de l'Entité / Secrétaire de l'Entité)

souhaite vous informer que le confrère

.....
(prénom et nom de famille)

A reçu de
(Nom et prénom de la personne qui a confié le ministère)

le Ministère du Lecteur / Acolyte

le jour à

.....
(jour / mois / année)

.....
(lieu)

Fait à

Signature
(Supérieur du Scolasticat / Supérieur de l'Entité / Secrétaire de l'Entité)

24. FORMULAIRE POUR LES LETTRES DIMISSORIALES

COMPAGNIE DE MARIE

Objet : LETTRES DIMISSORIALES pour l'Ordination au Diaconat / Sacerdoce

A Son Excellence Monseigneur Mgr.

Évêque du Diocèse de

de, smm
(Nom et prénom du Supérieur)

En tant que Supérieur Provincial / Délégué Général des missionnaires Montfortains de la Province / Délégation de et en vertu de des pouvoirs accordés par la loi (cfr. CIC, cann. 1019, 1021), je vous envoie les lettres dimissoriales pour l'Ordination au Diaconat / Sacerdoce de, religieux profès perpétuels de la Compagnie de Marie.

[Diaconat] Pour autant que nous puissions en juger, ce religieux a les aptitudes et les qualités nécessaires au Diaconat. Il n'y a aucun obstacle canonique à recevoir cet Ordre sacré.

Pour cette raison, avec l'accord de mon Conseil, j'accorde à autorisation requise et je vous demande de lui conférer le Diaconat.

[Prêtrise] Ce candidat, religieux de vœux perpétuels, a accompli les études prescrites, a obtenu tous les documents conformément au CIC, can. 1050 et remplit toutes les autres conditions requises pour l'Ordination sacerdotale. Reçu le Diaconat le (date) :

Pour cette raison, avec le consentement de mon Conseil, je l'autorise à vous contacter pour être ordonné Prêtre.

Fait à le

[Tampon]

Signature du Supérieur

25. FORMULAIRE DE NOTIFICATION D'ORDINATION AU DIACONAT / SACERDOCE

Au Secrétaire Général

Objet : Notification de l'Ordination au Diaconat / Sacerdoce

Le soussigné,
(Supérieur du Scolasticat / Supérieur de l'Entité / Secrétaire de l'Entité)

souhaite vous informer que le confrère

(prénom et nom de famille)

a été ordonné diacre / prêtre

par les mains de Son Excellence Mgr.

Évêque du Diocèse de

Date dans l'église de
(jour / mois / année) (lieu)

Fait à

Signature
(Supérieur du Scolasticat / Supérieur de l'Entité / Secrétaire de l'Entité)

26. FORMULAIRE DE TESTAMENT A ECRIRE A LA MAIN¹⁶

Moi, **Louis GRIGNION** né à **Montfort la Canne le 31 janvier 1673**, **code fiscal LSSGRN73F31A869V**, membre de la Compagnie de Marie de la **Province de France**, je fais, avec ce document, mon testament comme suit.

SI CE N'EST PAS LE PREMIER TESTAMENT, le texte suivant doit être ajouté au texte : Je révoque tous les actes, codicilles et testaments avant les derniers vœux que j'exprime ici et toute autre disposition testamentaire que j'aurais pu prendre jusqu'à cette date et je déclare que seul ce document contient mes derniers vœux.

Je reconnais et déclare formellement que, en vertu de mon vœu de pauvreté, tous mes biens, droits, pensions, rentes, comptes bancaires personnels, polices d'assurance personnelle, que j'ai pu acquérir pour mon travail, à l'occasion de mon travail, o pour mon travail, ainsi que tous les biens personnels et les biens immobiliers et mobiliers pour mon usage au moment de mon décès, appartiennent et reviennent de droit à la **Compagnie de Marie Province de France** dont je suis membre **depuis le 15 août 1693**, comme le mien héritier universel dans tout mon patrimoine et à parts égales.

Je lègue **la maison de Vouvant** à **Nicolas de POITIERS, Philippe de NANTES, Louis de La ROCHELLE**.

Je lègue **l'argent de la vente d'articles religieux** à **Nicolas de POITIERS** pour **payer sa pension**.

Je désigne **René MULOT** comme exécuteur de mes dernières volontés exprimées ici **et mon successeur comme directeur des missions**.

Tout bien qu'un destinataire mentionné ci-dessus est ou croit être incapable d'accepter reviendra à la Compagnie **de Marie Province de France** en tant que mon héritier universel.

Fait à **Saint Laurent sur Sèvre**, le **27 avril 1716**.

Avec foi, *Louis Grignon*

¹⁶ En rouge les parties à personnaliser et adapter.

29. FORMULAIRE POUR LA RECEPTION D'INDULT ET DE DISPENSE DES VŒUX TEMPORAIRES

Je soussigné, accepte librement l'indult de quitter la Congrégation des missionnaires Montfortains, qui comprend la dispense des vœux temporaires et autres obligations résultant de ces vœux que j'ai prononcés dans la Congrégation des missionnaires Montfortains.

Je quitte librement la Congrégation des missionnaires Montfortains.

Fait à le
[Lieu et Date]

Signature
[demandeur]

Fait en présence de

.....
[Témoins et Supérieur de l'Entité]

TABLE DES MATIERES

DECRET

AVANT-PROPOS.....	5
LISTE DES ABRÉVIATIONS	7
INTRODUCTION.....	13
1. Genèse de la Ratio de la Formation montfortaine	13
1.1. Aperçu historique de la Ratio de la Formation montfortaine	14
1.2. La nécessité d'une nouvelle Ratio de la Formation montfortaine.....	16
1.3. Premier volume (Ratio I - 2005).....	18
1.4. Deuxième volume (Ratio II - 2022).....	19
2. Caractéristiques et contenus fondamentaux.....	22
2.1. Regard d'ensemble	22
2.2. Le souffle montfortain	23
2.3. L'horizon : le disciple missionnaire	24
2.4. Des aspects particuliers	25
3. Normes générales	27
3.1. Autorité du document	27
3.2. Ratio générale et Ratio locale	28
3.3. Application du document.....	28
Chapitre I - CONTINUITÉ AVEC L'INSPIRATION MONFORTAINE.....	29
1. CRITÈRES POUR UNE FORMATION MONFORTAINE	29
1.1. Formation de l'homme apostolique.....	29
1.2. Formation comme réponse à l'attrait de la grâce	30
1.3. Formation « à l'école de Marie »	30
1.4. Formation au dynamisme pascal	30
1.5. Formation montfortaine spécifique.....	31
1.6. Formation incarnée et « ouverte »	31
1.7. Formation continue.....	32
1.8. Formation à la « <i>docibilitas</i> »	32
1.9. Formation progressive	32
1.10. Formation personnalisée.....	33
1.11. Formation intégrale.....	33
1.12. Formation basée sur l'expérience	33
1.13. Formation à la relation.....	34
2. LES DIMENSIONS DE LA FORMATION MONFORTAINE.....	34
2.1. Dimension humaine. « Ils auront un œil d'homme » (PE 21).....	35
2.2. Dimension spirituelle. « Ils auront un œil d'aigle pour vous » (PE 21)	35
2.3. Dimension intellectuelle. « Vous leur donnerez votre sagesse » (PE	36
22)	36
2.4. Dimension apostolique. « Ils auront un œil de lion contre vos ennemis	36
et un œil de bœuf contre eux-mêmes » (PE 21).....	36

2.5.	Dimension de la vie religieuse. « Ils seront une triette de prédestinés que vous devez faire dans le monde et du monde » (PE 18)	37
3.	MOYENS DE FORMATION	38
3.1.	Moyens généraux pour prendre soin de la relation avec Jésus-Christ	38
3.2.	Moyens généraux de cultiver l'intériorité et le discernement.....	41
3.3.	Moyens généraux de croissance en fraternité	43
3.4.	Moyens spécifiques de formation.....	45
3.5.	Moyens de la tradition montfortaine.....	48
Chapitre II - LES ÉTAPES DE FORMATION DANS LA DURÉE DE VIE		51
1.	ANIMATION DES VOCATIONS	52
1.1.	Nature	52
1.2.	Objectifs	52
1.3.	Durée	53
1.4.	Chemin de croissance	53
1.5.	Évaluation.....	55
1.6.	Autres indications formatives	57
2.	PRE-NOVICIAT	59
2.1.	Nature	59
2.2.	Objectifs	59
2.3.	Durée	59
2.4.	Chemin de croissance	60
2.5.	Évaluation.....	62
2.6.	Autres indications formatives	62
3.	NOVICIAT	65
3.1.	Nature	65
3.2.	Objectifs	65
3.3.	Durée	66
3.4.	Chemin de croissance	66
3.5.	Évaluation.....	68
3.6.	Autres indications formatives	69
4.	PÉRIODE DE PROFESSION TEMPORAIRE	71
4.1.	Nature	71
4.2.	Objectifs	71
4.3.	Durée	72
4.4.	Chemin de croissance	72
4.5.	Évaluation.....	78
4.6.	Autres indications formatives	80
5.	FORMATION CONTINUE	84
5.1.	Nature	84
5.2.	Objectif général	84
5.3.	Chemin de croissance	85
5.4.	Temps de formation continue	87
A.	PREMIÈRES ANNÉES APRÈS LA PROFESSION PERPÉTUELLE.	88

1.	Description	88
2.	Objectifs spécifiques.....	88
3.	Contenu spécifique	89
B.	ÂGE MOYEN	90
1.	Description	90
2.	Objectifs spécifiques.....	90
3.	Contenu spécifique	91
C.	ÂGE AVANCÉ	93
1.	Description	93
2.	Objectifs spécifiques.....	93
3.	Contenu spécifique	94
D.	L'EXPÉRIENCE DE LA MALADIE.....	95
1.	Description	95
2.	Objectifs spécifiques.....	95
3.	Contenu spécifique	96
Chapitre III -	FORMATION DES SUPÉRIEURS ET DES FORMATEURS	99
1.	LE LEADERSHIP AU SERVICE DE LA MISSION.	99
1.1.	Description	99
1.2.	Objectifs	100
1.3.	Chemin de croissance	101
1.4.	Autres indications formatives.....	103
2.	FORMATEURS MOTIVÉS ET PRÉPARÉS.	104
2.1.	Description	104
2.2.	Objectifs	104
2.3.	Chemin de croissance	105
2.4.	Profil des formateurs selon les étapes.....	108
2.5.	Autres indications formatives.....	113
Chapitre IV -	QUESTIONS PARTICULIÈRES	115
1.	ADMISSION ET RENVOI.....	115
1.1.	Santé physique et psychique.....	115
1.2.	Candidat en âge adulte.....	118
1.3.	Candidat d'autres séminaires ou instituts de formation	119
1.4.	Personnes à tendances homosexuelles.....	120
1.5.	Évaluation de l'aptitude	121
1.6.	Démission.....	121
2.	FORMATION AU RESPECT DES PERSONNES VULNÉRABLES	122
2.1.	Indications pour le discernement et pour la sélection des candidats	123
2.2.	Indications pour les étapes de la formation initiale	124
2.3.	Indications pour la formation continue.....	125
Chapitre V -	ORGANISATION DES ÉTUDES (<i>Ratio Studiorum</i>)	127
1.	MATIÈRES ACADEMIQUES ET LEUR INTEGRATION	127
2.	MATIÈRES "MINISTÉRIELLES"	130
3.	ÉTUDES DE SPECIALISATION ET MISE A JOUR	133

Chapitre VI - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES.....	135
1. ANIMATION DES VOCATIONS	135
2. ADMISSION AU PRÉ-NOVICIAT	135
3. ADMISSION AU NOVICIAT	136
4. PREPARATION A L'ENTREE AU NOVICIAT.....	138
5. PENDANT LE NOVICIAT	138
6. ADMISSION A UNE PROFESSION TEMPORAIRE OU RENVOI.....	139
7. PROFESSION RELIGIEUSE TEMPORAIRE.....	140
8. PERIODE DES VOEUX TEMPORAIRES	142
8.1. Renouvellement des vœux, sortie et démission.....	142
8.2. Ministères du Lectorat et de l'Acolytat.....	143
8.3. Expériences apostoliques et stage de formation	144
9. PROFESSION PERPETUELLE	144
10. DISPENSE DES VOEUX PERPETUELS (Cfr. DA22, 58).....	146
11. ORDRE DIACONAL ET PRESBYTERAL	147
12. FORMATION CONTINUE	148
CONCLUSION	149
ANNEXE.....	151
I. EXTRAIT DU DIRECTOIRE ADMINISTRATIF 2022	151
18. Animation des vocations et Pré-noviciat	151
19. Noviciat	153
20. Profession religieuse temporaire.....	154
21. Période de vœux temporaires.....	155
22. Profession perpétuelle.....	157
23. Ministères et Ordination diaconale et presbytérale.....	159
II. MODULES	161
01. FORMULAIRE DE LA LISTE DES DOCUMENTS DU DOSSIER PERSONNEL	161
02. LIGNES DIRECTRICES POUR LE RAPPORT D'ADMISSION AU PRE-NOVICIAT	
[par le Responsable de l'animation des vocations]	164
03. LIGNES DIRECTRICES POUR L'AUTOBIOGRAPHIE SPIRITUELLE [à utiliser au	
Pré-noviciat et au Noviciat].....	166
04. LIGNES DIRECTRICES POUR L' AUTOEVALUATION ET LA DEMANDE	
D'ADMISSION AU NOVICIAT [par le candidat au Noviciat]	167
05. LIGNES DIRECTRICES DU RAPPORT D'ADMISSION AU NOVICIAT [par le	
Responsable du Pré-noviciat]	169
06. LIGNES DIRECTRICES POUR L'EVALUATION D'UNE EXPERIENCE OU D'UN	
STAGE APOSTOLIQUE [par le superviseur]	171
07. LIGNES DIRECTRICES POUR L'AUTOEVALUATION DE L'EXPERIENCE	
APOSTOLIQUE OU STAGE [par le prénovice / novice / scolastique].....	173
08. FORMULAIRE DE NOTIFICATION DE DEBUT DU NOVICIAT [par le Maître	
des novices]	175
09. FORMULAIRE D'EXONERATION DE RESPONSABILITE DE LA SMM.....	176

10. LIGNES DIRECTRICES POUR L'AUTOEVALUATION APRES SIX MOIS DE NOVICIAT [par le novice]	177
11. LIGNES DIRECTRICES D'AUTOEVALUATION POUR L'ADMISSION A LA PREMIERE PROFESSION [par le novice vers la fin du Noviciat]	178
12. LIGNES DIRECTRICES POUR LE RAPPORT APRES SIX MOIS DE NOVICIAT [par le Maître des novices]	180
13. LIGNES DIRECTRICES DU RAPPORT D'ADMISSION A LA PREMIERE PROFESSION [par le Maître des novices].....	181
14. FORMULAIRE POUR LA FICHE DU NOUVEAU PROFES [par le Maître des novices].....	183
15. LIGNES DIRECTRICES D'AUTOEVALUATION POUR LE RENOUVELLEMENT DES VŒUX TEMPORAIRES [par le profès]	184
16. LIGNES DIRECTRICES DU RAPPORT POUR LE RENOUVELLEMENT DES VOEUX TEMPORAIRES [par le Responsable de la formation]	186
17. FORMULAIRE DE AUTO-CERTIFICATION SUR LE CONTENUS PUBLIES EN LIGNE ET SUR LES MEDIAS SOCIAUX [avant l'entrée au Pré-noviciat et avant la Profession perpétuelle]	187
18. LIGNES DIRECTRICES POUR L'AUTOEVALUATION DU CANDIDAT A LA PROFESSION PERPETUELLE.....	188
19. LIGNES DIRECTRICES DU RAPPORT D'ADMISSION A LA PROFESSION PERPETUELLE [par le Responsable de la formation].....	191
20. FORMULAIRE DE PRESENTATION A LA PROFESSION PERPETUELLE [par le Supérieur de l'Entité]	194
21. FORMULAIRE DE NOTIFICATION POUR LE REGISTRE DES BAPTEMES	195
22. FORMULAIRE DE NOTIFICATION DE LA PROFESSION PERPETUELLE	196
23. FORMULAIRE DE NOTIFICATION D'INSTITUTION DE LECTORAT / ACOLYTAT	197
24. FORMULAIRE POUR LES LETTRES DIMISSORIALES	198
25. FORMULAIRE DE NOTIFICATION D'ORDINATION AU DIACONAT / SACERDOCE.....	199
26. FORMULAIRE DE TESTAMENT A ECRIRE A LA MAIN.....	200
29. FORMULAIRE POUR LA RECEPTION D'INDULT ET DE DISPENSE DES VŒUX TEMPORAIRES	201
TABLE DES MATIERES.....	203

